



AUREA



Groupe européen dédié
à l'économie circulaire



Société anonyme au capital de 11 264 260,80 €
Siège social : 3, Avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris
RCS Paris B 562 122 226

Rapport Financier Annuel Exercice 2024

Euronext Paris Compartiment C - Code ISIN FR0000039232 - Mnémonique AURE

www.aurea-france.com



Sommaire

Rapport de gestion du conseil d'administration	Page 3
1. Comptes consolidés	Page 3
1.1. Situation et activité de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation	Page 3
1.2. Résultats du groupe durant l'exercice	Page 5
1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	Page 5
1.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté	Page 5
1.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	Page 12
1.6. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis	Page 12
1.7. Activités en matière de recherche et développement	Page 12
2. Comptes sociaux de la société AUREA	Page 12
2.1. Situation, activité et résultats de la société durant l'exercice	Page 12
2.2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	Page 13
2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société	Page 13
2.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	Page 13
2.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise	Page 13
2.6. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	Page 14
2.7. Activités en matière de recherche et développement	Page 14
2.8. Tableau des résultats des 5 derniers exercices et tableau de variation des capitaux propres	Page 14
2.9. Information sur les délais de paiement fournisseurs	Page 14
2.10. Information sur les délais de paiement clients	Page 15
3. Filiales et participations - sociétés contrôlées	Page 15
3.1. Prises de participation	Page 15
3.2. Cession de filiales ou participations dans des sociétés ayant leur siège en France	Page 15
4. Sociétés contrôlées et part du capital détenue dans celles-ci	Page 16
5. Informations concernant le capital de la société	Page 17
5.1. Déclarations de franchissements de seuils de la société AUREA effectuées au cours de l'exercice	Page 17
5.2. Identité des personnes détenant une participation significative dans le capital de la société au 31/12/2024	Page 17
5.3. Participation des salariés au capital social	Page 17
5.4. Opérations réalisées par les dirigeants et administrateurs sur le capital social	Page 17
5.5. Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice	Page 18
5.6. Attribution gratuite d'actions	Page 18
5.7. Evolution boursière du titre	Page 19
5.8. Délégations de compétences données au conseil d'administration	Page 19
6. Direction générale - Mandataires sociaux	Page 21
6.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société	Page 21
6.2. Rémunération des mandataires sociaux	Page 22
6.3. Point sur le renouvellement des mandats	Page 24
7. Conventions visées aux articles L.225-38 et L.22-10-12 du Code de commerce	Page 24

8. Contrôle interne	Page 24
Rapport de durabilité 2024	Page 25
1. Informations générales	Page 25
1.1. ESRS 2	Page 25
2. Informations environnementales	Page 27
2.1. ESRS E1	Page 55
2.2. ESRS E2	Page 68
2.3. ESRS E3	Page 80
2.5. ESRS E5	Page 85
3. Taxonomie	Page 93
3.1. Cadre réglementaire / introduction	Page 93
3.2. Périmètre de reporting 2024	Page 94
3.3. Présentation des indicateurs pour l'exercice 2024	Page 96
4. Informations de gouvernance	Page 98
4.1. ESRS G1	Page 98
Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Groupe AUREA, relatives à l'exercice clos le 31/12/2024	Page 108
Déclaration du responsable du Rapport Financier Annuel 2024	Page 114
Rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	Page 115
1. Préparation et organisation des travaux du Conseil	Page 115
2. Procédures de contrôle interne	Page 119
3. Pouvoirs du Directeur général	Page 121
4. Participation aux assemblées	Page 121
5. Rémunération des mandataires sociaux	Page 122
Rapport spécial relatif à l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	Page 123
Comptes consolidés au 31/12/2024	Page 124
Compte de résultat	Page 125
Bilan simplifié	Page 127
Tableau des flux de trésorerie	Page 129
Variation des capitaux propres	Page 130
Annexe aux comptes consolidés	Page 131
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 156
Comptes sociaux au 31/12/2024	Page 161
Bilan simplifié	Page 162
Compte de résultat simplifié	Page 163
Annexe aux comptes sociaux	Page 164
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société AUREA au cours des 5 derniers exercices	Page 176
Liste des filiales et participations au 31/12/2024	Page 177
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 178
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	Page 183



Rapport de gestion du Conseil d'administration

1. Comptes consolidés

1.1. Situation et activité de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation

Le périmètre de consolidation comprend au 31/12/2024 les sociétés :

- AIP (société belge)
- AUREA
- AUREA DEVELOPPEMENT
- AUREA INVESTIMMO
- BAGNOUFFE (société belge)
- BHS KUNSTSTOFF AUFBEREITUNG (société allemande)
- CHAUFFAGE ENERGIES
- DE BEC ENTREPRISES
- ECO HUILE
- ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY (EPR)
- FLAUREA CHEMICALS (société belge)
- HG INDUSTRIES
- M LEGO
- META REGENERATION
- POUDMET
- REGEAL
- ROLL GOM
- RULO (société belge)
- RULO France
- RVA Récupération Valorisation Aluminium)
- SARGON
- SAWAN ALLOY (société galloise)
- TDA VALORISATION
- TREZ FRANCE
- SCI IMMOBILIERE ALBRECHT 8
- SCI IMMOBILIERE DE BLACHOU (société belge)
- SCI IMMOBILIERE DE COMPIEGNE
- SCI IMMOBILIERE DES MOFFLAINES
- SCI IMMOBILIERE PERIGNAT
- SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 2
- SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 3

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par le Groupe AUREA et sont, de ce fait, consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

En M€	T4 2024	T4 2023	Variation	12 mois 2024 (*)	12 mois 2023	Variation
Métaux & Alliages	38,3	35,0	+9%	158,6	150,8	+5%
Produits dérivés du Pétrole	10,4	11,0	-5%	44,7	55,1	-19%
Caoutchouc & Développements	2,8	3,4	-19%	12,5	13,0	-4%
Chimie Pharma	6,6	8,7	-25%	29,1	26,5	+10%
TOTAL	58,1	58,2	-0%	244,9	245,4	-0%

(*) AUREA a acquis le 14/04/2023 les sociétés REAL ALLOY UK (désormais dénommée SWAN ALLOY UK et rattachée au pôle Métaux & Alliages) et RVA (RECUPERATION VALORISATION ALUMINIUM rattachée au pôle Chimie Pharma). Ces deux nouvelles filiales sont consolidées dans les comptes du groupe AUREA à compter du 15/04/2023.

Le Groupe AUREA a réalisé au 4^{ème} trimestre 2024 un chiffre d'affaires stable à 58,1 M€ par rapport au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2023, dans la continuité des 9 premiers mois de l'exercice. La bonne dynamique du pôle Métaux & Alliages a permis de compenser l'impact des restructurations ou de l'arrêt de certaines activités, ainsi qu'une fin d'année plus tendue sur le pôle Caoutchouc & Développements.

A l'issue de l'exercice 2024, AUREA enregistre un chiffre d'affaires stable à 244,9 M€ (-9% à périmètre constant) par rapport à 2023, malgré les ajustements stratégiques engagés qui devraient commencer à porter leurs fruits en 2025.

Pôle Métaux et Alliages (T4 2024 : +9% / 12 mois 2024 : +5% et -6% à périmètre constant)

- Le chiffre d'affaires du pôle est en croissance au 4^{ème} trimestre 2024, portée par les bonnes performances de SWAN ALLOY UK, soutenues par des marchés bien orientés et diversifiés et par le redressement des activités de REGEAL.
- Les activités dans les poudres et profilés de cuivre, malgré une visibilité limitée sur les carnets de commandes, continuent de faire preuve de résilience, soutenues par leur positionnement sur les marchés internationaux et leur expertise dans la production de spécialités très techniques.

Pôle Produits dérivés du Pétrole (T4 2024 : -5% / 12 mois 2024 : -19%)

- Au 4^{ème} trimestre, l'activité du pôle reste principalement impactée par la réduction volontaire des livraisons de Gasoil Non Routier (GNR) au secteur agricole, afin d'optimiser le BFR.
- La demande dans les activités PVC continue de subir la crise du secteur de la construction (Bâtiment et Travaux Publics). Pour rappel, l'application de nouvelles réglementations inatteignables sur le plomb en France a conduit le Groupe à cesser l'activité de RULO France fin juillet 2024.
- Enfin ECO HUILE poursuit sa dynamique au 4^{ème} trimestre 2024, bénéficiant d'une activité de collecte bien orientée. Parallèlement, EPR maintient sa dynamique de croissance dans le traitement des déchets pétroliers et des eaux polluées.

Pôle Caoutchouc et Développements (T4 2024 : -19% / 12 mois 2024 : -4%)

- ROLL GOM, principale contribution du pôle, affiche un recul de son chiffre d'affaires sur la période, impacté par la baisse d'activité des industriels allemands dont elle dépend fortement.
- Les résultats décevants de TDA VALORISATION depuis son acquisition ont contraint le Groupe à arrêter cette activité sur le 4^{ème} trimestre 2024. Une partie des effectifs a été transférée sur TREZ, afin de se renforcer sur la collecte d'huile usagée et de filtres à huile, des domaines stratégiques pour ECO HUILLE. AUREA a veillé à ce que la cessation de l'activité de collecte de déchets automobile ait un impact limité sur les clients, en leur proposant des solutions alternatives, afin de préserver la collecte des huiles usagées dans ce portefeuille commercial.
- A l'inverse, META GENERATION continue d'afficher une croissance solide dans le traitement des déchets mercuriels en France.

Pôle Chimie Pharma (T4 2024 : -25% / 12 mois 2024 : +10% et -8% à périmètre constant)

- La baisse du chiffre d'affaires du pôle au 4^{ème} trimestre 2024 est principalement due au recul de l'activité de SARGON, suite à la décision de mettre fin aux relations commerciales jugées non rentables avec un client majeur. Cependant, il convient de noter que cette filiale est en avance sur son plan de relance, notamment en ce qui concerne la reconquête de volume auprès de clients de plus petite taille.

- RVA bénéficie de marchés porteurs et des synergies intra-groupes, notamment dans les activités de l'Aluminium.
- Enfin, FLAUREA CHEMICALS poursuit sa dynamique de croissance grâce au développement de l'outil de production dédié à la fabrication de poudre de cadmium, en réponse à une demande internationale soutenue.

1.2. Résultats du groupe durant l'exercice

Les principes comptables appliqués par le Groupe AUREA au 31/12/2024 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers du Groupe au 31/12/2023.

- Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 s'élève à 244,9 M€ contre 245,8 M€ en 2023.
- Le résultat opérationnel courant est positif de + 4 230 K€, à comparer à -3 607 K€ en 2023.
- Le résultat net consolidé est bénéficiaire de 1 061 K€, à comparer avec un bénéfice de 4 634 K€ en 2023. Après prise en compte de la part des minoritaires, le résultat net consolidé part du groupe ressort en bénéfice à hauteur de 1 061 K€.
- Par action, le résultat net passe de 0,49 € au 31/12/2023 à 0,11 € au 31/12/2024. Le résultat net 2024 dilué par action est également de 0,11 € compte tenu de l'absence d'éléments dilutifs au 31/12/2024.
- A la clôture de l'exercice, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 73,9 M€ contre 72 M€ au 31/12/2023. La dette bancaire s'élève à 45,9 M€, l'endettement net ressortant à 15,1 M€.

1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans un contexte de faible visibilité sur les carnets de commandes en Europe dû à un attentisme de la clientèle industrielle, AUREA reste concentrée sur l'amélioration de sa performance opérationnelle sur l'ensemble de ses secteurs. Ainsi, les restructurations engagées fin 2023 chez REGEAL et DE BEC se poursuivent et le Groupe anticipe un retour à une rentabilité opérationnelle de ces activités dès 2025.

Enfin, le Groupe poursuit ses efforts en matière de recrutement pour renforcer ses équipes dans un marché de l'emploi industriel tendu, tout en intégrant activement SWAN ALLOY UK et RVA, avec des synergies en cours de déploiement.

En matière d'investissements, hormis ceux en cours relatifs aux 2 acquisitions (principalement financés par l'ancien propriétaire, après validation par la Commission Européenne), les décisions d'investissement pour 2025 seront prises avec une grande sélectivité, en tenant compte des opportunités et des priorités stratégiques du Groupe.

1.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

AUREA a procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir une incidence sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ses opérations commerciales et économiques et le cours de bourse du groupe. Conformément aux dispositions du règlement (UE) n°2017/1129, tel que modifié par le règlement (UE) n°2020/127 (règlement dit "Prospectus 3") et du règlement délégué (UE) 2019/980, AUREA a évalué l'importance des facteurs de risque en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser ainsi que de l'ampleur estimée de leur impact négatif, après prise en compte des mesures de gestion de ceux-ci.

Sont présentés en premier lieu les facteurs de risque considérés comme les plus importants à la date du présent Rapport Financier Annuel, conformément à leur évaluation.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la société d'analyser un risque net. AUREA a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif. Chacun de ces deux critères, ainsi que le degré de criticité de chaque risque exposé ci-après, est évalué sur trois niveaux "faible", "moyen" et "élevé".

AUREA estime que les risques présentés ci-après sont ceux qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, son image ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. L'attention des actionnaires et des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date d'établissement du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Impact net du risque	Degré de criticité
Risques liés à l'activité du Groupe			
Risques liés à une situation de crise telle que celle déclenchée par la crise sanitaire de la Covid-19	Moyenne	Elevé	Elevé
Risques fournisseurs - approvisionnements	Moyenne	Elevé	Elevé
Risque clients	Moyenne	Moyen	Moyen
Risques liés à l'organisation du Groupe			
Risques liés à la concurrence	Moyenne	Elevé	Elevé
Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés	Moyenne	Moyen	Moyen
Risques liés à la détention d'installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)			
Risques environnementaux	Faible	Elevé	Elevé
Risques sur les personnes physiques et sur les matériels	Faible	Elevé	Elevé
Risques de marché et risques financiers			
Risques liés à l'évolution du marché	Moyenne	Moyen	Moyen
Risques financiers et de liquidité	Faible	Faible	Moyen
Risques réglementaires et technologiques			
Risques liés aux autorisations d'exploitation	Faible	Elevé	Elevé
Risques liés aux évolutions technologiques	Faible	Moyen	Moyen

1.4.1. Risques liés à l'activité du groupe

- **Risques liés à une situation de crise telle que celle déclenchée par la crise sanitaire de la Covid-19 et de ses variants:**

Les activités du Groupe AUREA ont été fortement impactées par la crise sanitaire de la Covid-19 et l'apparition de variants dans les deux années qui ont suivi le déclenchement de la crise. Le Groupe s'est adapté très rapidement à ces contextes et a mis en œuvre sans délai les mesures nécessaires à la préservation de la santé de ses salariés et en effectuant des démarches destinées à minimiser les conséquences financières et économiques de cette crise hors norme (demandes de mise en chômage partiel de certains salariés) ou à conforter la liquidité financière du Groupe (demandes de prêts garantis par l'Etat).

Sans que cette liste soit exhaustive, les principaux facteurs de risque identifiés à ce jour dans ce contexte ont concerné :

- L'arrêt d'usines ou d'activités, conséquence des mesures de confinement (protection de la santé des salariés par rapport à l'épidémie, salariés absents pour garde d'enfants, ...) ;
- La cessation totale d'activité de clients (secteur automobile ou aéronautique par exemple) avec les conséquences financières en découlant, notamment en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité des sites industriels concernés ;
- L'impossibilité de s'approvisionner auprès de fournisseurs contraints également par les mesures de confinement (collecte d'huiles moteur usagées stoppée, livraisons de déchets ou matières premières impossibles dans le secteur Métaux & Alliages) ou ayant décidé de ne plus vendre et de stocker leurs produits ou productions suite à l'effondrement des prix de vente que cette situation a généré, ainsi que l'arrêt d'activité de prestataires de services, ce qui peut empêcher le Groupe de respecter ses engagements vis-à-vis de ses clients ;
- Les difficultés de paiement de certains clients ayant une situation de trésorerie tendue, même si grâce aux prêts garantis par l'Etat, ces difficultés ont pu être repoussées dans le temps ;
- Le retrait de garantie de la part d'assureurs crédit, qui se traduit par l'impossibilité de travailler avec certains clients français et européens, ou au grand export, et diminue le potentiel de commandes et de chiffre d'affaires.

Cette crise a mis en évidence toutes les conséquences, notamment sur la situation financière du Groupe, que peuvent causer la cessation totale d'activité d'une ou plusieurs unités industrielles pendant une longue période, quelle qu'en soit la raison (économique, pandémie, catastrophe naturelle, accident industriel majeur, tensions géopolitiques, conflits armés dans le monde...). Au cours de l'exercice 2024, ce sont surtout les problèmes de tensions en matière d'approvisionnements ainsi ceux liés à la disponibilité du personnel qui ont pesé sur l'activité du Groupe.

- **Risque fournisseurs - approvisionnements :**

Comme indiqué précédemment, certains collecteurs de déchets pourraient être tentés de concurrencer AUREA. Par exemple, l'usine OSILUB (filiale de VEOLIA et de TOTAL), destinée à traiter de l'huile usagée, a eu un impact sur les approvisionnements d'ECO HUILE. Au cours des derniers exercices, AUREA a fait face à des difficultés d'approvisionnement et, plus particulièrement depuis juin 2019, la destruction d'huiles par les cimenteries ayant pesé sur les approvisionnements malgré les réglementations européennes. Au niveau du Groupe, compte tenu notamment de la diversité des activités, il n'existe pas de fournisseur dominant. Par ailleurs, du fait de coûts croissants du transport, l'éloignement des fournisseurs peut contribuer à la limitation des gains de production, ce qui est de nature à réduire les possibilités de mise en concurrence et de choix des fournisseurs. En outre, un défaut durable d'approvisionnement en déchets, en particulier d'huiles moteur usagées, pourrait avoir un impact significatif sur la rentabilité du Groupe, ainsi que sur la compétitivité et le succès des productions.

- **Risque clients :**

Les activités du groupe peuvent être de nature cyclique, avec notamment une exposition aux secteurs de l'automobile, de la métallurgie et de la construction. Il existe une dominance de clients dans la métallurgie (le plus gros client représentant 16,4% du chiffre d'affaires en 2024 et le second 10,31%). En outre, le Groupe AUREA a pour pratique de recourir dans une large mesure à l'assurance de ses créances clients, en particulier en ce qui concerne les exportations. De ce fait, AUREA estime que le risque clients est faible, même si la défaillance financière ou la cessation des relations commerciales avec ses clients les plus importants serait de nature à affecter les résultats des filiales concernées et du Groupe.

Par ailleurs, AUREA pourrait voir sa responsabilité mise en cause en cause, en qualité de fabricant, du fait d'une erreur de fabrication ou de traitement préjudiciable aux clients avec des conséquences financières significatives (indemnisation, coûts de reprise des produits...) ou ayant entraîné un sinistre ou un dommage corporel sur une personne. Cependant, pour demander à AUREA réparation d'un tel dommage, il faudrait que le demandeur ait la preuve du caractère défectueux du produit ou de la prestation en question et démontre le lien de causalité entre ce défaut et le dommage. Dans ce cas, le risque pour le Groupe pourrait autant être réputationnel que financier.

1.4.2. Risques liés à l'organisation du Groupe

- **Risques liés à la concurrence :**

Le Groupe AUREA peut être confronté à des pratiques agressives de la part de concurrents qui pratiquent une politique de prix qui ne peut pas être suivie sans mettre en danger les marges dégagées sur les activités en question et la situation financière des filiales concernées. Ainsi, dans le pôle Métaux & Alliages, la concurrence peut provenir des Pays de l'Est avec des compétiteurs disposant de capacités de production importantes, qui cassent les prix quand la demande fléchit sur leurs propres marchés. Cette situation que la filiale REGEAL a par exemple affrontée en 2019 dans l'aluminium de seconde fusion s'est traduite par la quasi-impossibilité pour cette dernière d'obtenir des commandes "spot" réputées plus rentables, à l'export comme en France, et l'a contrainte à adapter son organisation pour se concentrer sur les commandes dans le cadre de contrats annuels. Toutefois, le Groupe se distingue par son mix-produits et ses outils de production, car ses usines disposent d'une avance certaine au niveau du taux d'affinage, ce qui lui permet de moduler ce risque. De même, certains donneurs d'ordre, notamment dans les secteurs automobile et aéronautique, souhaitent disposer à proximité de leurs sites de production de sources d'approvisionnement fiables et de qualité, ce qui peut atténuer les effets de ces pratiques concurrentielles agressives en période de croissance, mais le risque demeure très présent quand les marchés se contractent.

Par ailleurs, dans une logique d'intégration verticale ou pour capter des marchés de niches réputés dégager de bonnes rentabilités, des industriels disposant notamment de capacités financières très importantes peuvent être tentés de créer de nouvelles unités de production qui concurrenceraient les productions du Groupe AUREA, créeraient des surcapacités de production se traduisant par une concurrence exacerbée sur les prix de vente pratiqués et le priveraient de potentielles sources d'approvisionnement en déchets.

Ainsi, dans le pôle Produits dérivés du Pétrole, des collecteurs d'huiles moteur usagées pourraient décider de créer un outil industriel concurrent de celui d'ECO HUILE à des fins de développement aval de leur activité, comme ce fut le cas pour l'usine OSILUB filiale de TOTAL et VEOLIA, mentionnée précédemment. Ce risque est cependant amoindri par le fait qu'ECO HUILE a su bâtir de solides barrières à l'entrée de nouveaux concurrents, grâce à un outil industriel très performant et une avance technique reconnue. En outre, la construction d'une usine équivalente à celle d'ECO HUILE est estimée à au moins 80 M€, investissement que seuls des groupes disposant de moyens financiers et techniques importants, tels que les grands groupes pétroliers, pourraient réaliser. Cyclevia, agréé par les pouvoirs publics en mars 2022 a lancé en 2024 un appel à projet pour l'implantation en France d'une usine de régénération d'huiles minérales ou synthétiques. L'appel d'offre n'ayant pas été souscrit, un nouveau a été émis en 2025.

De façon générale, AUREA est présent sur des marchés de niches, souvent délaissés par les grands groupes industriels, où le Groupe peut mettre en avant des savoir-faire et des outils industriels spécifiques, ce qui limite le risque de concurrence frontale avec des acteurs puissants. De plus, cette présence s'exerce sur des marchés très diversifiés, ce qui assure une bonne répartition des risques concurrentiels. Enfin, les réglementations européenne et française peuvent contribuer à limiter l'environnement concurrentiel, et en conséquence à ne pas éroder les marges, tel que cela est le cas aujourd'hui dans le pôle Caoutchouc & Développements où des concurrents asiatiques, notamment chinois, ne sont pas autorisés à commercialiser leurs produits en Europe car ceux-ci sont jugés non-conformes à la réglementation européenne REACH.

- **Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés :**

Joël PICARD est Président et Directeur Général du Groupe AUREA, fondateur et principal actionnaire (en direct et par l'intermédiaire de la société FINANCIERE 97 qu'il contrôle). Conscient des risques potentiels liés à une telle organisation, le Conseil d'administration a mis en place les structures nécessaires à la pérennité des différentes sociétés du Groupe, en particulier :

- Un Directeur général a été nommé ;
- Un comité de direction exécutif (composé de 7 membres) a été instauré ;
- Les compétences managériales ont été renforcées par l'embauche de managers dotés d'une solide expérience des métiers du Groupe ;
- D'un point de vue opérationnel, le Groupe est décentralisé et chaque filiale est gérée de manière décentralisée par un manager, professionnel expérimenté du pôle concerné.

Le Groupe est toutefois en concurrence avec d'autres acteurs pour recruter ou retenir des managers et personnels qualifiés disposant d'expériences techniques spécifiques rares. Dans la mesure où cette concurrence est forte et soutenue, AUREA pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

1.4.3. Risques liés à la détention d'installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

- **Risques environnementaux :**

Le Groupe AUREA opère globalement dans des secteurs sensibles et respecte les réglementations environnementales applicables, afin de minimiser les risques environnementaux et industriels. Ces risques ne peuvent toutefois pas, compte tenu de la nature des activités du Groupe AUREA, être totalement écartés.

La filiale ECO HUILE est certainement celle qui est la plus sensible. Le site de Lillebonne est classé I.C.P.E. (Industrie Classée pour la Protection de l'Environnement), comme toutes les industries pétrolières. Un arrêté préfectoral précise les critères de sécurité à prendre en compte ainsi que les contraintes environnementales en vigueur en France : procédures de contrôle des matériels importants pour la sécurité, contrôle de la qualité des fumées, suppression de l'incinération, contrôle de la qualité des eaux traitées et rejetées dans le milieu naturel, contrôle des tours aéro-réfrigérantes. Toutes ces prescriptions font l'objet de rapports, d'études de dangers et d'études sanitaires remis à la DREAL, ainsi que de contrôles internes. Un programme informatique enregistre tous les contrôles effectués régulièrement par les équipes de maintenance, les anomalies éventuellement décelées, les solutions adoptées. Une évaluation de ces contrôles est effectuée par sondages. La DREAL vérifie les installations et le fonctionnement de l'usine, soumise chaque année à des normes de plus en plus rigoureuses. Même les Douanes, qui traitent des produits pétroliers, ont le pouvoir de visiter l'usine à l'improviste. L'univers est donc extrêmement réglementé et dépend de multiples décrets, lois, directives européennes, que AUREA ne peut ignorer et qui l'obligent à investir régulièrement dans des installations moins polluantes et plus efficaces. Les mêmes contraintes s'appliquent, à des degrés divers, à quasiment toutes les installations industrielles du Groupe. Malgré toutes les précautions prises, il ne peut être exclu qu'un accident génère des rejets nocifs pour l'environnement.

Comme prévu aux articles L. 516 du Code de l'environnement et ce, sous la forme prévue à l'arrêté du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie du 31/07/2012, AUREA a mis en place une ligne de cautionnement pour les filiales concernées du Groupe, d'un montant total de 2,9 M€.

- **Risques sur les personnes physiques et sur les matériels :**

Dans le prolongement de ce qui précède, malgré toutes les mesures de sécurité appliquées et la qualité des installations et matériels exploitées, il ne peut être exclu qu'un accident d'origine interne (explosion, incendie...) ou externe (tremblement de terre, tempête, inondation...) ait des conséquences graves sur les personnes (personnel ou résidents dans le voisinage des usines) ou sur les installations et matériels des usines du Groupe.

En particulier, certains processus de fabrication, notamment les opérations de fonderie, pourraient être la cause d'accidents. La réglementation applicable aux installations de recyclage ou de régénération a été élaborée pour certains produits en tant que substances dangereuses, produites, utilisées ou stockées en grande quantité sur des sites dédiés. L'objectif de cette réglementation tant européenne que française est d'encadrer ces sites et de maîtriser le risque d'accident majeur.

Le Groupe AUREA a une politique d'assurance systématique pour couvrir tous les risques le plus largement possible. AUREA a souscrit pour l'ensemble du Groupe une assurance "dommages directs" pour un montant cumulé de 292 M€ et une assurance "perte d'exploitation" pour 66 M€, avec toutefois une limite contractuelle d'indemnisation de 49,9 M€ par sinistre, dommages directs et perte d'exploitation cumulés.

Le Groupe estime que la probabilité d'un sinistre dont les dommages dépasseraient ces limites est faible. Le montant global des primes d'assurance payées en 2024 (hors prévoyance) par les sociétés du Groupe s'élève à 3 M€.

1.4.4. Risques de marché et risques financiers

- **Risques liés à l'évolution du marché :**

Les prix de vente et d'achat de beaucoup de déchets sont liés à l'évolution des prix des matières premières (essentiellement métaux et pétrole) et donc susceptibles de variations significatives. Même si la répercussion des variations de prix des déchets de matières premières dans les prix de vente est toujours réalisée en fonction du marché, des déséquilibres peuvent intervenir pendant des périodes plus ou moins longues et perturber le besoin en fonds de roulement d'AUREA. Toutefois, la règle est de ne jamais spéculer sur l'évolution des cours des matières premières, de maintenir les stocks le plus bas possible et de se couvrir – lorsque la matière première concernée le permet – pour minimiser les risques. L'évolution des prix des matières premières peut avoir un impact sur la rentabilité du Groupe, à travers une augmentation des charges (consommation d'énergie, frais de transport) et / ou une baisse en volume des produits à traiter.

Les contraintes réglementaires peuvent également avoir un impact sur les résultats : les décisions d'investissements ont des effets progressifs dès la 1^{ère} année de leur réalisation et leur plein effet se manifeste lors des exercices suivants. Ces contraintes réglementaires peuvent avoir une incidence sur le bon aboutissement ou le délai de réalisation des projets. Ainsi, le développement, la situation financière et les résultats du Groupe seront intimement liés à une évolution favorable ou défavorable des réglementations, et des modalités de leur application.

Par ailleurs, afin de s'adapter aux évolutions du marché ou compléter sa palette de compétences, AUREA pourrait procéder à de nouvelles opérations de croissance externe ou de rachat d'actifs, avec tous les risques d'intégration inhérents à ce type d'opérations (intégration des effectifs et disponibilité des managers du Groupe, mise à niveau de l'outil industriel...).

Les activités d'AUREA sont actuellement favorablement influencées par les politiques publiques de soutien au recyclage et à la régénération. Toutefois, du fait de décisions gouvernementales ou de contraintes budgétaires, sans être remises en question d'un point de vue fondamental, ces politiques pourraient être modifiées, ou leur mise en œuvre prendre beaucoup plus de temps que nécessaire, ce qui aurait pour conséquence concrète de diminuer les fonds publics disponibles pour soutenir les solutions de collecte et de régénération des déchets. La création d'un Eco-organisme dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (R.E.P.), destiné à organiser une filière de collecte, de recyclage et/ou régénération d'une certaine catégorie de déchets, tel que le projet relatif aux huiles usagées actuellement en cours de mise en œuvre, peut également avoir des effets significatifs sur les activités du Groupe.

- **Risques financiers et de liquidité :**

- Le risque de taux est estimé faible par la Société, qui est financée au moyen de crédits bancaires. L'endettement est soit à taux fixe (en particulier l'obligation), soit à taux variable, couvert partiellement par des swaps taux fixe. La rémunération de la part de la trésorerie nette positive placée en taux variables peut évoluer en fonction d'une variation desdits taux.
- Le risque de change est extrêmement faible dans la mesure où l'essentiel des ventes est payable en euros. Les ventes en devises sont marginales et réalisées majoritairement en dollars US. Elles sont systématiquement protégées par une couverture de change, quand le coût de la couverture n'excède pas le risque estimé. Peu d'importations sont réalisées en dehors de la zone Euro.
- Pareillement, le risque de liquidité est estimé faible par la Société qui a procédé à une revue spécifique et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. L'endettement brut a fortement augmenté de 2020 à 2022, avec notamment la souscription dans le cadre de la crise pandémique de la Covid-19, d'une part, de prêts garantis par l'Etat (PGE) contractés auprès des partenaires bancaires du Groupe pour un montant global de 20,5 M€ et, d'autre part, des emprunts non affectés de 13 M€ auprès de Bpifrance et d'autres organismes bancaires d'une maturité de 5 ans, ainsi que des prêts destinés à financer un programme soutenu d'investissements. Les prêts garantis par l'Etat souscrits en 2020 ont fait l'objet d'avenants en 2021 qui ont étendu la maturité sur une durée de 5 ans avec un différé de début d'amortissement d'une année. L'endettement net demeure toutefois maîtrisé, avec un endettement à moins d'un an de 9,3 M€, contre une trésorerie disponible de 30,8 M€ et un total de capitaux propres de 73,9 M€ au 31/12/2024. Les emprunts bancaires et assimilés représentent un montant de 45,9 M€ à fin décembre 2024. Les crédits bancaires n'intègrent que des clauses standards, en particulier en matière de remboursement anticipé.

1.4.5. Risques réglementaires et technologiques

- **Risques liés aux autorisations d'exploitation et réglementaires :**

Les activités de production d'AUREA nécessitent en France et en Belgique des autorisations de la part des autorités locales. En France, une autorisation préfectorale est nécessaire pour toute exploitation, déménagement ou extension de site production. Sans l'accord de ces autorités locales, AUREA ne peut envisager aucun agrandissement de ses sites de production ou développement d'activités nouvelles.

Par son activité de retour des produits usagés à la matière première, qu'il s'agisse des huiles, du PVC, du caoutchouc, de l'aluminium, du cuivre ou du zinc, ou encore du mercure, du cadmium ou de solvants, AUREA contribue au traitement des déchets non réutilisables en l'état. Dans le cadre de la mise en application de la Directive Européenne Déchets (Directive 2006-12-CE entrée en vigueur le 17 mai 2006), la Communauté Européenne a fixé un ordre de priorité pour le traitement de l'ensemble des déchets, dans un but de réduction :

1. Réemploi (re-use)
2. **Recyclage**
3. Valorisation énergétique
4. Enfouissement pour les déchets ultimes

De ce fait, AUREA estime que la mise en œuvre de cette directive n'est pas un facteur de risque mais au contraire une opportunité, et que le risque de retrait d'agrément, qui pourrait avoir des conséquences financières très significatives pour le Groupe, est par voie de conséquence très faible, voire hypothétique, compte tenu de l'importance stratégique du recyclage et des enjeux environnementaux, aussi bien au niveau français qu'europpéen.

De plus, les sociétés du Groupe AUREA et leurs dirigeants respectifs se doivent de respecter de très nombreuses réglementations, notamment légales, fiscales, boursières, environnementales, sociales. Tout manquement au respect de ces obligations peut avoir des conséquences financières, pénales ou en termes d'image importantes. AUREA est titulaire d'une police dont les garanties couvrent les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des dirigeants de droit et de fait en cas de mise en cause pour tous les manquements aux obligations légales, réglementaires ou statutaires commises dans le cadre de leurs fonctions. Ce contrat a également pour objet de garantir les frais de dépenses exposées pour la défense civile et / ou pénale. La garantie est étendue aux frais de gestion de crise, afin de bénéficier des prestations d'une société de gestion de crise en cas de besoin. Le risque en la matière serait donc plus d'ordre réputationnel, même si les conséquences financières d'un non-respect des réglementations pourraient ne pas être négligeables.

- **Risques liés aux évolutions technologiques :**

AUREA ne dispose pas de brevets et ne dépend d'aucune licence. La société utilise ses propres technologies et savoir-faire, qu'elle améliore en permanence :

- Les procédés utilisés par la filiale ECO HUILE pour le recyclage des huiles usagées ne sont pas brevetés, mais ils demandent une telle efficacité et une telle précision des réglages que seule une longue expérience peut autoriser leur utilisation.
- Le leadership européen obtenu progressivement dans le Pôle caoutchouc a démontré l'efficacité des technologies utilisées et la capacité de ROLL GOM à les utiliser efficacement.
- Dans le secteur des métaux, la mise en œuvre d'investissements au meilleur niveau technologique européen, le savoir-faire en matière d'alliages et la performance de l'organisation industrielle lui assurent une excellente position concurrentielle.

Compte-tenu de ce qui précède, AUREA considère que le risque technologique est faible. Toutefois, en raison du caractère évolutif du marché du développement durable (des évolutions peuvent se produire à tout moment), AUREA est en permanence à la recherche de projets industriels, mais les concurrents actuels ou futurs du Groupe pourraient réussir à développer ou commercialiser des technologies plus efficaces ou moins onéreuses que celles développées et exploitées par AUREA, ce qui pourrait compromettre sa capacité à dégager le niveau de rentabilité visé et/ou rendre obsolète son modèle industriel et commercial.

1.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits

Néant.

1.6. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis

Néant.

1.7. Activités en matière de recherche et développement

Les sociétés du Groupe AUREA ont continué à effectuer des opérations de développement visant à l'amélioration des procédés industriels de traitement des matières à recycler.

2. Comptes sociaux de la société AUREA

2.1. Situation, activité et résultats de la société durant l'exercice

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité. Comme précédemment, la société a poursuivi ses prestations de management et de service envers ses filiales, générant un chiffre d'affaires de 2 645 910 € HT contre 2 428 606 € HT pour l'exercice 2023.

2.1.1. Résultat d'exploitation

Avec un chiffre d'affaires de 2 645 910 €, des produits divers de 2 481 € et des charges d'exploitation de 5 400 519 € (dont 2 956 950 € de dépréciations d'avances en compte courant d'associé apportées à des filiales), le résultat d'exploitation d'AUREA ressort négatif à hauteur de 1 744 746 € à comparer à un résultat négatif de 1 839 077 € enregistré l'an dernier.

2.1.2. Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 3 577 335 €. Outre 980 000 € de dividendes versés par les filiales, les produits financiers incluent des intérêts sur avances en comptes courants d'associé accordées à des filiales et des placements financiers pour un montant global de 2 440 262 €. Les charges financières s'élèvent à 1 452 674 €, dont 50 000 € de dépréciations des titres de participation de la filiale RULO France et comprennent pour le solde des intérêts sur les emprunts bancaires et sur les obligations émises en juin 2019, ainsi que de la dépréciation sur valeurs mobilières de placement. Le résultat financier s'établit à 180 971€.

2.1.3. Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est un gain de 379 981 €.

2.1.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif de -14 924 €. Il se compose diverses charges exceptionnelles de gestion.

2.1.5. Résultat net

Dans le cadre de l'intégration fiscale dont AUREA est la tête de groupe, l'impôt sur les bénéfices est négatif de 1 333 202 €. Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'établit à 1 698 254 € contre 2 047 427 € l'an dernier.

Dans le cadre de l'assemblée générale qui se tiendra le 26 juin 2025, il vous sera proposé d'approuver les comptes annuels qui vous ont été présentés. Lors de cette assemblée générale, il vous sera également soumis une proposition d'affectation du résultat.

2.2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La société n'a pas rencontré de difficultés particulières. Compte tenu de son rôle d'animation du groupe, AUREA a suscité et apporté son soutien aux filiales dans leur démarche de progrès.

2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société

La société poursuit l'animation de ses filiales et recherche de façon permanente, non seulement à renforcer ses activités existantes, mais aussi à se développer dans de nouvelles activités et sur de nouveaux territoires géographiques. Sa politique de développement externe se concentre dans le développement durable.

Sa stratégie de croissance externe demeure axée sur les points suivants :

- Acquisition de sociétés ou activités de taille moyenne ;
- Non subventionnées ;
- Utilisant des technologies éprouvées dans le domaine du recyclage et de la régénération ;
- Opérant sur des "business models" rentables ;
- Avec la mise en place de financements adaptés.

2.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les principaux risques auxquels le Groupe AUREA est exposé figurent au paragraphe 1.4 du présent rapport. La société n'est pas exposée de manière significative sur les marchés financiers, en dehors des titres d'autocontrôle. Il n'existe pas de risque notable en matière de risques pays.

2.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise

Néant.

2.6. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

2.7. Activité en matière de recherche et développement

La société AUREA n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité de recherche et développement, mais a encouragé celle de ses filiales.

2.8. Tableau des résultats des 5 derniers exercices et tableau de variation des capitaux propres

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, vous trouverez joint en annexe au présent rapport le tableau des résultats de la société pour les 5 derniers exercices. Vous trouverez enfin, joint en annexe au présent rapport, un tableau de variation des capitaux propres.

2.9. Information sur les délais de paiement fournisseurs

Les délais de paiement appliqués par AUREA en matière de dettes fournisseurs et de créances clients sont conformes aux dispositions des articles L.441-6 et L.441-1 du Code de commerce. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions générales de vente ou convenues avec les fournisseurs, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans un délai contractuel moyen de 45 jours suivant la date de réception de la facture.

Factures reçues non réglées au 31/12/2024 dont le terme est échu	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A)Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3	12	6	5	11	37
Montant total HT des factures (€)	13 837	27 727	3 880	4 745	17 150	222 338
% du montant total HT des achats de l'exercice	1,1%	2,2%	0,3%	0,4%	13,4%	17,3%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nombre de factures concernées	1					
Montant total HT des factures exclues (€)	3 000					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					

Les charges externes sont essentiellement constituées d'honoraires payés comptant.

2.10. Information sur les délais de paiement clients

Les créances clients ne sont constituées que de prestations d'AUREA facturées à ses filiales.

Factures émises non réglées au 31/12/2024 dont le terme est échu	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A)Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total HT des factures (€)	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires total HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues de (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues	-					-
Montant total HT des factures exclues (€)	-					-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

3. Filiales et participations – Sociétés contrôlées

En vous rendant compte de l'activité de la société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle. Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Concernant ces filiales et participations, nous portons également à votre connaissance les éléments suivants :

- Prises de participation significatives dans les sociétés ayant leur siège en France et représentant plus du 1/20^{ème}, du 1/10^{ème}, du 1/5^{ème}, du 1/3, de la moitié ou des 2/3 du capital d'une telle société ou la prise de contrôle de telles sociétés.

3.1. Prises de participation

Directes

- Néant

Indirectes

- Néant

3.2. Cession de filiales ou de participations dans des sociétés ayant leur siège en France

Cessation de 2 activités sur 2024 :

- RULO France, suite à l'application de nouvelles réglementations en France sur le plomb,
- TDA VALORISATION, dont le redressement nécessiterait des investissements massifs que le Groupe AUREA juge non stratégiques.

4. Sociétés contrôlées et part du capital détenue dans celles-ci

Nous vous rappelons qu'au 31/12/2024, la société contrôle directement et indirectement les sociétés suivantes :

Sociétés françaises		
AUREA	Paris 8 ^{ème}	Société mère
AUREA DEVELOPPEMENT	Paris 8 ^{ème}	100%
AUREA INVESTIMMO	Paris 8 ^{ème}	100%
CHAUFFAGE ENERGIES	Crépy	100%
COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE	Lillebonne	100%
DE BEC ENTREPRISES	Paris 8 ^{ème}	100%
EPR	Paris 8 ^{ème}	100%
HG INDUSTRIES	Paris 8 ^{ème}	100%
M LEGO	Boëssé le Sec	100%
META REGENERATION	Château Arnoux St Auban	100%
POUDMET	Paris 8 ^{ème}	100%
REGEAL	Paris 8 ^{ème}	100%
ROLL GOM	Tilloy les Mofflaines	100%
RULO FRANCE	Paris 8 ^{ème}	100%
RVA (RECUPERATION VALORISATION ALUMINIUM)	Sainte-Menehould	100%
SARGON	Paris 8 ^{ème}	100%
TDA VALORISATION	Lillebonne	100%
TREZ FRANCE	Aiguebelle	100%
SCI IMMOBILIERE DES MOFFLAINES	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE DE COMPIEGNE	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE ALBRECHT 8	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 2	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 3	Paris 8 ^{ème}	100%
Sociétés étrangères		
Belgique		
AIP	Bruxelles	100%
RULO SA	Herinnes-lez-Pecq	100%
FLAUREA CHEMICALS	Ath	100%
IMMOBILIERE DE BLACHOU	Ath	100%
BAGNOUFFE	Ath	100%
Allemagne		
BHS KUNSTSTOFF AUFBEREITUNGS GMBH	Blieskastel Bockweiler	100%
Royaume-Uni (Pays de Galles)		
SWAN ALLOY UK	Swansea	100%

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans AUREA.

5. Informations concernant le capital de la société

5.1. Déclarations de franchissements de seuils de la société AUREA effectuées au cours de l'exercice

- Néant en 2024

5.2. Identité des personnes détenant une participation significative dans le capital de la société au 31/12/2024

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, les personnes physiques ou morales qui détiennent directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont les suivantes :

- Joël PICARD, domicilié Quai des Usines 12 – 7800 Ath (Belgique), détient 2 409 110 actions AUREA, soit 25,66% du capital et 28,80% des droits de vote nets.
- La société FINANCIERE 97, dont le siège social est 3, Avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris, immatriculée 384 723 921 RCS Paris, détient 4 583 439 actions, soit 48,83% du capital et 50,98% des droits de vote nets. Cette société est contrôlée par Joël PICARD.
- La société CM-CIC Investissement, dont le siège social est 28, Avenue de l'Opéra – 75002 Paris, immatriculée 317 586 220 RCS Paris, détient 773 725 actions représentant 8,24% du capital et 9,31% des droits de vote nets (à la connaissance d'AUREA).

5.3. Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31/12/2024 : néant.

5.4. Opérations réalisées par les dirigeants et administrateurs sur le capital social

Les opérations réalisées, au cours de l'exercice 2024 sur les titres de la société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

Joël PICARD, Président Directeur Général et administrateur

- Donation le 27/06/2024 de 63 488 actions, pour moitié à Myrtille PICARD et pour moitié à Aïrelle PICARD

NORTHBROOK Belgium, personne morale liée à Joël PICARD

- Néant

FINANCIERE 97, Administrateur

- Néant

Autres administrateurs

- Le 27/06/2024, Myrtille PICARD, administrateur, a reçu en donation 31 744 actions AUREA
- Le 27/06/2024, Aïrelle PICARD, représentante permanente de la société FINANCIERE 97, administrateur, a reçu en donation 31 744 actions AUREA

5.5. Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les opérations d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024.

Le programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale mixte du 28/06/2024, a pour objectifs, par ordre de priorité :

- L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social, par période de vingt-quatre (24) mois, dans le cadre de la quatorzième (14^e) résolution de la présente assemblée générale et sous réserve de l'adoption de ladite résolution ;
- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- La remise d'actions, à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- La remise d'actions à ses mandataires sociaux et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises ; ou
- La conservation des actions à des fins de gestion patrimoniale et financière ;

Bilan 2024 du programme de rachat :

Actions	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré	Total
Achats	9 379	4,85 €	45 466 €
Ventes	-	-	-
Annulations	-	-	-
Transferts (*)	-	-	-
Commissions sur achats d'actions propres			136,39 €
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2024 hors contrat de liquidité			17 375
Nombre d'actions détenues au 31/12/2024 par le contrat de liquidité			5 380
Total nombre d'actions auto-détenues au 31/12/2024			22 755

(*) Dont attribution définitive d'actions gratuites

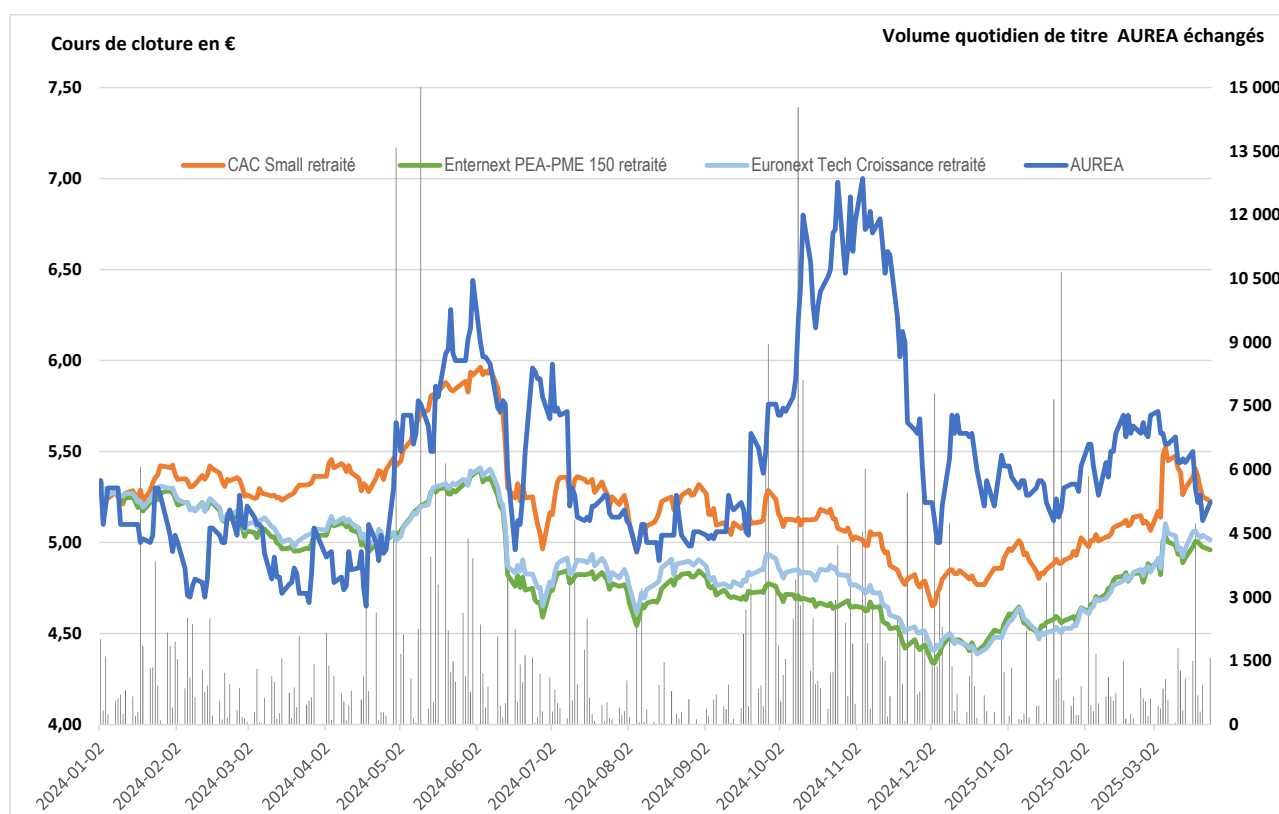
5.6. Attribution gratuite d'actions

Une délégation de compétence avait été donnée au conseil d'administration, en vue d'attribuer gratuitement des actions de la société, par l'assemblée générale du 20/06/2019, pour une durée de 38 mois. Cette délégation a été renouvelée par l'assemblée générale du 28/06/2024.

Les opérations réalisées au titre de l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants font l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, d'un rapport spécial.

• Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants en 2020 :	20 900
• Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants en 2021 :	37 900
• Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants en 2022 :	14 700
• Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants en 2023 :	0
• Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants en 2024 :	7 990

5.7. Evolution boursière du titre



5.8. Délégations de compétences données au conseil d'administration

Conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence à l'effet d'augmenter le capital, en cours de validité sur tout ou partie de l'exercice 2023, données au conseil d'administration par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (ci-après "AGE") du 29 juin 2023 et du 28 juin 2024.

Délégations de compétence données au conseil d'administration par l'AGE	Caractéristiques	Utilisation de l'autorisation
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou par incorporation de bénéfices, primes, réserves ou autres et émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances. (AGE du 29/06/2023 – 12 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (*) : 30 000 000 € Modalités de détermination du prix de souscription : selon les conditions légales Durée : 26 mois à compter du 29/06/2023	Non utilisée
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (AGE du 29/06/2023 – 13 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (*) : 30 000 000 € Modalités de détermination du prix de souscription : selon les conditions légales Durée : 26 mois à compter du 29/06/2023	Non utilisée
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs qualifiés, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (AGE du 29/06/2023 – 14 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (*) : 30 000 000 € Modalités de détermination du prix de souscription : selon les conditions légales Durée : 26 mois à compter du 29/06/2023	Non utilisée
Emission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la société. (AGE du 29/06/2023 – 15 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (*) : 30 000 000 € Modalités de détermination du prix de souscription : selon les conditions légales Durée : 26 mois à compter du 29/06/2023	Non utilisée
Emission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. (AGE du 29/06/2023 – 16 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (*) : 30 000 000 € Modalités de détermination du prix de souscription : selon les conditions légales Durée : 26 mois à compter du 29/06/2023	Non utilisée
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. (AGE du 29/06/2023 – 17 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (*) : 30 000 000 € Modalités de détermination du prix de souscription : selon les conditions légales Durée : 26 mois à compter du 29/06/2023	Non utilisée
Réduction du capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. (AGE du 29/06/2023 – 18 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum : 10% du capital Modalités de détermination du prix: selon les conditions légales Durée : 18 mois à compter du 29/06/2023	Non utilisée
Réduction du capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. (AGE du 28/06/2024 – 14 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum : 10% du capital Modalités de détermination du prix: selon les conditions légales Durée : 18 mois à compter du 28/06/2024	Non utilisée

(*) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

6. Direction générale – Mandataires sociaux

6.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-36 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la société.

Nom et prénom usuel ou dénomination sociale	Qualité	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Joël PICARD	Président Directeur Général	Administrateur de la société FINANCIERE 97 Président de la société TOMBSTONE FRANCE Président de la société RULO Président de la société FLAUREA CHEMICALS Président de la société NORTHBROOK BELGIUM
René RIPER	Administrateur	Néant
Airelle PICARD	Représentant permanent de FINANCIERE 97 Administrateur	Président Directeur Général de la société FINANCIERE 97
Antoine DIESBECQ	Administrateur	Gérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée RACINE Président et Administrateur de l'Union Nationale des CARPA Administrateur du GIE BRA Administrateur de DROIT ET COMMERCE
Roland du LUART	Censeur	Membre du Conseil de Surveillance de la société EURAZEO Membre du Conseil de Surveillance de la BANQUE HOTTINGUER Administrateur de la SOCIETE ANONYME DU JOCKEY CLUB
Myrtille PICARD	Administrateur	Gérante de la société ART VALOREM Administrateur de la société FINANCIERE 97 Administrateur de la société DROUOT PATRIMOINE

6.2. Rémunération des mandataires sociaux

TABLEAU 1
Tableau de synthèse des rémunérations brutes et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Joël PICARD, président directeur général	2024	2023
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	28 724 €	28 623 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		-
TOTAL	28 724 €	28 623 €

TABLEAU 2
Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Joël PICARD, président directeur général	2024		2023	
	Dues	versées	Dues	versées
Rémunération fixe (y compris charges patronales)	8 724 €	8 724 €	8 623	8 623
Rémunération variable			-	-
Rémunération exceptionnelle			-	-
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Avantages en nature			-	-
TOTAL	28 724 €	28 724 €	28 623 €	28 623 €

66

TABLEAU 3
Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du conseil	2024	2023
René RIPER - Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Antoine DIESBECQ - Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Financière 97 - Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Myrtille PICARD - Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
TOTAL	80 000 €	80 000 €

Roland du LUART, censeur, a été rémunéré au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 20 000 € et au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 20 000 €.

TABLEAU 4
Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2024	Prix d'exercice	Période d'exercice
Total	-	-	-	Néant	-	-

TABLEAU 5
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2024	Prix d'exercice
Total	-	Néant	-

TABEAU 6**Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	-	Néant	-	-	-	-

TABEAU 7**Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2024	Conditions d'acquisition
Total	-	Néant	-

TABEAU 8**Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

information sur les options de souscription ou d'achat				
Date d'assemblée				
Date du conseil d'administration				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées				
<i>Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>				
<i>Joël PICARD</i>				
Point de départ d'exercice des options				
<i>Joël PICARD</i>				
<i>Personnel cadre</i>				
<i>Personnel non cadre</i>				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
<i>Personnel cadre</i>				
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2024				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques				
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice				

Néant

TABEAU 9**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

	Nombre total d'options attribués / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-	-

TABLEAU 10**Contrats de travail – régimes de retraite supplémentaire - indemnités**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	indemnité relative à une clause de non concurrence
Joël PICARD - Président directeur général Date début mandat 27/06/2008 Date de renouvellement 23/07/2020 Date de fin de mandat AGM exercice 2025	Non	Non	Non	Non

6.3. Point sur le renouvellement des mandats

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Myrtille PICARD

L'assemblée générale du 28/06/2024, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Myrtille PICARD était arrivé à son terme, a décidé de renouveler ledit mandat pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

7. Conventions visées aux articles L.225-38 et L.22-10-12 du Code de commerce

Par référence à l'article L.22-10-12 du Code de commerce, aucune des conventions visées à l'article L.225-38 du même Code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé. Des conventions conclues antérieurement à l'entrée en vigueur de l'article L.225-10-12 du Code de commerce et ayant relevé initialement de l'article L.225-38 se sont poursuivies et font l'objet du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes.

8. Contrôle interne

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport spécial du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne de la société et un rapport spécial des commissaires aux comptes de la société sur ce rapport vous seront également présentés.



Rapport de durabilité 2024

1. Informations générales

1.1. ESRS 2

1.1.1. BP1- Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

1.1.1.1. Règles de consolidation

1.1.1.1.a. Déclaration de préparation sur une base consolidée

BP-1_01

La présente déclaration a été préparée sur une base consolidée.

1.1.1.1.b. Périmètre de consolidation

BP-1_02

Le périmètre de consolidation concerne le groupe entier dont le siège, les SCI ainsi que les 17 entités opérationnelles suivantes :

RECEAL
SWAN ALLOY UK Ltd
M LEGO
POUDMET
ECOHUILE*
EPR
DBE
CHAUFFAGE Energies
TREZ fusionné

RULO France*
RULO Belgique
ROLL GOM
TDA Valorisation
META Régénération
FLAUREA
RVA
SARGON

1.1.1.1.c. Exemption d'obligation de reporting de certaines filiales

BP-1_03

Aucune filiale incluse dans la consolidation n'est exemptée de l'obligation de rapport de durabilité, individuel ou consolidé en vertu, respectivement, de l'article 19 bis, paragraphe 9, ou de l'article 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

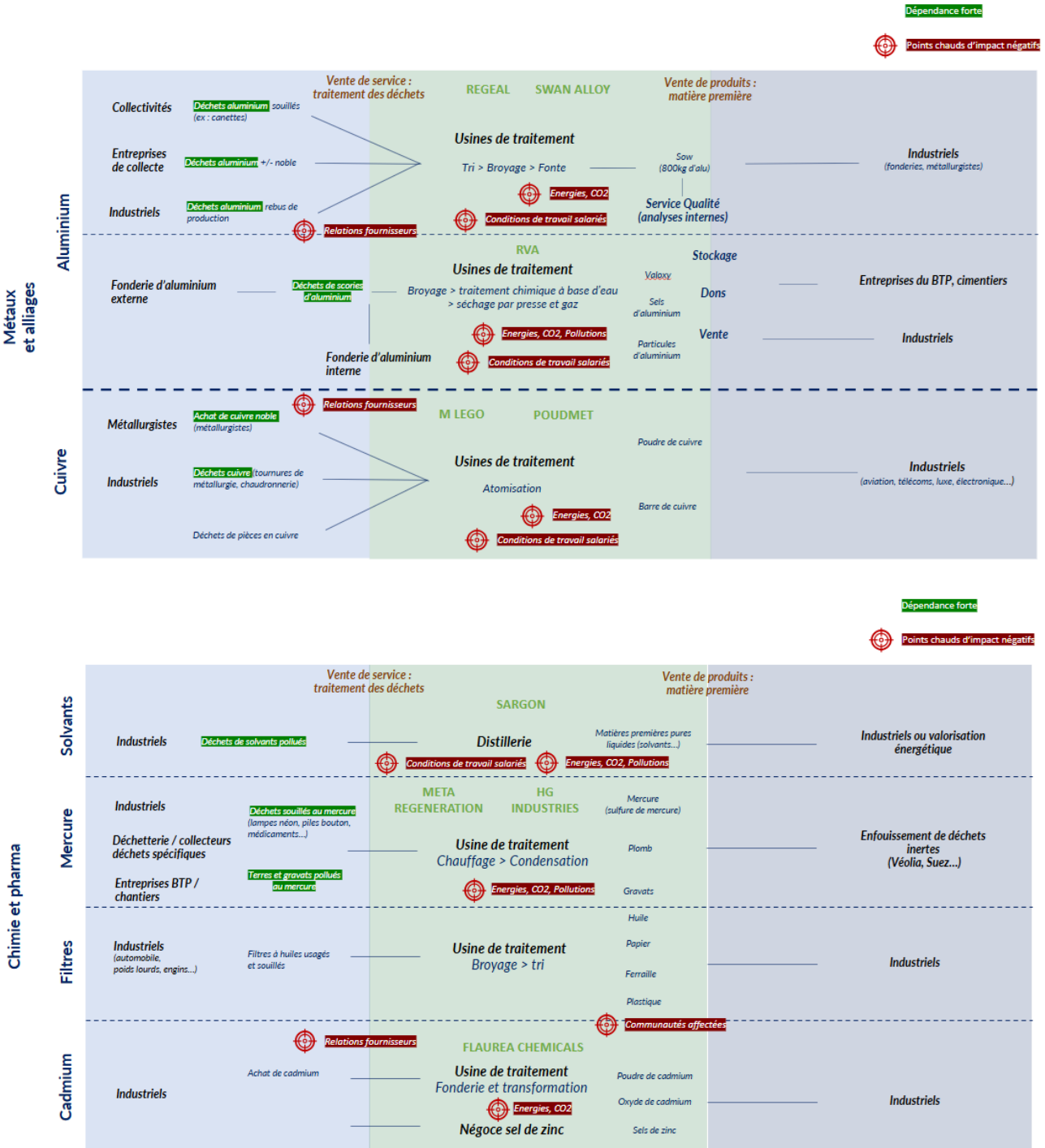
1.1.1.2. Périmètre de la chaîne de valeur

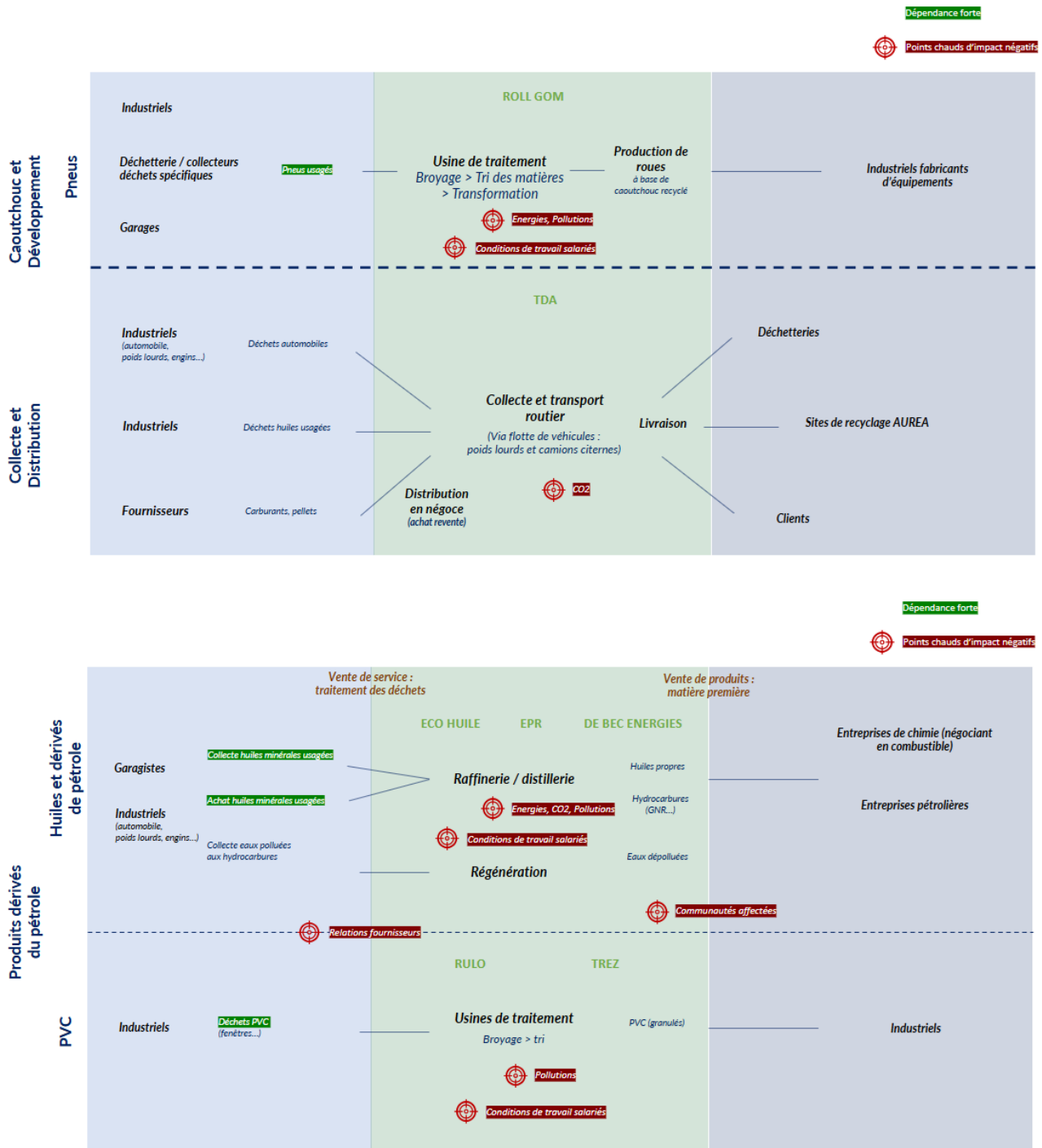
1.1.1.2.a. Description de la chaîne de valeur

BP-1_04

Le rapport de durabilité couvre la totalité des entités opérationnel du groupe Aurea. Concernant la chaîne de valeur, nos analyses et l'identification des impacts, risques et opportunités ont été réalisées jusqu'aux fournisseurs de premier rang, clients, partenaires financiers, pouvoirs publics et autres parties prenantes stratégiques sur le territoire français et en Europe au sens large.

BP-1_04





1.1.1.3. Omissions d'informations par exemption

1.1.1.3.a. Omission des informations concernant la propriété intellectuelle et l'innovation

BP-1_05

Le Groupe AUREA n'a pas fait usage de l'option d'omettre des éléments en raison d'informations relatives à la propriété intellectuelle.

BP-1_06

Il n'a pas été fait dans cette déclaration usage de l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

1.1.2. BP2- Publications d'informations relatives à des circonstances particulières**1.1.2.1. Horizons temporels retenus****1.1.2.1.a. Déclaration relative aux horizons temporels**BP-2_02

Les horizons temporels utilisés sont différents de ceux indiqués dans l'acte délégué et ses annexes, soit court terme (moins d'un an), moyen terme (entre 1 et 5 ans), long terme (supérieur à 5 ans)

1.1.2.2. Estimation d'informations concernant la chaîne de valeur**1.1.2.2.a. Présence d'informations de la chaîne de valeur estimées**BP-2_03, BP-2_04, BP-2_05, BP-2_06

Aucune donnée relative à la chaîne de valeur n'a été estimée à l'aide de sources indirectes.

1.1.2.3. Informations avec un niveau élevé d'incertitude**1.1.2.3.a. Présence d'informations avec un niveau élevé d'incertitude**BP-2_07, BP-2_08, BP-2_09

Non

1.1.2.4. Indicateurs ou cibles ayant fait l'objet de changements depuis le rapport précédent**1.1.2.4.a. Indicateurs ou cibles ayant fait l'objet de changements depuis le rapport précédent**BP-2_10

Aucun indicateur ou cible déclarés dans ce rapport de durabilité ont fait l'objet de changements depuis le rapport précédent.

1.1.2.5. Informations issues d'autres législations ou normes de durabilité**1.1.2.5.a. Présence d'autres informations**BP-2_16

Aucune autre information issue d'autres législations ou normes / cadres imposants à l'entreprise de publier des informations en matière de durabilité n'est communiquée en plus des informations prescrites par les ESRS

1.1.2.6. Utilisation de normes européennes approuvées**1.1.2.6.a. Utilisation de normes européennes approuvées**BP-2_18

Certaines parties de cette déclaration sont appuyées sur des normes européennes approuvées par le système européen de normalisation (normes ISO/CEI ou CEN/CENELEC).

1.1.2.6.b. Vérification et conformité des données et processus par un organisme externeBP-2_19

ISO 9001V2015 - Poudmet, Affimet, Sargon, Ecohuile

Appui sur les normes 14001 et 45001 - sans certification

Par secteur norme ISO pour le contrôle

Référentiel ISSC plus - durabilité pour Ecohuile

Certification Ecovadis pour Poudmet

1.1.2.7. Utilisation de référence à d'autres documents publiés par votre entreprise pour certaines informations

1.1.2.7.a. Utilisation de références à d'autres documents publiés

BP-2_20

Aucune information n'est issue de référence à d'autres documents publiés.

1.1.2.8. Omission d'informations liées au seuil de 750 salariés

1.1.2.8.a. Utilisation de la dérogation liée au seuil de 750 collaborateurs

BP-2_21

Certains enjeux des normes E4, S1 et S3 sont matériels. Nous décidons de les omettre dans le cadre de cette première année de reporting.

1.1.2.8.b. Tableau des enjeux matériels omis de par la dérogation

BP-2_22, BP-2_23, BP-2_24, BP-2_25, BP-2_26, BP-2_27

ESRS concerné (BP-2_22)	Enjeu ou sous enjeu matériel concerné (BP-2_22)	Manière dont votre modèle économique et votre stratégie tiennent compte des impacts de l'entreprise sur ces enjeux (BP-2_23)	Cibles et échéances sur ces enjeux (si ESRS E4, indiquez les preuves scientifiques liées aux cibles choisies) (BP-2_24)	Progrès accomplis (BP-2_24)	Politiques relatives à ces enjeux (thèmes abordés, objectifs principaux, gouvernance) (BP-2_25)	Actions de l'entreprise (BP-2_26)	Résultats des actions (BP-2_26)	Indicateurs utilisés pour ces enjeux (BP-2_27)
E4	Biodiversité	X	X	X	X	X	X	X
S1	Effectifs de l'entreprise	X	X	X	X	X	X	X
S3	Communautés touchées	X	X	X	X	X	X	X

1.1.3. GOV1- Le rôle des organes d'administration, de direction, de surveillance

1.1.3.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

1.1.3.1.a. Nombre des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise

GOV-1_01 et GOV-1_02

L'entreprise compte un total de 9 membres au sein de ses organes d'administration, de direction et de surveillance, dont 5 membres exécutifs et 4 membres non exécutifs.

1.1.3.1.b. Informations sur la représentation des salariés et des autres travailleurs dans les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise

GOV-1_03

Dans le cadre de notre gouvernance, nous avons mis en place une structure de pilotage qui garantit une représentation des salariés et des autres travailleurs au sein de nos organes de direction. Ainsi, nous organisons un Comité de Direction (Codir) mensuel au niveau du groupe, ainsi qu'un Codir mensuel pour chaque entité juridique, permettant un suivi rapproché des décisions stratégiques et opérationnelles.

Par ailleurs, au sein de plusieurs de nos entités, la représentation des salariés est assurée par la présence de représentants du personnel, de syndicalistes et de Comités Sociaux et Économiques (CSE), qui contribuent activement aux échanges et à la prise en compte des préoccupations des collaborateurs. Cette organisation reflète notre engagement en faveur du dialogue social et de la transparence dans la gouvernance de l'entreprise.

1.1.3.1.c. Expériences acquises des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance en rapport avec les secteurs, les produits et la situation géographique (les lieux) de l'entreprise

GOV-1_04

Nom et Prénom de la personne	Organe d'appartenance	Expérience de la personne
Vinciane MONTIER	CODIR	Ingénieure de formation, Directrice sur site RVA (Reims)
Anne Sophie DESCHODT	CODIR	Responsable HSE & Acheteuse pour Roll Gom
Airelle PICARD	Conseil d'administration	Présidente de FINANCIERE 97, plus de 10 ans au conseil d'administration
Myrtille PICARD	Conseil d'administration	Docteur en Droit, plus de 10 ans au conseil d'administration
François DEDEYAN	CODIR	DAF 5 ans d'audit, 3 ans de transaction, 5 ans en tant que DAF chez AAG et 1 ans chez AUREA
Patrick VERLACK	CODIR	DG Poudmet et REGEAL - 20 ans dans le milieu industriel arrivé chez AUREA en janvier 24
Anthony DOUGLAS	CODIR	Commercial Manager de SWAN - ANTHONY est arrivée dans le groupe AUREA depuis avril 2023
Richard LETT	CODIR	DG Roll Gom et Eco Huile - Plus de 40 ans chez Roll Gom, il a intégré le groupe lors du rachat de Roll Gom et a pris la direction de Eco Huile y a une quinzaine d'année
Romuald DROUARD	CODIR	DG META et directeur des investissements - Plus de 10 ans chez AUREA, il a commencé à la maintenance et a travaillé avant pour l'armée en tant que démineur
Patrizio BARTOLINI	CODIR	DG FLAUREA - Depuis plus 5 ans chez AUREA, il est acheteur de formation
Yvan TERRASSOUX	CODIR	Directeur opérationnel d'Eco Huile - Plus de 20 années chez AUREA, il a commencé à la maintenance
Joël PICARD	CODIR & Conseil d'administration	Fondateur du groupe AUREA, dans sa vie a possédé plus de 60 sociétés. Licencié GB
Antoine DIESBECQ	Conseil d'administration	Ancien Membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris. Président de l'association Droit & Commerce. Président d'honneur de l'Union Nationale des CARPA
Roland du LUART	Conseil d'administration	Membre du parti Les Républicains et implanté dans la Sarthe, il a exercé des mandats à différentes échelles, notamment ceux de maire du Luart de 1965 à 2001 et de sénateur de 1977 à 2014.
René RIPER	Conseil d'administration	Ancien Directeur Industriel du groupe AUREA

1.1.3.1.d. Pourcentage par genre et autres aspects de la diversité dont tient compte l'entreprise

GOV-1_05

Nom de l'organe	Année	% d'hommes	% de femmes
Conseil d'administration (femme)	2024	67%	33%
Codir mensuel (femme)	2024	87,5%	12,5%

GOV-1_06

Ratio de diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration : 33 % (2 femmes sur 6 membres)

GOV-1_07

Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration : 50 % (3 membres indépendants sur 6)

1.1.3.2. Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance**1.1.3.2.a. Responsables de la surveillance des impacts, risques et opportunités**GOV-1_08

La surveillance des impacts, des risques et des opportunités au sein de notre entreprise est assurée par une gouvernance structurée et des instances de décision régulières.

Tout d'abord, notre Conseil d'administration se réunit tous les deux mois pour examiner les orientations stratégiques, évaluer les risques et opportunités majeurs et assurer un suivi rigoureux de la performance du groupe.

En complément, un Comité de Direction (Codir) mensuel est organisé à Paris, réunissant les membres exécutifs du groupe afin de piloter la stratégie globale, analyser les enjeux et coordonner les actions à l'échelle internationale.

Enfin, chaque entité juridique du groupe dispose également de son propre Codir mensuel, garantissant ainsi une surveillance adaptée aux spécificités locales et un alignement cohérent avec la vision et les objectifs du groupe.

1.1.3.2.b. Responsabilités de chaque organe ou de chaque personne en matière d'impacts, risques et opportunités dans les mandats de l'entreprise, les missions du conseil d'administration et les autres politiques en la matièreGOV-1_09

Les responsabilités en matière d'impacts, de risques et d'opportunités sont clairement définies au sein de notre gouvernance et s'inscrivent dans les mandats de l'entreprise, les missions du Conseil d'administration et les politiques en vigueur.

Le Conseil d'administration dispose du pouvoir de missionner des experts et des cabinets de conseil afin d'accompagner AUREA dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités. Pour cela, un budget spécifique est alloué, permettant d'obtenir des analyses approfondies et un appui stratégique lorsque cela est nécessaire.

Les Comités de Direction (Codirs) jouent un rôle central dans l'anticipation et la gestion des risques et opportunités. Ils ne se contentent pas d'analyser la performance passée, mais réalisent également une projection systématique sur un horizon de deux mois, permettant ainsi d'identifier en amont les défis potentiels, notamment en matière de production, et d'y apporter des solutions adaptées.

Enfin, les décisions stratégiques majeures sont prises lors du Codir réunissant les membres exécutifs d'AUREA. Ces réunions couvrent des sujets clés tels que la relation client stratégique, les investissements (CAPEX), l'optimisation fiscale, la veille technologique et l'analyse des tendances du marché, garantissant ainsi une approche proactive et structurée de la gestion des enjeux du groupe.

1.1.3.2.c. Rôle de la direction dans les processus, contrôles et procédures en matière de gouvernance utilisés pour contrôler, gérer et surveiller les impacts, risques et opportunitésGOV-1_10

La direction joue un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi des processus, contrôles et procédures de gouvernance visant à surveiller, gérer et maîtriser les impacts, risques et opportunités du groupe.

Pour garantir un pilotage efficace, la direction s'appuie sur une équipe de quatre contrôleurs de gestion, chargés d'analyser la performance du groupe, d'examiner les charges, de s'assurer de l'application des décisions prises en Conseil d'administration et de réaliser des tests de cohérence afin de détecter d'éventuelles anomalies ou écarts.

Les contrats stratégiques sont systématiquement validés par le siège et le juriste du groupe, garantissant ainsi leur conformité et leur alignement avec la stratégie d'AUREA.

En matière de réglementation et de sécurité environnementale, les contrôles de la DREAL ainsi que la veille HSE sont impérativement suivis en coordination avec le Directeur des investissements du groupe et la Responsable HSE Groupe, assurant ainsi une parfaite maîtrise des enjeux environnementaux et réglementaires.

Enfin, pour assurer une gestion fluide et réactive, le Directeur Général (DG) et le Directeur Administratif et Financier (DAF) échangent quotidiennement avec les Directeurs des sites stratégiques, permettant ainsi une prise de décision rapide et une anticipation efficace des risques et opportunités opérationnels.

1.1.3.2.d. Délégation du rôle à un poste ou à un comité spécifique au niveau de la direction

GOV-1 11

Ce rôle est délégué à un poste ou à un comité spécifique au niveau de la direction

1.1.3.2.e. Exercice de la compétence de surveillance sur ce poste ou ce comité

GOV-1 11

La compétence de surveillance au sein d'AUREA est exercée à travers une gouvernance structurée et un suivi rigoureux des décisions stratégiques par les instances de direction.

Le Comité de Direction (CODIR) Groupe, qui se réunit mensuellement, joue un rôle central dans cette surveillance. Il est composé du Directeur Général (DG), du Directeur Administratif et Financier (DAF), de six Directeurs de site et de la Responsable HSE, garantissant ainsi une représentation équilibrée de l'ensemble des enjeux stratégiques du groupe.

Lors de ces réunions, le CODIR veille au bon fonctionnement du groupe et prend des décisions majeures sur les opérations, le commerce, la finance, la gestion des risques environnementaux (HSE) et les ressources humaines. Ces dernières sont généralement pilotées directement par les Directeurs de site, assurant ainsi une prise en compte des réalités locales dans la gestion des équipes et des compétences.

Grâce à cette structure, tous les aspects stratégiques du groupe sont représentés et supervisés de manière cohérente, permettant une prise de décision efficace et alignée avec les objectifs de performance et de durabilité d'AUREA.

1.1.3.2.f. Modalités de communication aux organes d'administration, de direction et de surveillance

GOV-1 12

La communication au sein d'AUREA repose sur une approche fluide et directe, reflétant l'esprit familial du groupe tout en garantissant une transmission efficace des informations aux organes d'administration, de direction et de surveillance.

En raison de la structure du groupe, composé de 17 entités opérationnelles réparties en France, en Belgique et au Royaume-Uni, les échanges se font principalement par e-mail et téléphone, assurant une réactivité optimale entre les équipes terrain et la direction.

Cependant, au-delà des canaux de communication à distance, une proximité avec les équipes est activement encouragée. Le fondateur du groupe visite chaque semaine un à deux sites, et impose à sa direction de se rendre régulièrement dans les usines. Cette démarche vise à garantir un dialogue direct non seulement avec les cadres administratifs mais aussi avec les opérationnels, permettant ainsi une meilleure compréhension des réalités du terrain et une prise de décision plus ancrée dans les enjeux concrets de l'entreprise.

1.1.3.2.g. Contrôles et procédures spéciaux pour la gestion des impacts, risques et opportunités

GOV-1 13

Des contrôles et procédures spéciaux sont appliqués pour la gestion de nos impacts, risques et opportunités.

GOV-1 13

Chez AUREA, les contrôles et procédures sont pleinement intégrés aux différentes fonctions internes afin d'assurer une gestion rigoureuse des risques, de la conformité réglementaire et de la performance opérationnelle.

Chaque mois, une revue détaillée des postes de charges est réalisée, permettant un suivi précis des dépenses et une optimisation continue des ressources financières du groupe.

Sur le plan réglementaire et environnemental, nos sites font l'objet de visites régulières de la DREAL ainsi que d'audits externes pour le maintien de nos certifications ISO. Ces contrôles garantissent la conformité de nos installations aux exigences en vigueur et participent à l'amélioration continue de nos pratiques en matière de durabilité et de sécurité.

De plus, nos sites classés SEVESO sont soumis à un suivi renforcé, intégrant des contrôles stricts afin d'assurer la maîtrise des risques industriels et la sécurité des installations.

Enfin, chaque année, nos assureurs réalisent deux audits de site, permettant d'identifier d'éventuelles vulnérabilités et de renforcer nos dispositifs de prévention des risques.

L'ensemble de ces contrôles est étroitement suivi par nos équipes internes et intégré aux processus de gestion de l'entreprise, garantissant ainsi une surveillance efficace et une amélioration continue de nos performances opérationnelles et environnementales.

1.1.3.2.h. Suivi de la définition des objectifs liés aux impacts, risques et opportunités importants, et de la progression vers leur réalisation

GOV-1 14

La fixation et le suivi des objectifs liés aux impacts, risques et opportunités stratégiques sont encadrés par une gouvernance rigoureuse et des mécanismes de surveillance réguliers au sein d'AUREA.

Chaque année, en fin d'exercice, un budget mensuel des performances du groupe ainsi qu'un budget CAPEX sont établis. Ces éléments constituent la ligne directrice de l'année et servent de référence pour l'ensemble des décisions stratégiques et opérationnelles. Tous les mois, chaque entité est comparée à son budget prévisionnel et à sa performance de l'année précédente (N-1), permettant ainsi un suivi précis de l'évolution de l'activité.

Les objectifs sont réévalués une à deux fois par an à travers des reforecast, afin d'adapter la stratégie en fonction des évolutions du marché et des performances constatées. Par ailleurs, deux contrôleurs de gestion mobiles interviennent en continu au sein des filiales du groupe. Leur mission est double : identifier et analyser des risques ou opportunités, puis accompagner les directions locales dans l'atteinte de leurs objectifs grâce à des recommandations et actions ciblées.

Enfin, la responsable HSE veille au respect des autorisations réglementaires de chaque site et supervise, aux côtés du Directeur des investissements, l'ensemble des contrôles DREAL du groupe, garantissant ainsi une conformité stricte aux exigences environnementales et sécuritaires.

1.1.3.3. Compétences et expertises des organes d'administration, de direction et de surveillance

1.1.3.3.a. Définition des compétences et l'expertise disponibles, appropriées et/ou à développer pour superviser les enjeux de durabilité

GOV-1 15

Chez AUREA, la durabilité est au cœur de notre activité, puisque nous opérons à 100 % dans l'économie circulaire. Ainsi, la maîtrise des enjeux de durabilité est essentielle à notre fonctionnement et fait l'objet d'une attention constante de la part des organes d'administration, de direction et de surveillance.

Pour garantir un niveau d'expertise optimal, nos équipes de direction réalisent une veille continue sur les innovations et les meilleures pratiques afin d'optimiser toujours davantage le recyclage des déchets. Lorsqu'une expertise spécifique n'est pas disponible en interne, le groupe fait appel à des cabinets de conseil et d'étude spécialisés et forme ses salariés aux nouvelles réglementations et exigences, comme cela a été le cas pour la CSRD.

Par ailleurs, évoluant dans un secteur aux technologies uniques et en constante évolution, nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de CAPEX, qui nous apportent une veille technologique précieuse. Cet échange nous permet de rester à la pointe des innovations et d'adapter en permanence nos processus aux enjeux environnementaux et industriels.

1.1.3.3.b. Expertise des organes pour surveiller les enjeux de durabilité

GOV-1 16

L'expertise en matière de durabilité est un élément fondamental de la gouvernance d'AUREA, directement intégrée dans nos opérations et renforcée par des dispositifs de surveillance et de formation continue.

Chaque entité opérationnelle du groupe est spécialisée dans le traitement d'un type spécifique de déchet. Dans de nombreux cas, nous sommes les seuls acteurs à traiter ces déchets dans les pays où nos usines sont implantées, ce qui fait de nous des experts de référence dans nos domaines respectifs. Nos directeurs de site possèdent une parfaite connaissance de leurs outils de production, et chaque investissement en CAPEX supérieur à 30 k€ est validé par le CODIR Siège et le Directeur des investissements, garantissant ainsi une maîtrise rigoureuse des choix technologiques et environnementaux.

Par ailleurs, notre expertise en durabilité est continuellement renforcée par des contrôles externes réguliers, notamment ceux de la DREAL, ainsi que par notre conformité aux normes SEVESO et ISO. Ces exigences imposent un haut niveau de compétence en interne, structuré autour d'une équipe HSE dédiée et du Directeur des investissements, qui pilotent l'ensemble des aspects environnementaux et réglementaires du groupe.

Enfin, la veille réglementaire européenne est directement assurée par le Directeur Général du groupe, qui s'appuie sur son réseau personnel pour anticiper les évolutions législatives. De plus, le CODIR et le Conseil d'administration valident les dossiers de fusion-acquisition (M&A), intégrant ainsi la durabilité dans les décisions stratégiques du groupe.

1.1.3.3.c. Lien entre ces compétences/expertises et les impacts, risques et opportunités identifiés

GOV-1 17

Les compétences et expertises présentes au sein du groupe AUREA sont directement en lien avec les impacts, risques et opportunités identifiés :

- Enjeux environnementaux (E1, E2, E3, E5) : Ces enjeux sont pris en charge par Anne-Sophie (Responsable HSE) et Romuald Drouard (Directeur des Investissements), qui veillent à la conformité environnementale, à la gestion des risques réglementaires et aux opportunités d'investissements durables.
- Enjeux sociaux (S1, S3) : François Dedeyan (DAF) et les RRH locaux, dont Laurent Crevon (RRH Pôle Ecohuile, EPR, Sargon, etc.), assurent la gestion des ressources humaines et la mise en œuvre des politiques sociales du groupe. Le CODIR, en collaboration avec Anne-Sophie (Responsable HSE), supervise les aspects liés à la sécurité et aux conditions de travail.
- Enjeux de gouvernance (G1) : François Dedeyan (DAF) et le CODIR garantissent la transparence financière, la gestion des risques et la conformité réglementaire du groupe.

Ces expertises permettent d'anticiper et de maîtriser les risques tout en saisissant les opportunités stratégiques, assurant ainsi le développement durable d'AUREA.

1.1.4. GOV2- Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ce organes

1.1.4.1. Transmission aux organes d'administration, de direction et de surveillance des informations relatives aux impacts, risques et opportunités majeurs

1.1.4.1.a. Transmission d'information sur les impacts, risques, opportunités et sur la mise en œuvre de la diligence raisonnable aux organes d'administration et de surveillance

GOV-2 01

Nos organes d'administration, de direction et de surveillance, y compris leurs comités compétents, sont tenus informés des impacts, risques et opportunités importants, de la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et objectifs adoptés à cet égard.

GOV-2 01

Les organes d'administration, de direction et de surveillance d'AUREA sont régulièrement tenus informés des enjeux liés à la durabilité et aux investissements par plusieurs membres clés du groupe. Chaque mois, lors des réunions du Comité de Direction (CODIR), un point spécifique est effectué par le responsable HSE Groupe et le Directeur des investissements. Cela permet de suivre de manière détaillée les aspects HSE ainsi que l'évolution des investissements stratégiques du groupe, assurant ainsi un suivi constant et une prise de décision éclairée.

Pour chaque investissement important, un modèle financier est élaboré, intégrant notamment un Taux de Rentabilité Interne (TRI), afin d'évaluer la rentabilité et la viabilité des projets. Étant donné que nos investissements sont destinés à retraiter des déchets, nous les considérons intrinsèquement comme verts, non seulement parce qu'ils permettent la revalorisation des déchets, mais également parce qu'ils contribuent à améliorer notre consommation énergétique (par une meilleure productivité) et à améliorer les conditions de travail de nos ouvriers.

Ainsi, tous les niveaux de la direction et de la gouvernance sont régulièrement informés et impliqués dans le suivi des actions liées à la durabilité et aux investissements, garantissant une intégration complète des enjeux environnementaux dans notre stratégie.

GOV-2 01

Chaque mois, une réunion HSE formalisée est organisée pour faire le point sur les aspects environnementaux et de sécurité, assurant une veille continue sur les risques et opportunités liés à la durabilité.

De plus, lors du CODIR de direction mensuel, les P&L (Profit & Loss) et KPI (indicateurs clés de performance) du groupe sont minutieusement revus et analysés, permettant une évaluation détaillée de la performance globale. Ce cadre offre également l'occasion de prendre des décisions stratégiques importantes pour le groupe, assurant ainsi une gestion proactive et cohérente des objectifs à court et moyen terme.

Ainsi, les informations cruciales sont partagées de manière régulière pour garantir une gouvernance réactive et bien informée.

1.1.4.2. Prise en considération des impacts, risques et opportunités

1.1.4.2.a. Décision, procédures et compromis mis en place associés à ces impacts, risques et opportunités par les organes d'administration, de direction et de surveillance

GOV-2_02

Nom de l'organe	Prise en considération des IRO dans la stratégie de l'entreprise	Prise en considération des IRO dans les transactions (acquisitions, cessions)	Prise en considération des IRO dans la gestion des risques (y compris les compromis associés à ces IRO)
CODIR / conseil d'administration	Elles sont omniprésentes. Notre métier est principalement de retraiter des déchets. Les déchets sont très réglementés, nous avons des sites industriels SEVESO. Par conséquent la sécurité de nos salariés est une priorité ainsi que les veilles réglementaires.	Le groupe AUREA est un groupe formé que d'acquisitions. Un déchet égal une entreprise. Si nous voyons une opportunité, que le site a les bonnes autorisations et un savoir-faire, nous pouvons acheter un site industriel. Nous n'achetons que des entreprises pouvant faire des synergies en interne et liée au retraitement des déchets	Lors d'une acquisition, nous vérifions les autorisations, les capex et l'humain dans les IRO

1.1.4.2.b. Liste des impacts, risques et opportunités importants traités par les organes d'administration, de direction et de surveillance

GOV-2_03

ESRS Concerné	Impacts, risques et opportunités traités	Nom des organes qui traitent les IRO
E1, E2, E3, E5	Tous ces ESRS environnementaux sont au cœur des métiers d'AUREA. Sans eux nous ne pourrions pas travailler. Ils sont notre priorité et sont contrôlés en continu.	Tous les sites étant impactés, les IROs associés à ces enjeux sont traités en Codir site, en Codir siège et en réunion HSE.
E4	Non traité chez AUREA	Non traité chez AUREA
G1 et S1	Ces ESRS sont également traités en priorité car ils permettent d'impulser une direction à moyen long terme pour Aurea. Le Conseil d'administration et le CODIR siège sont là pour protéger les salariés d'AUREA mais aussi les actionnaires du groupe.	CODIR SIEGE Et Conseil d'Administration
S3	La gestion des IROs de l'enjeu S3 est important pour faire du chiffre d'affaires propre tout en respectant nos voisins (respect de autorisations légales)	CODIR site et CODIR SIEGE et HSE
S2 et S4	Non matériel	Non matériel

1.1.5. GOV3- Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

1.1.5.1. Systèmes d'incitation et politiques de rémunération liés à la durabilité pour les organes d'administration, de direction et de surveillance

1.1.5.1.a. Mise en place de systèmes d'incitation

GOV-3_01

Notre entreprise n'a pas mis en place de systèmes d'incitation ou de politiques de rémunération liés aux enjeux de durabilité pour les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

1.1.6. GOV4- Déclaration sur diligence raisonnable

1.1.6.1. Informations issues de la procédure de diligence raisonnable

1.1.6.1.a. Liste des informations incluses dans le rapport de durabilité issues de la procédure de diligence raisonnable

GOV-4 01

Informations de durabilité concernées	Paragraphes de la déclaration	N° des pages de la déclaration
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	1.1.3. GOV1- Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance 1.1.8.1. Eléments de la stratégie rattachés à la durabilité	p.29 p.39
Interagir avec les parties concernées à toutes les étapes du processus de diligence raisonnable	1.1.9.1.a. Tableau des relations avec les parties prenantes	p.46
Identifier et analyser les impacts négatifs	1.1.4.2. Prise en considération des impacts, risques et opportunités 1.1.12.1.a. Résultat final de l'analyse de double matérialité	p.35 p.53
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	1.1.3.2.g. Contrôles et procédures spéciaux pour la gestion des impacts, risques et opportunités 1.1.3.3. Compétences et expertises des organes d'administration, de direction et de surveillance 1.1.7.1. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne de l'information en matière de durabilité	p.32 p.33 p.36
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	1.1.4.1. Transmission aux organes d'administration, de direction et de surveillance des informations relatives aux impacts, risques et opportunités majeurs	p.34

1.1.7. GOV5- Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

1.1.7.1. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne de l'information en matière de durabilité

1.1.7.1.a. Caractéristiques du système de gestion des risques et de contrôle interne de l'information de durabilité

GOV-5 01

Les procédures et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne en rapport avec les informations sur le développement durable chez AUREA sont structurés pour garantir une surveillance rigoureuse et une amélioration continue dans l'ensemble de nos opérations.

- Contrôle mensuel des consommations d'énergie : Un suivi détaillé est effectué sur la consommation énergétique de nos sites, afin de repérer toute dérive et d'optimiser nos performances énergétiques, élément clé pour réduire notre empreinte environnementale et améliorer notre rentabilité.
- Revue mensuelle des KPI par le CODIR Site et Siège : Chaque mois, les indicateurs clés de performance (KPI) sont analysés, y compris les quantités de déchets entrants, traités et vendus. Cette revue permet de s'assurer que nous respectons nos objectifs de recyclage et de valorisation des déchets, tout en mesurant l'efficacité de nos opérations sur le terrain.
- Analyse des marges et des stocks : Nous analysons également les marges et les stocks, en mettant un accent particulier sur l'utilisation de déchets dits "sales". En effet, plus nous utilisons de déchets difficiles à traiter, plus nos résultats sont performants en termes de rentabilité. Cette analyse est effectuée soit sur une base hebdomadaire, soit mensuellement en fonction des spécificités de chaque site.
- Veille HSE continue : Afin de maintenir nos autorisations environnementales, une veille HSE est assurée en continu. Nos sites font l'objet de contrôles mensuels par la DREAL, garantissant la conformité avec les réglementations en vigueur et permettant de prévenir tout risque environnemental.
- Analyse des produits finis par nos laboratoires : Nous effectuons également des analyses rigoureuses de nos produits finis au sein de nos laboratoires afin de garantir leur qualité, leur conformité aux normes et leur impact environnemental réduit.
- Ces processus intégrés assurent une gestion proactive et structurée des risques liés au développement durable, tout en permettant une réactivité maximale face aux enjeux environnementaux, réglementaires et opérationnels.

1.1.7.1.b. Méthode d'évaluation des risques liés à des enjeux de durabilité, y compris la méthode de priorisation des risquesGOV-5_02

Chez AUREA, notre méthode d'évaluation des risques liés aux enjeux de durabilité repose sur une approche rigoureuse et multidimensionnelle, adaptée à notre activité principale, l'économie circulaire. Nos priorités sont de garantir le maintien de nos autorisations de traitement des déchets sur nos sites, tout en respectant des normes strictes en matière de sécurité, de pollution et de conformité réglementaire.

Respect des autorisations : Le premier enjeu majeur pour nous est de maintenir nos autorisations de traitement des déchets, ce qui implique une surveillance continue de notre conformité réglementaire. Pour cela, une équipe HSE dédiée travaille de manière proactive pour s'assurer du respect des normes environnementales. Nous faisons également l'objet de contrôles externes réguliers par la DREAL, ce qui nous permet de valider notre conformité. De plus, le CODIR Siège et le Conseil d'administration assurent une veille constante sur les indicateurs de risques et opportunités (IRO) liés à ces autorisations.

Pollution : La gestion du risque de pollution est une priorité cruciale. Nous avons une équipe HSE dédiée qui suit de près les risques de pollution associés à nos sites. En complément, des contrôles externes par la DREAL garantissent que nos processus respectent les standards environnementaux et nous permettent de minimiser les impacts négatifs sur notre environnement.

Normes ISO : Le respect des normes ISO est un autre pilier fondamental de notre démarche de durabilité. La responsabilité HSE ainsi que les directeurs de site sont impliqués dans la gestion des risques liés à ces normes, avec une attention particulière portée à l'amélioration continue de nos processus internes.

Sécurité : La sécurité de nos collaborateurs est primordiale et constitue un élément central de notre évaluation des risques. Les directeurs de site, les directeurs de production (PROD), l'équipe HSE, ainsi que les responsables des équipements de protection individuelle (EPI) et des ressources humaines (RH) travaillent en synergie pour garantir la sécurité sur nos sites et prévenir les risques liés à la sécurité au travail.

Ainsi, pour évaluer et prioriser ces risques, nous nous assurons de respecter ces quatre axes fondamentaux simultanément. Ils sont tous essentiels pour pouvoir exercer notre activité dans de bonnes conditions et garantir notre conformité réglementaire et opérationnelle. Ce système intégré permet de traiter les risques de manière globale et de prioriser les actions à entreprendre en fonction de leur impact sur nos opérations et sur notre engagement en matière de développement durable.

1.1.7.1.c. Liste des risques identifiés et description des stratégies élaborées pour les atténuer, y compris les contrôles connexesGOV-5_03

Risque Identifié	Stratégie élaborée concernant le risque	Outils de contrôle de l'efficacité de la stratégie concernant le risque
Adaptation du changement climatique : Risque pour les entités d'AUREA de devoir investir dans l'adaptation de leurs infrastructures et leurs opérations en raison des conséquences du changement climatique (canicules, retrait gonflement des argiles, fortes averses, inondations, risques incendies plus importants...).	Stratégie inexistante à date, qui sera élaborée sur les 5 prochaines car ce n'est pas un sujet prioritaire actuellement.	Pas de contrôle de suivi
Atténuation du changement climatique : Risque réputationnel et financier en l'absence de stratégie de décarbonation, dû à la perte potentielle de partenaires (clients et banques) et aux obligations de mise en conformité réglementaires relatives aux normes environnementales croissantes.	Stratégie d'amélioration du Bilan Carbone à venir, par des investissements moins énergivores (CAPEX). Exemple d'action : fermeture de TDA (transport et collecte de déchets automobiles)	Le Bilan Carbone sera réalisé tous les ans afin de suivre et piloter la stratégie de décarbonation
Energie : Risques financiers et opérationnels liés à la volatilité des coûts de l'énergie (électricité, gaz, carburants) et aux éventuelles difficultés d'approvisionnement à venir.	Stratégie de réduction des consommations via des investissements moins énergivores Regroupement contractuel (gaz et électricité) des différentes entités du Groupe pour une gestion optimisée (sur 3 ans)	Suivi des consommations d'énergies

.../...

.../...

Pollutions diverses (air, eau, sols, substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, microplastiques) : Risques multiples en cas de non-respect des seuils de pollution fixés et d'accident pouvant engendrer des pollutions et des dommages sur l'environnement, les salariés et les populations locales (amendes, fermetures de sites, perte de confiance des parties prenantes).	Stratégie d'amélioration continue en raison des suivis de la DREAL, grâce notamment à des investissements importants (STEP sur META par exemple)	Rapports de la DREAL
Eau : Risque opérationnel en cas de déficit hydrique et de limitation des consommations d'eau à l'échelle locale / régionale pour les professionnels, puis risque légal en cas d'utilisation non autorisée de la ressource en eau	Pas de stratégie définie à date.	Suivi des consommations en eau
Biodiversité : Risque opérationnel ou légal en cas de de dégradation importante d'un milieu naturel ou d'une contribution avérée et forte aux pressions exercées sur la biodiversité.	Pas de stratégie définie à date.	Pas de contrôle de suivi
Ressources entrantes, dont l'utilisation des ressources : Risques financier et opérationnel liés à la volatilité des marchés sur les métaux recyclés (aluminium, cuivre) qui pourrait affecter les revenus et les marges.	Stratégie de rapprochement et priorisation des flux proches des usines de traitement ou des zones de stockage. Arrêt de collecte dans le Finistère et en Corse par exemple.	Suivi interne des ressources entrantes
Ressources sortantes liées aux produits et services : Risques financier et opérationnel liés aux évolutions technologiques à venir sur les process de traitement / dépollution des déchets, pour la mise sur le marché de matières premières revalorisées.	Optimisation de la répartition des clients significatifs en fonction des sites de livraison sur la filière aluminium (Novelis et Constellium, les deux plus gros clients du Groupe)	Suivi des quantités de matières premières vendues
Déchets : Risque opérationnel lié à des difficultés d'approvisionnement potentielles en déchets / matières entrantes.	Fermeture de TDA afin de réduire les déchets collectés dont les process de traitement n'existent pas actuellement chez AUREA.	Suivi de la production de déchets
Culture d'entreprise : Risque de dépendance vis à vis de personnes importantes de l'organisation (PDG fondateur et actionnaire principal) et risque de baisse de confiance des parties prenantes en cas de départ.	Mise en place d'une nouvelle gouvernance pour le Groupe AUREA.	Pas de contrôle de suivi
Gestion des relations avec les fournisseurs : Risque de perte de contrats fournisseurs, de poursuite ou d'atteinte à la réputation d'AUREA en cas de retard ou d'absence de paiement.	Pas de stratégie définie à date.	Pas de contrôle de suivi
Corruption et versement de pots-de-vin : Risque d'atteinte à la réputation et de dévalorisation d'AUREA, de perte de contrats ou de poursuites en cas de corruption avérée.	Mise en place de contrôles internes et communication interne pour prévenir les risques de fraude et de corruption.	Pas de contrôle de suivi
Engagement politique et activités de lobbying : Risque réputationnel en cas d'interférences avérées avec la vie politique et les orientations politiques locales.	Pas de stratégie définie à date.	Pas de contrôle de suivi
Protection des lanceurs d'alerte : Risque légal et réputationnel en cas de non protection des lanceurs d'alerte	Procédure existante pour la protection des lanceurs d'alerte mise à jour courant 2024	Pas de contrôle de suivi

1.1.7.1.d. Intégration des évaluations de risques et contrôles internes dans les processus de durabilité

GOV-5_04

Nous n'avons pas d'éléments d'informations relatifs à ce point de données.

1.1.7.1.e. Périodicité de la communication des conclusions des évaluations des risques et des contrôles internes aux organes de gouvernance

GOV-5 05

Chez AUREA, le processus de communication des conclusions de l'évaluation des risques et des contrôles internes est structuré de manière à garantir une information fluide, précise et régulière auprès des organes d'administration, de direction et de surveillance.

Chaque mois, un point de suivi des risques et des contrôles internes est effectué lors des réunions CODIR SITE, permettant à chaque site de faire remonter les informations et de discuter des actions mises en place pour gérer les risques identifiés. Ces discussions sont ensuite consolidées lors du CODIR SIEGE mensuel, où les conclusions globales sont partagées et analysées avec l'ensemble des responsables du groupe, permettant une vision transversale des enjeux de durabilité et des mesures correctives à mettre en œuvre.

Pour les sites considérés comme significatifs, un suivi hebdomadaire est mis en place afin de traiter de manière plus réactive les risques et les contrôles spécifiques à ces sites. Cela permet une communication plus rapprochée et une gestion proactive des enjeux critiques.

Ce processus garantit que toutes les parties prenantes, du terrain au siège, sont régulièrement informées des risques et des mesures mises en place, assurant ainsi une surveillance continue et une prise de décision rapide et éclairée.

1.1.8. SBM1- Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

1.1.8.1. Eléments de la stratégie rattachés à la durabilité

1.1.8.1.a. Description des éléments de la stratégie de l'entreprise rattachés aux questions de durabilité

Chez AUREA, notre stratégie générale repose sur un engagement fort en faveur de l'économie circulaire, dont le cœur de métier est le recyclage des déchets. Nous nous fixons pour objectif de retraiter toujours plus de déchets, afin non seulement de répondre aux enjeux environnementaux actuels, mais aussi de maintenir notre position de leader dans ce secteur en France et en Europe.

Nous nous appuyons sur des technologies innovantes et des processus optimisés pour maximiser la revalorisation des déchets, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de l'empreinte carbone. Notre stratégie vise à augmenter la quantité de déchets traités tout en améliorant constamment nos performances en matière de durabilité, dans le respect des normes environnementales les plus strictes.

Cette approche s'inscrit dans une vision à long terme, où nous intégrons des critères de durabilité à chaque étape de notre activité, des choix de produits à la gestion des risques, afin de renforcer notre leadership dans l'économie circulaire tout en répondant aux attentes de nos parties prenantes et aux exigences réglementaires européennes.

MODÈLE D’AFFAIRES – Données 2023

Ressources

- Notre capital humain**
- Un savoir-faire industriel historique et français avec certaines entités centenaires
 - Une des plus anciennes société cotée en France
 - 574 collaborateurs dont 75% effectifs en usines
- Notre capital industriel**
- 17 sites industriels
 - 1 Raffinerie
 - 1 Distillerie
 - 9 fonderies
 - 6 Broyeurs
 - 3 Séparateurs à courant de Foucault
- Notre capital commercial**
- 3 pays d'implantation : France, Belgique, UK
 - Des équipes commerciales par type de déchets (Alu, cuivre, solvant, huile usagée)
 - Un savoir faire unique dans le traitement des déchets
- Notre capital financier**
- Total Bilan 2023 : 21,1 M€
 - Capitaux propres : 72 m€
 - Dette financière : 63,1 M€
 - Trésorerie : 37,3 M€
 - Endettement net 27,5 M€
 - Des actionnaires stables avec une vision long terme

Raison d’Être

Recycler tous types de déchets et vendre des matières premières issues de l'économie circulaire.

Ambition

Devenir un acteur majeur dans les domaines de l'Environnement et du Développement Durable.

Stratégie

- Développer les principales filiales et harmoniser les pratiques
- Assurer la rentabilité des activités
- Optimiser l'outil industriel et réduire la consommation d'énergies
- Améliorer l'attractivité du secteur et des métiers, en proposant des opportunités professionnelles attrayantes
- Se conformer à la réglementation européenne environnementale et sociétale

Atouts

Un savoir-faire centenaire dans le secteur des déchets, du recyclage et de la revalorisation matière
Parmi les premiers acteurs industriels en Europe spécialistes de la régénération des déchets, AUREA s'inscrit au cœur de l'économie circulaire.

Création de valeur

Notre valeur sociétale

- Collaborateurs et communautés locales
 - +7 % des effectifs en 2023 par rapport à 2022
 - 99 % de CDI dont 17 % de femmes
 - 4 000 heures de formation
 - Charges salariales : 34 M€
- Partenaires et clients
- Des milliers des clients accèdent à l'économie circulaire grâce à AUREA
 - Aurea s approvisionne en déchets autour d'elle dans les garages, les déchèteries et les industries
 - La signature avec Exxon a permis dans une zone sinistrée la construction par Exxon d'une usine de 35 M€ dans le traitement des huiles de catégorie 2

Notre valeur environnementale

- Recyclage et valorisation de 100% des déchets d'activités collectés et transformés en matières premières
 - 100 000 Tonnes de déchets métalliques
 - 20 400 T d'huile de vidange
 - 7 500 T soit environ 1 million de pneus
 - 57 000 T d'eau polluée aux hydrocarbures
 - 4 000 T de solvants sales
 - 6 000 T de PVC
 - 500 T de déchets pollués au mercure
- 10 000 MWh économisé grâce à la récupération de chaleur / modernisation de l'outil de production
- 3 sites conformes SEVESO ICPE (en dessous des seuils)

Notre valeur économique

- 245,8 M€ de chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités en 2023
- Nous recyclons tous types de déchets (Alu, cuivre, Cadmium, cuivre, mercure, PVC, pneus, solvants, huiles usagées, eau souillée, terre polluée, ...)
- Nous sommes les seuls capable de recycler 100% des déchets de l'aluminium en France (canettes, scories, sel d'aluminium, autres, ...), les pneus et le mercure

1.1.8.1.b. Description des groupes de produits et/ou services, dont changements intervenus dans la période de référence

SBM-1_01

Groupe de produits ou services	Changements survenus durant l'année de reporting	Explications concernant les changements survenus
Aluminium	Restructuration de REGEAL avec abandon des lingots destinés à l'automobile pour faire des Sows d'aluminium	Activité devenu non rentable décision de copier le modèle Anglais acheté en 2023 qui est bien plus rentable
Distribution carburant	Arrêt GNR aux agriculteurs	Décision pour améliorer le BFR du groupe car les agriculteurs ne respectaient pas leur délais de règlement ou voulaient payer en cash
Distillerie	perte d'un des plus gros client	Départ de ce client car jugé non rentable. Nous avons relancé un plan de reconquête afin de remplacer ce client par des plus petits plus rentable.

1.1.8.1.c. Description des grands marchés et/ou groupes de clients cibles, dont changements intervenus dans la période de référenceSBM-1_02

Grands marchés ou groupes de clients	Changements survenus durant l'année de reporting	Explications concernant les changements survenus
Distillerie : sortie d'un client majeur	Oui	Client non rentable décision prise d'arrêter de travailler avec lui
Aluminium - Constellium	Augmentation des flux	Suite au changement d'activité de lingots vers les sows, le mix client a été modifié avec une baisse importante des clients de l'auto vers des clients de première fusion tel que Constellium
Raffinerie - EXXON	Oui	Signature d'un partenariat avec Exxon pour faire de l'huile régénérée avec la volonté de faire des huiles à haute valeur ajoutée (construction d'une usine EXXON à coté de notre raffinerie Eco Huile)
PVC FRANCE	Fermeture usine	Changement de la réglementation sur le taux de plomb en France dans le PVC empêchant le recyclage du PVC ancien pour en faire du neuf

1.1.8.1.d. Nombre de salariés par zone géographiqueSBM-1_03

Année	Zone géographique	Nombre de salariés
2024	Pays de Galles	58
2024	Belgique	69
2024	France - Sud EST	11
2024	France - Nord Est	245
2024	France - Nord Ouest	216

1.1.8.1.e. Produits et services interdits sur certains marchésSBM-1_05

Nos produits et/ou services ne sont interdits sur aucun marché.

1.1.8.1.f. Chiffre d'affaires de l'entrepriseSBM-1_06

Année	Chiffre d'affaires net HT total de entreprise
2024	244 882 765 €

1.1.8.1.g. Ventilation du chiffre d'affaires net par catégorie d'activités et par marché géographiqueSBM-1_07

Cette information n'est pas disponible dans le cadre de ce premier exercice.

SBM-1_07

ESRS Sectoriel	Chiffre d'affaires net hors taxes (HT) réalisé sur le périmètre consolidé de l'organisation (en M€) au cours du dernier exercice pour ce secteur
ESRS Sectoriels non disponibles	-

1.1.8.1.h. Identification des ESRS sectoriels significatifs en termes de chiffre d'affairesSBM-1_08

Aucun autre secteur significatif

1.1.8.2. Activités dans des secteurs à fort impact**1.1.8.2.a. Activité dans le secteur des combustibles fossiles**SBM-1_09

Notre entreprise est active dans le secteur des combustibles fossiles.

1.1.8.2.b. Chiffre d'affaires lié aux activités dans le secteur des combustibles fossiles

Année	Chiffre d'affaires net hors taxes (HT) du charbon, du pétrole et du gaz	Chiffre d'affaires net hors taxes (HT) du charbon	Chiffre d'affaires net hors taxes (HT) du pétrole	Chiffre d'affaires net hors taxes (HT) du gaz	Chiffre d'affaires net hors taxes (HT) provenant des activités économiques alignées sur la taxonomie liées au gaz fossile
2024	37 500 000 €	-	37 500 000 €	-	-

1.1.8.2.c. Activité de production de produits chimiquesSBM-1_15

Notre entreprise n'est pas active dans la production de produits chimiques.

1.1.8.2.d. Activité sur le marché des armes controverséesSBM-1_17

Notre entreprise n'est pas active sur le marché des armes controversées.

1.1.8.2.e. Activité dans la culture et la production de tabacSBM-1_19

Notre entreprise n'est pas active dans la culture et la production de tabac.

1.1.8.3. Grands objectifs de durabilité**1.1.8.3.a. Grands objectifs en matière de durabilité**SBM-1_21

Les grands objectifs d'AUREA en matière de durabilité sont alignés avec notre engagement historique dans l'économie circulaire.

Optimisation de la collecte et réduction de l'empreinte carbone : Nous privilégions la collecte des matières premières secondaires à proximité de nos sites industriels, avec pour objectif de récupérer les déchets dans un rayon de moins de 200 km afin de limiter l'impact environnemental du transport.

Synergies industrielles pour réduire l'impact environnemental : Nous avons optimisé le retraitement des scories en intégrant cette étape au sein du groupe. Ainsi, les scories issues de SWAN sont désormais retraitées par notre site français RVA, évitant leur exportation vers l'Allemagne et réduisant ainsi les impacts liés au transport.

Amélioration continue du retraitement des déchets : Tous nos produits sont issus de l'économie circulaire, notre matière première étant principalement constituée de déchets. Nous avons pour ambition de retraiter des déchets toujours plus complexes afin d'accroître notre impact positif sur l'environnement grâce à notre savoir-faire unique.

Ces actions illustrent notre engagement en faveur d'une industrie circulaire plus performante, durable et respectueuse de l'environnement.

1.1.8.3.b. Evaluation des grands objectifs en matière de durabilité

SBM-1_22

Notre objectif est d'optimiser notre production afin d'intégrer la plus grande proportion possible de matières issues de l'économie circulaire dans nos produits finis. Plus cette part est élevée, plus notre activité gagne en rentabilité et en efficacité environnementale.

Chaque année, le groupe AUREA investit plus de 5 millions d'euros pour moderniser et améliorer son outil de production. À titre d'exemple, nous avons récemment investi dans un courant de Foucault pour réduire la perte au feu des canettes en aluminium, ainsi que dans une presse à injection afin d'optimiser la production, réduire le travail le week-end et diminuer notre consommation énergétique. Par ailleurs, sur certains sites où la production ne répond pas encore aux objectifs fixés, nous avons mis en place du chômage partiel, permettant ainsi de réduire significativement la consommation d'énergie.

1.1.8.3.c. Eléments de la stratégie rattachés aux questions de durabilité ou qui les influencent

SBM-1_23

Notre ambition est claire : renforcer notre engagement dans l'économie circulaire en élargissant constamment notre capacité de traitement des déchets. Aluminium, cuivre, hydrocarbures, solvants, PVC, mercure, cadmium... Nous cherchons sans cesse à optimiser et diversifier nos activités de recyclage.

- **Croissance et Développement Commercial.** Renforcement de la force commerciale : 100 M€ de chiffre d'affaires potentiel restent à exploiter.
- **Optimisation des flux :** réduction de l'impact carbone par un approvisionnement local et des ajustements logistiques (ex. Constellium, Novelis).
- **Uniformisation du groupe :** mutualisation des transports et sous-traitances pour améliorer l'efficacité et la rentabilité.
- **Réglementation et Veille :** les contrôles de la DREAL garantissent notre conformité, mais les évolutions des normes européennes restent un facteur de risque. Une veille active est essentielle pour anticiper les impacts réglementaires.
- **Ressources Humaines et Transmission des Savoirs.** Le groupe fait face à des défis RH majeurs :
 - Fidélisation des nouvelles générations dans des métiers exigeants.
 - Formalisation et transmission des savoirs pour éviter la perte de compétences clés.
 - Structuration de la gestion RH, avec un Directeur des Opérations recruté en 2025 et un potentiel futur DRH.
- **Investissements et Performance Industrielle :** les CAPEX annuels (5M€+) améliorent notre productivité, notre sécurité et notre empreinte carbone.
- **Valorisation de la Marque AUREA :** AUREA doit passer d'un conglomérat de PME à une véritable marque forte face aux géants européens. Nous allons :
 - Refondre notre communication en unifiant nos sites internet
 - Structurer nos pôles métiers pour mieux promouvoir notre savoir-faire.

1.1.8.4. Modèle économique et chaîne de valeur

1.1.8.4.a. Description du modèle économique et de la chaîne de valeur

SBM-1_25

Notre modèle économique est centré sur l'économie circulaire, avec pour objectif d'intégrer un maximum de matières recyclées dans nos produits finis en retraitant toujours plus de déchets.

Principaux axes stratégiques :

- Maximiser le traitement des déchets pour répondre à la demande croissante en matériaux recyclés.
- Optimiser la collecte locale afin de réduire l'empreinte carbone liée au transport.
- Maîtriser nos flux logistiques pour limiter les distances parcourues et les émissions de CO₂.
- Investir en continu dans nos capacités industrielles et technologies de recyclage.
- Réduire la consommation énergétique grâce à la modernisation de nos outils de production.

1.1.8.4.b. Méthode et ressources utilisées pour rassembler, élaborer et obtenir son modèle économique

SBM-1 26

Aurea est une société familiale cotée en bourse, dirigée par son DG, Monsieur Picard. Il est soutenu dans sa gestion par un comité de direction (CODIR) rapproché, qui réunit les directeurs des sites stratégiques du groupe, le directeur des investissements, le directeur administratif et financier (DAF), et la responsable HSE. Ce CODIR couvre l'ensemble des secteurs d'activité du groupe et assure une gestion collaborative, en échangeant régulièrement sur les enjeux stratégiques et les risques et opportunités qui peuvent impacter le groupe, notamment dans les domaines technologiques, les acquisitions et cessions, les risques HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), les risques réglementaires, ainsi que les risques liés aux clients et fournisseurs.

Les performances du groupe sont également suivies de près : le contrôle de gestion collecte mensuellement les P&L (Profit and Loss, ou comptes de résultats) remontés de chaque entité et veille à l'alignement des KPI (indicateurs clés de performance) nécessaires au pilotage stratégique du groupe.

Le DAF (Directeur Administratif et Financier) gère la partie financement et conformité réglementaire vis-à-vis de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers). En 2024, dans un contexte économique incertain, le groupe a négocié un compte courant rémunéré et refinancé une partie de sa dette obligataire (10 millions d'euros) en optant pour un montage financier composé de trois emprunts. Afin d'anticiper les besoins en investissements pour 2025, le groupe a également levé 5 millions d'euros fin décembre 2024 pour financer ses projets d'investissement CAPEX en profitant de la baisse temporaire des taux d'intérêt.

La responsable HSE, quant à elle, effectue des points réguliers site par site pour évaluer les risques, suite aux visites de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), des assurances et des contrôles des normes ISO. Elle est également en charge de la mise en conformité et du suivi des exigences de la CSRD.

Monsieur Picard, grâce à son réseau, assure une veille réglementaire active et mène les négociations avec les clients et fournisseurs stratégiques d'Aurea, afin de maintenir la compétitivité et l'adaptabilité du groupe aux évolutions du marché.

Le directeur des investissements présente chaque mois les projets d'investissements en cours et à venir, lesquels sont scrupuleusement contrôlés par le DAF à travers des modèles financiers incluant des critères de Taux de Rentabilité Interne (TRI) pour évaluer la viabilité des projets à long terme.

Le RH (Ressources Humaines) du groupe est porté par les directeurs de sites. Une difficulté persistante reste le turnover des nouvelles générations d'ouvriers, ce qui est une priorité à gérer. C'est pourquoi le groupe a recruté en janvier 2025 un directeur des opérations pour coordonner les efforts RH à l'échelle macro et pour prendre en charge la gestion commerciale de certains sites.

Enfin, en 2024, Aurea a signé un partenariat stratégique avec EXXON afin de produire des huiles régénérées à haute valeur ajoutée. Ce partenariat devrait permettre à Eco Huile (une entité du groupe) d'accroître sa capacité de collecte, avec pour conséquence une augmentation significative du volume d'huile régénérée, soutenant ainsi les objectifs d'économie circulaire du groupe.

Ce modèle de gouvernance et ces initiatives stratégiques visent à rassembler les ressources nécessaires pour assurer une croissance durable et la gestion des risques à long terme.

1.1.8.4.c. Description des résultats du modèle économique

SBM-1 27

L'année 2024 marque une étape clé dans le processus de restructuration du groupe AUREA, un projet qui devrait se terminer en 2025. Cette restructuration a déjà permis d'atteindre les résultats attendus, notamment un retour aux bénéfices pour cette année.

Une décision stratégique importante a été l'arrêt des lingots pour des sows sur REGEAL, une mesure qui s'avère payante. En conséquence, nous avons enregistré des pertes moins importantes qu'en 2023 et prévoyons une rentabilité positive à partir de 2025, en particulier grâce à l'activation d'un troisième four, prévue après l'investissement en 2024 d'un courant Foucault. Par ailleurs, la création d'un pôle aluminium composé des sites RVA, SWAN et REGEAL a généré des synergies à la fois opérationnelles et commerciales, notamment avec notre partenaire stratégique, Constellium, renforçant ainsi nos positions sur le marché.

Le refinancement du groupe a été un succès, permettant à AUREA de lever 15 millions d'euros en 2024 sans difficulté. Le groupe a également opté pour une rémunération de son compte courant au taux ESTER, un changement significatif par rapport à la situation antérieure. En prévision des CAPEX 2025, nous avons levé par anticipation 5 millions d'euros en décembre 2024, tirant parti d'une baisse temporaire des taux d'intérêt avant l'élection de Donald Trump.

Un autre axe de réussite en 2024 a été la mise en place d'un contrôle de gestion, un outil essentiel dans le redressement du groupe. Cette structure nous a permis d'identifier les incohérences internes, notamment l'absence d'homogénéité au sein du groupe. En harmonisant les principales charges, nous avons réalisé des gains ponctuels significatifs et renforcé notre EBITDA récurrent, avec des perspectives positives pour l'avenir. En parallèle, nous avons réajusté les taxes foncières et les contributions économiques locales (CFE) du groupe, tout en optimisant les taxes liées à l'énergie. Les gains attendus sur ces axes devraient se poursuivre en 2025, et nous lançons dès à présent un chantier sur les charges salariales et patronales, pour continuer à améliorer la performance globale.

Enfin, en 2024, nous avons identifié des modèles économiques viables pour le retraitement du cadmium et du mercure, des matériaux jusque-là difficiles à traiter. En revanche, nous avons décidé d'abandonner l'activité non stratégique de collecte de déchets automobiles (via la filiale TDA), qui s'est avérée non viable sur le long terme pour AUREA.

Les résultats de 2024 témoignent donc d'une solide gestion de la restructuration et d'une amélioration continue de notre rentabilité, avec des bénéfices directs pour nos clients, investisseurs et autres parties prenantes internes et externes. Nous avons renforcé notre position sur le marché tout en optimisant nos processus et en réduisant notre empreinte économique et écologique, assurant ainsi une base solide pour les années à venir.

1.1.8.4.d. Description des caractéristiques de la chaîne de valeur

SBM-1_28

Le groupe AUREA est spécialisé dans le retraitement et la valorisation des déchets, inscrivant pleinement son activité dans une logique d'économie circulaire.

- Chaîne de valeur en amont :

En amont, AUREA s'approvisionne en déchets industriels et post-consommation, issus de divers secteurs d'activité. Ces déchets proviennent de fournisseurs spécialisés, d'entreprises industrielles souhaitant optimiser la gestion de leurs résidus, ou encore de collectivités engagées dans des démarches de recyclage. L'objectif est de collecter ces déchets au plus proche des sites industriels afin de limiter l'impact carbone lié au transport.

- Transformation au sein des usines AUREA :

Une fois collectés, ces déchets sont traités dans les usines du groupe, où ils sont transformés pour leur donner une nouvelle vie :

- Certains matériaux sont séparés et purifiés afin d'être revendus comme matières premières secondaires (métaux, plastiques, huiles régénérées, etc.).
- D'autres déchets sont directement revalorisés sous forme de produits finis, intégrant ainsi le circuit de production de divers secteurs industriels.

- Chaîne de valeur en aval :

En aval, les produits issus du retraitement sont commercialisés auprès d'une clientèle variée, comprenant :

- Les industries métallurgiques, qui réutilisent les métaux recyclés dans leurs process de fabrication.
- Les industries chimiques et pétrochimiques, qui intègrent les huiles régénérées dans leurs productions.
- Les fabricants de plastiques, qui réincorporent les polymères recyclés dans leurs produits.
- Les acteurs de l'énergie et de l'environnement, qui bénéficient des solutions innovantes développées par AUREA pour réduire leur empreinte carbone.

Grâce à cette chaîne de valeur intégrée, AUREA joue un rôle clé dans la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles, en contribuant activement à la transition vers une économie plus durable et circulaire.

1.1.9. SBM2- Intérêts et points de vue des parties intéressées

1.1.9.1. Prise en considération des intérêts et points de vue des parties intéressées

1.1.9.1.a. Tableau des relations avec les parties prenantes

SBM-2_01 à SBM-2_12

Type de partie prenante (SBM-2_02)	Stratégies et initiatives mises en œuvre avec la partie prenante (SBM-2_01)	Coopération avec la partie prenante (SBM-2_03)	Modalités d'organisation de votre coopération avec la partie prenante (SBM-2_04)	Objectif final de votre coopération avec la partie prenante (SBM-2_05)	Prise en compte des résultats de votre coopération avec la partie prenante (SBM-2_08)	Prise en compte des points de vue de la partie prenante dans l'analyse de double matérialité (oui/non) (SBM-2_07)	Description du point de vue de la partie prenante concernant la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-2_08)	Modifications apportées à la stratégie et au modèle d'affaires pour prendre en compte ce point de vue (SBM-2_09)	Mesures supplémentaires futures prévues, ainsi que leur calendrier d'exécution suite aux échanges avec la partie prenante (SBM-2_10)	Probabilité que ces mesures fassent évoluer votre relation avec la partie prenante, ainsi que leur point de vue (SBM-2_11)	Manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts de la partie prenante (SBM-2_12)
Fournisseurs matières premières	Collecte au plus proche des centres de stockage pour diminuer l'impact environnemental	Collaboration logistique renforcée	Réunions achat + suivi qualité	Collecte uniquement sur la France métropolitaine (objectif de 200km de rayon autour du centre)	Réorganisation des flux	Oui	Volonté de partenariats durables, visibilité volumes	Engagements longs termes sur certains volumes	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date
Fournisseurs transport	Utiliser des grands groupes de transports qui sont plus assujettis aux normes environnementales	Coopération technique	Appels d'offres + suivi mensuel	Essayer d'avoir une flotte la plus moderne possible et optimiser les flux de transport (travail en coopération avec les transporteurs).	Réduction trajets inutiles	Non	Attente de régularité des flux et optimisation coûts	Regroupement de flux	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date
Fournisseurs énergies	Point avec eux afin d'optimiser nos consommations sur nos sites. (alertes PP1, mises en place de compteurs, aide sur les taxes énergies...)	Partenariat contractuel	Réunions annuelles avec fournisseurs	Réduire au maximum le gaspillage énergétique.	Contrats plus avantageux signés	Non	Besoin de prévisibilité, stabilité	Contrat groupé signé pour 3 ans	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date
Fournisseurs publics	Collecter en direct en limitant les intermédiaires afin de collecter dans les déchèteries en priorité autour de nos sites (exemple fin de la collecte dans le Finistère et en Corse)	Partenariat contractuel	Échanges réguliers	Collecter en priorité proches de nos sites pour notre bilan Carbone dans une distance maximum d'un allée retour dans la journée.	Suivi DREAL pris en compte	Non	Besoin de transparence + conformité sites	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date
Partenaires bancaires	lever de fonds pour financer des CAPEX vers et obtention de subvention	Dialogue stratégique (A titre d'exemple la BPI en plus de nous financer nous a accordé 48 k€ de subventions pour nos bilans carbone)	Réunions bilatérales trimestrielles	Obtenir des taux bonifiés et des subventions et améliorer outils productif d'AUREA pour être toujours plus vert.	Meilleures conditions de financement	Oui	Attente de stabilité et vision ESG claire	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date

.../...

.../...

Clients	Fournir à nos clients de la matière première ou des produits finis issue de l'économie circulaire avec la part la plus importante possible de déchet en source d'approvisionnement	Suivi technique et commercial	Échanges réguliers / audits clients	Aider nos clients dans leur bilan carbone avec des produits issus de l'économie circulaire.	Amélioration du taux de recyclé	Oui	Attente traçabilité et qualité matière	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date
Salariés	Bien-être au travail et sécurité sont les priorités du groupe AUREA	Dialogue social structuré et régulier avec les représentants du personnel et les directeurs de sites industriels	CSE + visites de site régulières	Réduire les accidents de travail, le turnover et l'absentéisme	Baisse turnover + satisfaction	Oui	Besoin reconnaissance et bonnes conditions de travail	CAPEX sécurité / amélioration conditions	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date	Pas d'élément à date

1.1.10. SBM3- Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

1.1.10.1. Incidences, risques et opportunités importants

1.1.10.1.a. Description des incidences de l'entreprise et du niveau de la chaîne de valeur et du modèle économique auquel cet impact intervient

SBM-3_01

Voir liste des IROs en annexes et les cartographies « Chaînes de valeurs » (partie 1.1.1.2.a. Description de la chaîne de valeur) qui détaillent les impacts, risques et opportunités identifiés lors de l'exercice de double matérialité et la position des plus importants dans la Chaîne de valeur.

1.1.10.1.b. Description des risques et des opportunités de l'entreprise et du niveau de la chaîne de valeur et du modèle économique auquel ces risques et ces opportunités interviennent

SBM-3_02

Voir liste des IROs et cartographies chaîne de valeurs.

1.1.10.1.c. Description des effets actuels et futurs de ces incidences, risques et opportunités sur le modèle économique, la chaîne de valeur et la stratégie de l'entreprise

SBM-3_03

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles sur les effets actuels et futurs des IROs sur notre modèle économique, notre chaîne de valeur, notre stratégie. La manière dont sont prises les décisions au sein de l'entreprise sont détaillées dans les parties précédentes.

1.1.10.1.d. Réaction de l'entreprise face à ces effets et gestion de ceux-ci

SBM-3_03

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles sur la gestion des effets actuels et futurs des IROs identifiés.

1.1.10.1.e. Description de l'impact des incidences sur l'environnement et/ou la société

SBM-3_04

Voir liste des IROs et cartographies chaîne de valeurs.

1.1.10.1.f. Liens entre les incidences matérielles et la stratégie et le modèle économique de l'entrepriseSBM-3_05

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles sur le lien entre les impacts matériels (négatifs et positifs), notre stratégie et notre modèle économique.

1.1.10.1.g. Horizons temporels des incidences matériellesSBM-3_06

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles sur le lien entre les impacts matériels (négatifs et positifs), notre stratégie et notre modèle économique.

1.1.10.1.h. Lien entre les relations d'affaires et l'activité de l'entreprise, et les incidences matériellesSBM-3_07

Nos relations d'affaires et notre activité ont un lien avec les incidences matérielles.

SBM-3_07

Nos activités et relations d'affaires sont étroitement liées aux impacts matériels, principalement en raison de la nature même de notre métier, qui consiste à traiter des déchets. La gestion des déchets implique des enjeux matériels cruciaux à différents niveaux :

- **Autorisation** : Nous devons obtenir et maintenir des autorisations spécifiques pour traiter certains types de déchets, ce qui requiert une gestion rigoureuse et conforme aux normes réglementaires. Cela inclut la gestion des risques environnementaux et la conformité avec les réglementations locales et européennes, gérée principalement par notre équipe HSE.
- **Approvisionnement** : La collecte et l'approvisionnement en déchets, qui sont notre matière première, sont des processus matériels essentiels. Ils nécessitent une logistique efficace pour garantir que les déchets collectés sont traités de manière optimale et dans des délais conformes aux exigences de nos clients et aux normes écologiques.
- **Sécurité** : Les déchets traités comportent des risques matériels, notamment en matière de sécurité sur nos sites industriels. Des protocoles rigoureux sont en place pour assurer la sécurité de nos employés et des communautés locales, et ce, à travers des audits internes, des contrôles externes de la DREAL et des formations continues sur les normes de sécurité.
- **Clients et Fournisseurs** : Nos relations d'affaires avec nos clients et fournisseurs sont également un facteur clé dans la gestion des impacts matériels. Nous travaillons avec des partenaires pour garantir la traçabilité des déchets collectés, leur traitement et leur revalorisation. De plus, les relations avec nos fournisseurs de technologies et d'équipements de traitement sont essentielles pour améliorer l'efficacité de nos processus.

En résumé, la gestion des déchets touche directement à plusieurs aspects matériels de notre activité, et nous travaillons constamment à optimiser ces relations et processus pour minimiser notre impact et maximiser notre efficacité.

1.1.10.1.i. Incidences financières actuelles des risques et opportunités importants sur la position financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie de votre entrepriseSBM-3_08

À ce jour, le Groupe AUREA n'a identifié aucun impact significatif lié aux conséquences du changement climatique sur ses activités.

1.1.10.1.j. Risques et opportunités relatifs au changement climatique qui pourraient impacter significativement les valeurs comptables des actifs et passifs déclarés dans les états financiers de l'entrepriseSBM-3_08

Lise des risques et opportunités importants (E1) : Voir liste des IROs

1.1.10.1.k. Incidences financières escomptées des risques et opportunités matériels sur la position financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie à court, moyen et long terme de l'entrepriseSBM-3_09

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles relatifs aux impacts financiers anticipés des risques et opportunités matériels.

1.1.10.1.i. Evolution potentielle de la position financière, des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'entreprise à court, moyen et long terme

SBM-3_09

À court, moyen et long terme, la position financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie du Groupe AUREA devraient évoluer en cohérence avec sa stratégie de développement et de gestion des risques et opportunités.

Le Groupe maintient un niveau d'investissement annuel stable, avec 5 millions d'euros de CAPEX de maintenance dédiés à l'entretien et à l'amélioration de ses infrastructures industrielles. En parallèle, 1 à 2 millions d'euros de CAPEX de productivité sont alloués chaque année à des projets stratégiques visant à optimiser l'efficacité opérationnelle, à réduire la consommation énergétique, à améliorer les conditions de travail des salariés et à renforcer la sécurité sur les sites de production.

Cette politique d'investissement s'inscrit dans une approche prudente et équilibrée de la gestion des ressources financières, garantissant à la fois la pérennité des actifs du Groupe et son adaptation aux évolutions du marché et des réglementations. Les décisions de financement des CAPEX s'appuient sur une gestion rigoureuse des flux de trésorerie, complétée si nécessaire par des financements externes optimisés en fonction des conditions du marché.

Dans un contexte économique et réglementaire en constante évolution, le Groupe AUREA reste attentif aux opportunités de croissance, que ce soit par le biais d'acquisitions ciblées ou d'optimisation de ses actifs existants, tout en veillant à maintenir une structure financière solide et durable.

1.1.10.1.m. Analyse qualitative de la résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise face aux incidences et risques matériels, et de la capacité de l'entreprise à se saisir des opportunités matérielles

SBM-3_10

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles relatives à une analyse de résilience.

1.1.10.1.n. Analyse de résilience quantitative du modèle économique et de la stratégie de l'entreprise

SBM-3_10

Nous n'avons pas mené d'analyse quantitative du modèle économique et de la stratégie de l'entreprise.

1.1.10.1.o. Changements dans les incidences, risques et opportunités matériels par rapport à l'année n-1

SBM-3_11

Il n'y a pas eu de changements dans les incidences, risques et opportunités matériels comparé à l'année précédente.

1.1.10.1.p. Incidences, risques et opportunités couverts par les ESRS, et ceux couverts par votre entreprise dans une publication d'informations supplémentaires spécifiques

SBM-3_12

La totalité des IROs sont couverts par les ESRS, identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité.

1.1.11. IRO1- Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

1.1.11.1. Méthodologie d'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités

1.1.11.1.a. Description de la méthodologie générale

IRO-1_01

Dans le cadre de l'application de la directive CSRD, le contexte ESG du Groupe AUREA a été étudié afin de déterminer les spécificités liées à sa stratégie et à sa chaîne de valeur. Une analyse documentaire approfondie a été réalisée sur les différentes filières du Groupe, permettant de mieux comprendre les interactions de ses activités avec les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

L'analyse a été conduite en s'appuyant sur les exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), qui repose sur un ensemble de normes définies :

- 12 normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards), dont :
- 2 normes transversales, applicables à toutes les entreprises.
- 10 normes thématiques, couvrant des aspects spécifiques de l'environnement, du social et de la gouvernance.
- Chaque norme thématique correspond à un "topic", soit 10 topics au total.
- 37 sous-thèmes définis dans l'Annexe 1 de l'Acte Délégué.
- 67 sous-sous-thèmes à prendre en compte dans l'analyse des impacts.
- La CSRD impose que toutes les normes soient traitées dans l'exercice de double matérialité. Toutefois, elle permet également d'ajouter des sujets supplémentaires si ceux-ci sont jugés pertinents pour l'entreprise (ESRS 1, paragraphe 11).

Les normes transversales et thématiques sont non sectorielles, ce qui signifie qu'elles s'appliquent à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.

Identification des Impacts, Risques et Opportunités

Les impacts positifs et négatifs, ainsi que les risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité ont été identifiés en face de chaque enjeu défini par la CSRD. Ce travail a été réalisé par la société de conseil R3, qui a enrichi l'analyse en menant des entretiens approfondis avec des parties prenantes internes et externes. Cette approche a permis d'assurer une prise en compte complète et précise des enjeux propres au Groupe AUREA.

1.1.11.2. Processus concernant les Impacts négatifs ou positifs

1.1.11.2.a. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts

IRO-1_02

La méthodologie R3 évalue la matérialité des impacts en attribuant une note à chaque enjeu analysé, en suivant les recommandations de l'EFRAG.

Notation des Impacts :

Chaque enjeu reçoit deux notes :

Impact négatif (IR4) : de 1 (faible) à 4 (critique)

Impact positif (IP4) : de 1 (faible) à 4 (transformateur)

Ces notes sont calculées à partir de trois sources pondérées :

Étude documentaire ESG sectorielle (25 %)

Consultation des parties prenantes (50 %)

Analyse de la direction RSE (25 %)

Si des données sont manquantes, la pondération est ajustée.

Détermination des Notes :

La note de gravité (1 à 4) est basée sur :

L'intensité de l'impact (faible à critique)

L'étendue des dommages ou bénéfices (locale à large échelle)

La réversibilité de l'impact

La probabilité (1 à 4) est définie selon un horizon temporel :

Très probable : sous 1 an

Probable : sous 2 ans

Possible : sous 5 ans

Peu probable : au-delà de 5 ans

Une formule mathématique intègre ces deux critères, avec un poids plus important donné à la gravité.

Note Finale

Impact négatif : $IR4 = (0,25 * \text{étude documentaire}) + (0,5 * \text{consultation}) + (0,25 * \text{analyse interne})$

Impact positif : $IP4 = (0,25 * \text{étude documentaire}) + (0,5 * \text{consultation}) + (0,25 * \text{analyse interne})$

Toutes les cotations sont documentées avec des références aux études et aux analyses R3.

1.1.11.2.b. Description des "hot spots" de présence des impactsIRO-1_03

La procédure d'identification des IRO ne se concentre pas sur des facteurs spécifiques entraînant un risque accru d'impact négatif.

1.1.11.2.c. Prise en compte de la chaîne de valeur dans l'évaluationIRO-1_04

La procédure d'identification des IRO passe en revue les impacts dont l'entreprise est responsable de par ses activités propres et/ou en conséquence de ses relations d'affaires.

IRO-1_04

L'analyse de double matérialité du Groupe AUREA repose sur une évaluation des impacts, risques et opportunités liés à ses activités propres ainsi qu'à ses relations d'affaires. Cette revue s'appuie sur une approche structurée incluant :

- Une analyse documentaire sectorielle : Identification des principaux enjeux ESG à travers des études et benchmarks sectoriels.
- La consultation des parties prenantes internes : Échanges avec des collaborateurs et experts internes pour recueillir leur perception des impacts générés directement par les activités du Groupe. (Directeur Général, Directeur des Investissements, Représentant du personnel)
- Évaluation des risques et opportunités : Prise en compte des effets des relations d'affaires (fournisseurs, partenaires, clients) afin d'identifier les externalités négatives et positives tout au long de la chaîne de valeur.
- Validation par la direction : Intégration des retours des parties prenantes internes et externes.

Cette approche permet à AUREA de s'assurer que ses responsabilités en matière d'impacts environnementaux, sociaux et économiques sont bien prises en compte et suivies dans une logique d'amélioration continue.

1.1.11.2.d. Consultation des parties prenantes affectées par les impacts et d'expertsIRO-1_05

La procédure d'identification des IRO prévoit la consultation d'experts internes et des parties prenantes touchées afin de comprendre quelles pourraient être les impacts pour elles.

1.1.11.2.e. Ordre d'importance des impacts négatifsIRO-1_06

La procédure d'identification des IRO ne classe pas les impacts négatifs par ordre de priorité sur la base de leur probabilité et de leur gravité relative.

1.1.11.2.f. Ordre d'importance des impacts positifsIRO-1_06

La procédure d'identification des IRO ne classe pas les impacts positifs par ordre de priorités selon leur ampleur, leur étendue et leur probabilité relative.

1.1.11.3. Processus concernant les Risques et Opportunités financières**1.1.11.3.a. Description du processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités**IRO-1_07

Une grille de cotation est utilisée pour évaluer la matérialité des risques et opportunités en conformité avec l'EFRAG.

Chaque Risque/Opportunité (RO) est noté :

O4 (Opportunité) : de 1 à 4

R4 (Risque) : de 1 à 4

Ces notes résultent de trois sous-notes pondérées :

Étude documentaire sectorielle (0,25)

Consultation des parties prenantes internes (0,5)

Analyse de la direction DAF (0,25)

Si une note manque, la pondération est ajustée.

Méthode d'évaluation :

Chaque risque est évalué selon :

Gravité (1 = faible, 4 = critique) Probabilité (1 = peu probable, 4 = très probable)

La note finale est calculée en tenant compte de la gravité (croissance exponentielle) et de la probabilité (croissance linéaire).

$$R4 = 0,25 R1 + 0,5 R2 + 0,25 R3$$

Chaque opportunité est évaluée selon :

Importance (1 = faible, 4 = transformateur)

Probabilité (1 = peu probable, 4 = très probable)

La note finale suit le même principe de calcul que les risques.

$$O4 = 0,25 O1 + 0,5 O2 + 0,25 O3$$

1.1.11.3.b. Liens entre impacts et risques et opportunités

IRO-1_08

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles sur les liens entre les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités financières pour le Groupe AUREA.

1.1.11.3.c. Ordre d'importance des risques et opportunités

IRO-1_09

Voir réponse apportée au point de donnée IRO-1_07

1.1.11.3.d. Priorité des risques et opportunités ESG par rapport aux autres risques

IRO-1_10

A ce jour, nous n'avons pas d'informations disponibles sur ces éléments.

1.1.11.4. Processus décisionnel et de contrôle interne

1.1.11.4.a. Description des processus décisionnels et de contrôle interne

IRO-1_11

Voir les réponses apportées dans les DR GOV-1, GOV-2 et GOV-5.

1.1.11.4.b. Intégration dans le processus de gestion des risques

IRO-1_12

Voir les réponses apportées dans les DR GOV-1, GOV-2 et GOV-5.

1.1.11.4.c. Intégration dans le processus de gestion opérationnelle

IRO-1_13

Voir les réponses apportées dans les DR GOV-1, GOV-2 et GOV-5.

1.1.11.5. Données sources utilisées

1.1.11.5.a. Description des données sources utilisées pour le processus

IRO-1_14

Nous avons utilisé la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) d'AUREA comme base d'étude pour l'identification des impacts, risques et opportunités, enrichis par :

- Des études généralistes relatives au secteur des déchets et du recyclage, qui analysent les enjeux et les défis du secteur afin d'identifier les risques et opportunités associés à nos activités.

- Des études sectorielles sur les matériaux comme l'aluminium, le cuivre, les plastiques ou les huiles usagées, afin de mieux comprendre les tendances du marché, les impacts environnementaux et les risques liés à l'approvisionnement et au recyclage de ces matériaux.

1.1.11.6. Mise à jour de l'évaluation

1.1.11.6.a. Présence de changements depuis la dernière déclaration

IRO-1 15

La procédure d'identification des IRO n'a pas changé depuis le dernier rapport de durabilité.

1.1.11.6.b. Prochaine mise à jour prévue de l'analyse de double matérialité

IRO-1 15

À ce jour, la prochaine révision de l'analyse de double matérialité n'a pas encore été planifiée. Toutefois, nous nous engageons à la réaliser dans des délais conformes aux exigences réglementaires. De plus, en cas d'acquisition de nouvelles structures au sein du Groupe, une mise à jour sera effectuée afin de réévaluer nos impacts, risques et opportunités de manière appropriée.

1.1.12. IRO2- Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

1.1.12.1. Utilisation des seuils pour déterminer la matérialité des IRO

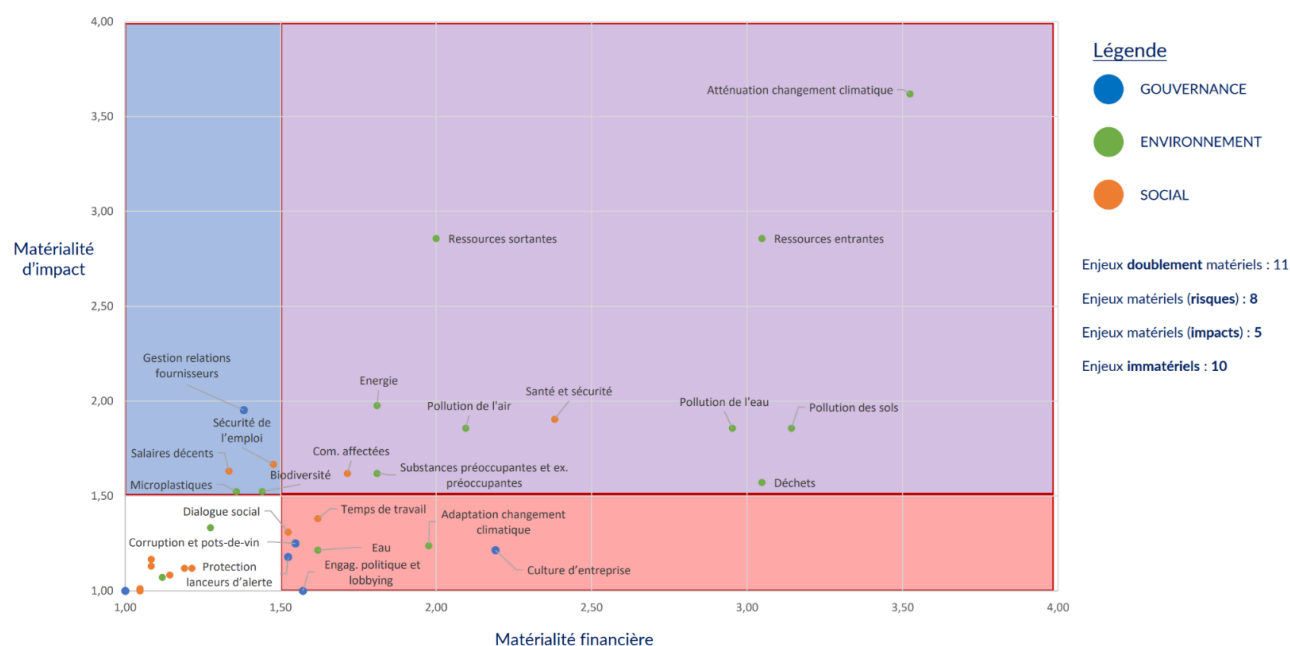
1.1.12.1.a. Résultat final de l'analyse de double matérialité

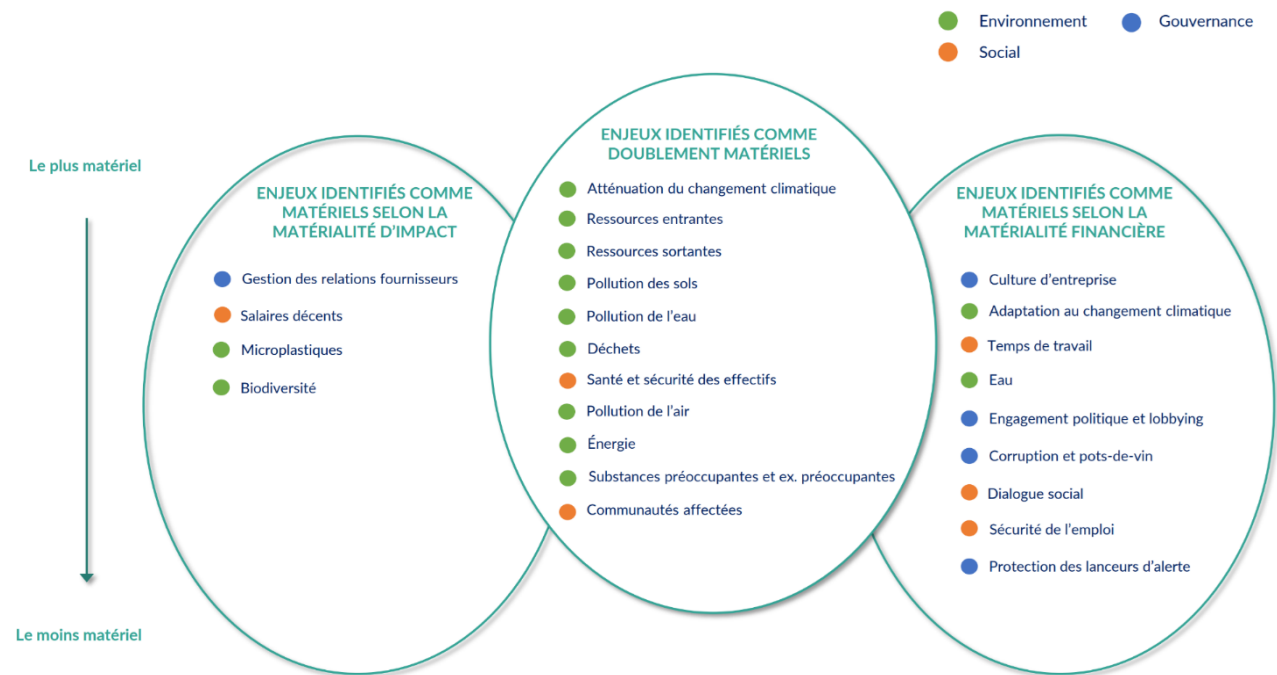
IRO-2 13

Le seuil de matérialité a été co-défini avec AUREA à 1,5 afin de prendre en compte les enjeux suivants :

- Tous les enjeux dont la gravité a été notée de 4/4
- Les enjeux dont la gravité a été notée de 3/4 et dont la probabilité d'occurrence est supérieure à 1/4
- Les enjeux dont la gravité a été notée de 2/4 et dont la probabilité d'occurrence est élevée, soit supérieure à 2/4

Voir matrice et diagramme de double matérialité ci-dessous.





1.1.12.2. Liste des exigences de publication couvertes

1.1.12.2.a. Tableau des exigences de publication couvertes

IRO-2_02

E1-1, E1-2, E1-3, E1-4, E1-5, E1-6, E1-7, E1-8, E1-9
 E2-1, E2-2, E2-3, E2-4, E2-5, E2-6
 E3-1, E3-2, E3-3, E3-4, E3-5
 E5-1, E5-2, E5-3, E5-4, E5-5, E5-6
 G1-1, G1-2, G1-3, G1-4, G1-5, G1-6

1.1.12.3. Liste des données venant d'autres législations de l'UE

1.1.12.3.a. Tableau des points de données venant d'autres législations de l'UE

IRO-2_01

Nous n'avons pas d'indicateurs venant d'autres législations.

2. Informations environnementales

2.1. ESRS E1

2.1.1. E1.GOV-3- Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

2.1.1.1. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

2.1.1.1.a. Prise en compte de critères liés au climat dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

E1.GOV-3_01

Non

E1.GOV-3_01

Actuellement, la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance du Groupe AUREA ne prend pas en compte des considérations liées au climat. Cette décision s'explique par le fait que notre structure de rémunération est principalement basée sur des critères financiers et opérationnels, en cohérence avec notre modèle d'affaires centré sur la performance industrielle et économique. Cependant, en tant qu'acteur de l'économie circulaire, les enjeux environnementaux sont intégrés dans nos stratégies et nos processus opérationnels.

E1.GOV-3_01

Non

2.1.2. E1-1- Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

2.1.2.1. Existence d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

2.1.2.1.a. Mise en place du plan de transition

E1-1_01

Un plan de transition pour l'atténuation au changement climatique n'a pas été établi et validé.

2.1.2.2. Alignement avec la Taxonomie Verte européenne

2.1.2.2.a. Existence d'un plan d'alignement des activités économiques avec la Taxonomie Verte européenne

E1-1_08

AUREA n'a pas défini, pour le moment, de plan d'alignement de ses activités économiques avec les objectifs de la Taxonomie verte européenne.

2.1.2.2.b. Explication en cas d'absence de plan d'alignement

E1-1_08

AUREA n'a pas encore établi de plan d'alignement de ses activités économiques avec les objectifs de la Taxonomie Verte européenne en raison de la structuration décentralisée de notre groupe et de la non-disponibilité, à date, des compétences nécessaires à l'analyse des critères de contribution substantielle définis par la réglementation. Dans le cadre actuel, l'entreprise a choisi de publier les ratios d'éligibilité (CA et CAPEX) et de publier les ratios d'alignement à 0%.

Ayant priorisé d'autres sujets dans notre agenda stratégique, l'entreprise n'a pour l'instant pas formaliser les justificatifs relatifs au respect des clauses « Do No Significant Harm » pour prouver l'alignement de nos activités lors d'un audit. À ce jour, AUREA ne faisant pas partie d'un fonds de placement nécessitant ces indicateurs, l'intégration de la notion d'alignement se fera progressivement, en fonction des bénéfices pour nos activités et des besoins de valoriser notre transition vers des pratiques plus durables.

2.1.2.3. Informations relatives au Plan de transition

2.1.2.3.a. Justification en cas d'absence de plan de transition

E1-1_16

AUREA n'a pas encore adopté de plan de transition spécifique en raison de plusieurs facteurs. L'entreprise a concentré ses efforts sur la mise en conformité avec les réglementations environnementales existantes et sur l'optimisation de ses processus industriels. Les priorités ont été orientées vers des actions immédiates liées à la gestion des risques et à la performance opérationnelle. Cependant, AUREA prévoit d'adopter un plan de transition dans un délai de 2 à 5 ans. Ce plan sera développé pour répondre aux défis liés au changement climatique, intégrer les exigences réglementaires futures et renforcer notre modèle d'affaires durable.

2.1.2.3.b. Projet de mise en place d'un plan de transition

E1-1_16

L'entreprise souhaite adopter un plan de transition d'ici 5 ans.

2.1.2.3.c. Délais de mise en place d'un plan de transition

E1-1_16

Voir réponse apportée précédemment.

2.1.3. E1.SBM-3- Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

2.1.3.1. Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

2.1.3.1.a. Description des risques liés au changement climatique

E1.SBM-3_01

Description du risque lié au changement climatique	Typologie : risque physique ou risque de transition
Restriction des Ressources en eau	Risque de transition : Risque d'arrêt d'usine lorsque l'eau ne peut pas être exempt du process
Inondation d'entreprise	Risque physique : Arrêt de l'entreprise - installation hors d'usage
Tempête	Risque physique : Dégâts matériel

2.1.3.1.b. Analyse de résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise en ce qui concerne le changement climatique

E1.SBM-3_02

À ce jour, notre entreprise n'a pas encore réalisé d'analyse de résilience. Cette démarche nécessite une évaluation approfondie de l'ensemble de notre chaîne de valeur, ainsi qu'une identification précise des risques physiques et de transition liés au changement climatique. En raison de la complexité de cette analyse et des ressources actuellement mobilisées sur d'autres priorités stratégiques, cette étude n'a pas encore été menée. Toutefois, nous restons attentifs aux évolutions réglementaires et méthodologiques en la matière et envisageons d'intégrer progressivement cette approche dans notre gestion des risques et notre stratégie de durabilité.

Cependant, dans le cadre de notre certification ISO 9001 V2015, nous réalisons une analyse des risques intégrant les impacts potentiels des changements climatiques. Plusieurs de nos filiales ont mis en place des mesures concrètes pour optimiser la gestion de l'eau, notamment par le traitement et la réinjection des eaux dans nos processus industriels, ainsi que par l'investissement dans de nouvelles installations, telles que des tours adiabatiques.

Face aux enjeux liés au réchauffement climatique, nous avons débuté l'installation de systèmes de climatisation dans certains ateliers afin d'assurer des conditions de travail adaptées. De plus, en réponse aux arrêts sécheresse, nous appliquons les mesures réglementaires requises et veillons à informer les parties prenantes concernées des dispositions mises en place.

2.1.3.1.c. Résultats de l'analyse de résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise face au changement climatiqueE1.SBM-3_06

Voir la réponse apportée au point E1.SBM-3_02

2.1.3.1.d. Domaines d'incertitude de l'analyse de résilienceE1.SBM-3_06

Voir la réponse apportée au point E1.SBM-3_02

2.1.3.1.e. Prise en compte des risques liés au changement climatique sur les actifs et activités économiques de l'entreprise lors de la définition de sa stratégieE1.SBM-3_07

À ce jour, nous n'avons pas encore réalisé d'analyse de risques liée au changement climatique.

2.1.3.1.f. Adaptation de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise face au changement climatiqueE1.SBM-3_07

À ce jour, nous n'avons pas encore réalisé d'analyse de risques liée au changement climatique.

2.1.4. E1.IRO-1- Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique**2.1.4.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités liés au changement climatique****2.1.4.1.a. Description des processus**E1.IRO-1_01

Le Groupe AUREA a récemment réalisé son bilan carbone afin d'identifier les principales sources actuelles et potentielles d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités. Cette analyse permet également de recenser les facteurs à l'origine d'autres impacts sur le changement climatique. Grâce à cette démarche, nous disposons d'une vision plus précise des leviers d'action à mobiliser pour réduire notre empreinte carbone et anticiper les évolutions futures en matière de réglementation et de transition énergétique.

E1.IRO-1_01

Le Groupe AUREA a évalué ses émissions totales de gaz à effet de serre (GES) en réalisant un bilan carbone conformément aux méthodologies reconnues. Cette évaluation couvre les trois scopes :

Scope 1 : Émissions directes générées par les sources détenues ou contrôlées par le Groupe (combustion de carburants, émissions des procédés industriels, etc.).

Scope 2 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités du Groupe.

Scope 3 : Autres émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur (fournitures, transport, utilisation des produits, fin de vie, etc.).

Nous avons choisi de présenter les données 2023 du fait de notre incapacité à sortir les données sur 2024 dans le délai imposé par la bourse (avril 2025). De plus, la taille du Groupe AUREA ne nous permet pas de consacrer des ressources à plein temps sur le reporting CSRD et le calcul du Bilan Carbone (multiplicité des secteurs d'activités, complexité des données et des extrapolations).

Les données ont été collectées auprès de l'ensemble des filiales et consolidées afin d'obtenir une vision globale et représentative de l'empreinte carbone du Groupe. Cette démarche permet d'identifier les principaux postes d'émission et de définir des axes d'amélioration pour réduire l'impact climatique des activités d'AUREA.

E1.IRO-1 02

Lors du processus d'analyses des impacts, risques et opportunités, le Groupe AUREA, accompagné par R3, a mis en place un processus d'identification des aléas liés au changement climatique afin d'anticiper leurs impacts potentiels sur ses activités industrielles. Cette démarche repose sur plusieurs étapes clés :

Analyse des risques climatiques : Une évaluation des aléas climatiques a été réalisée en prenant en compte les scénarios du GIEC et les données météorologiques historiques. Les principaux risques identifiés concernent les épisodes de sécheresse, les fortes précipitations, les vagues de chaleur et les événements climatiques extrêmes pouvant affecter les infrastructures et l'approvisionnement en matières premières.

Évaluation des impacts opérationnels : Chaque filiale a été consultée pour recenser les vulnérabilités spécifiques aux différentes activités du Groupe. Cette analyse a permis d'identifier les risques potentiels, tels que la perturbation des flux logistiques, la disponibilité en eau pour certains procédés industriels et l'augmentation des coûts énergétiques.

Conformité réglementaire et anticipation des évolutions : Le Groupe prend en compte les réglementations environnementales en vigueur et à venir, notamment celles liées aux arrêtés sécheresse et aux restrictions d'usage de l'eau, qui peuvent impacter son activité.

Mise en œuvre de mesures d'adaptation : En réponse aux risques identifiés, AUREA a déjà initié plusieurs actions, comme l'optimisation de la gestion des eaux industrielles (réutilisation des eaux de process sur certains sites), l'investissement dans des équipements plus résilients (tours adiabatiques, systèmes de refroidissement adaptés) et la mise en place de dispositifs pour protéger les infrastructures contre les aléas climatiques.

Ce processus d'identification est amené à évoluer avec l'intégration progressive de nouvelles études et certifications, notamment ISO 14001, qui renforceront la résilience du Groupe face aux défis climatiques.

E1.IRO-1 02

L'entreprise n'a pas analysé si ses actifs et activités économiques pouvaient être exposés aux aléas liés au changement climatique.

E1.IRO-1 09

Lors du processus d'analyses des impacts, risques et opportunités, le Groupe AUREA, accompagné par R3, a pu identifier les événements liés à la transition climatique susceptibles de représenter des risques ou des opportunités pour ses activités. Ce processus repose sur plusieurs étapes clés :

1. Veille réglementaire et analyse des évolutions législatives

AUREA suit de près les réglementations environnementales en France et en Europe. L'objectif est d'anticiper les impacts de nouvelles obligations réglementaires (taxe carbone, restrictions sur certaines matières, évolutions des REP – Responsabilité Élargie du Producteur) et d'adapter ses stratégies en conséquence.

2. Évaluation des risques liés à la transition climatique

Le Groupe a identifié plusieurs risques majeurs liés à la transition vers une économie bas-carbone :

- Augmentation des coûts énergétiques : Avec la montée en puissance des taxes carbone et la hausse du prix de l'énergie, certains procédés industriels pourraient devenir plus coûteux.
- Évolution de la demande des clients : La pression sur l'économie circulaire et les exigences accrues en matière de recyclabilité pourraient redéfinir le marché des matériaux recyclés.
- Obsolescence technologique : Certains procédés industriels pourraient nécessiter des adaptations pour réduire leur empreinte carbone et rester compétitifs.

3. Identification des opportunités liées à la transition climatique

AUREA identifie également des opportunités majeures dans ce contexte de transition :

- Croissance du marché du recyclage : La demande pour des matières premières secondaires (aluminium, plastiques, huiles recyclées...) augmente avec les exigences de recyclabilité des produits.
- Innovation et investissements durables : L'adaptation aux nouvelles normes ouvre la voie à l'optimisation des procédés et à l'investissement dans des technologies plus sobres en énergie et en émissions de CO₂.
- Accès à de nouveaux financements : Les politiques publiques et les fonds d'investissement privilégient les entreprises engagées dans la transition écologique, ce qui pourrait faciliter le développement de nouveaux projets.

E1.IRO-1 16

A ce jour, nous n'avons pas utilisé d'hypothèses climatiques dans les états financiers du Groupe.

2.1.4.1.b. Horizons temporels des aléas liés au changement climatiques identifiés**E1.IRO-1 03**

Les aléas liés au changement climatique n'ont pas été identifiés à court, moyen et long terme.

E1.IRO-1 03

Les aléas liés au changement climatique n'ont pas été identifiés à plusieurs horizons temporels au sein du Groupe AUREA en raison de plusieurs facteurs :

1. Un secteur d'activité centré sur le court et moyen terme
2. Une difficulté à anticiper l'évolution des impacts climatiques
3. Un cadre réglementaire en constante évolution

2.1.4.1.c. Lien entre les horizons temporels utilisés pour l'évaluation des risques et la durée de vie prévue des actifs, les horizons de planification stratégique et les plans d'allocation des fonds propres de l'entreprise**E1.IRO-1 05**

Les horizons temporels utilisés pour l'évaluation des risques ne sont pas liés à la durée de vie prévue des actifs du fait que certains actifs ont plus de 100 ans. Les équipements industriels du Groupe AUREA ne sont généralement pas remplacés, mais bénéficient de retrofit et d'entretiens réguliers afin de les faire durer dans le temps et réduire leur consommation en énergies.

2.1.4.1.d. Exposition et sensibilité des actifs et activités économiques de l'entreprise face aux aléas liés au changement climatiques identifiés**E1.IRO-1 06**

Nous n'avons pas encore évalué l'exposition et la sensibilité de nos actifs et activités économiques face aux aléas climatiques car ceci représente un risque à moyen / long terme.

E1.IRO-1 06

AUREA n'a pas encore évalué l'exposition de ses actifs et activités aux aléas climatiques en raison de plusieurs facteurs. Son activité, principalement basée en France, bénéficie d'infrastructures résilientes, réduisant l'impact immédiat de ces risques. De plus, la priorité a été donnée à d'autres enjeux opérationnels et réglementaires plus pressants. L'absence de méthodologie interne dédiée a également retardé cette analyse.

2.1.4.1.e. Horizons temporels des événements liés à la transition identifiés**E1.IRO-1 10**

Aucun horizon temporel spécifique n'a été identifié à ce jour pour les événements liés à la transition.

2.1.4.1.f. Exposition des actifs et activités économiques de l'entreprise face aux événements de transition identifiés**E1.IRO-1 11**

L'entreprise n'a pas encore analysé si ses actifs et ses activités économiques pouvaient être exposés à ces événements de transition.

E1.IRO-1 12

L'entreprise n'a pas encore évalué l'exposition et la sensibilité de ses actifs et activités économiques face aux événements de transition identifiés.

2.1.4.1.g. Identification des actifs et activités économiques de l'entreprise, incompatibles ou nécessitant des efforts importants pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre pour le climat**E1.IRO-1 14**

L'entreprise n'a pas identifié à ce jour d'actifs ou d'activités économiques incompatibles, ni nécessitant des efforts importants pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre pour le climat.

2.1.5. E1-2- Politiques liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**2.1.5.1. Gestion des IRO liés à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique****2.1.5.1.a. Gestion effective des IRO**MDR-P 01

Les politiques mises en place par l'entreprise ne permettent pas pour le moment de gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

2.1.5.2. Mise en place future d'une politique**2.1.5.2.a. Explication en cas d'absence de politique**MDR-P 07

L'élaboration de notre politique Groupe pour gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci est actuellement en cours. Nous prévoyons de finaliser cette politique d'ici la fin de l'année 2025 et de la décliner au sein de toutes nos structures courant 2026. Cette approche nous permettra de mieux intégrer les enjeux climatiques dans notre stratégie globale et de mettre en place des actions concrètes pour répondre aux défis du changement climatique.

2.1.5.2.b. Projet de mise en place d'une politiqueMDR-P 07

L'entreprise a prévu de mettre en place une politique relative au changement climatique dans le futur.

2.1.5.2.c. Délais de mise en place d'une politiqueMDR-P 08

Voir réponse apportée précédemment.

2.1.6. E1 -3- Actions et ressources liées à la politique en matière de changement climatique**2.1.6.1. Actions liées à la politique en matière de changement climatique****2.1.6.1.a. Existence d'actions liées à la politique en matière de changement climatique**MDR-A 01

L'entreprise n'a pas mis en place des actions visant à réduire ses émissions ou à contribuer à l'adaptation au changement climatique pour le moment.

2.1.6.2. Mise en place future d'un plan d'actions**2.1.6.2.a. Explication en cas d'absence de plan d'actions**MDR-A 13

Voir réponse apportée au point E1-1_16

2.1.6.2.b. Projet de mise en place d'un plan d'actionsMDR-A 14

L'entreprise a prévu de mettre en place un plan d'actions relatif au changement climatique dans le futur.

2.1.6.2.c. Délais de mise en place d'un plan d'actionsMDR-A 14

L'entreprise souhaite mettre en place un plan d'actions d'ici 3 ans.

2.1.7. E1-4- Cibles liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**2.1.7.1. Cibles de réduction des GES****2.1.7.1.a. Existence de cibles**E1-4_02

Aucune cible de réduction des émissions GES n'a été fixée

2.1.7.1.b. Explication en cas d'absence de cibles de réduction des émissions de GESE1-4_02

Le premier Bilan Carbone du Groupe AUREA a été réalisé dans le cadre du premier exercice de la CSRD. A date, les cibles de réduction des émissions de GES n'ont pas pu être définies mais sont programmées pour l'année 2025.

2.1.7.1.c. Mesure de l'efficacité des politiques et actions en cas d'absence de cibles de réduction des émissions de GESMDR-T 16

Nous n'avons pas de mesure de l'efficacité des politiques et actions en raison de l'absence de cibles de réduction des émissions de GES.

2.1.7.1.d. Explication en cas d'absence de mesure de l'efficacité des politiques et actionsMDR-T 16

Voir réponse apportée au point E1-1_16

2.1.7.2. Mise en place future de cibles**2.1.7.2.a. Projet de mise en place de cibles**E1-4_01

L'entreprise a prévu de mettre en place des cibles de réduction des émissions de GES dans le futur.

2.1.7.2.b. Délais de mise en place de cibleE1-4_01

Voir réponse apportée au point E1-1_16

2.1.7.3. Mise en place de cibles hors réduction des émissions**2.1.7.3.a. Existence d'autres cibles**E1-4_01

L'entreprise n'a pas prévu de mettre en place d'autres cibles permettant de gérer les impacts, risques et opportunités importants liés au changement climatique dans le futur.

2.1.7.4. Mise en place future de cibles hors réduction des émissions**2.1.7.4.a. Prévisions de cibles relatives au changement climatique hors réduction des émissions**MDR-T 14

Notre entreprise ne prévoit pas de se fixer des cibles relatives au changement climatique hors réduction des émissions.

MDR-T_15

À ce jour, nous n'avons pas d'informations sur la définition de cibles hors réductions des émissions de GES relatives au changement climatique.

2.1.7.4.b. Mesure de l'efficacité des politiques et actions concernant les impacts, risques et opportunités importants relatifs au changement climatique

MDR-T_16

Nous ne mesurons pas actuellement l'efficacité de nos politiques et actions concernant la réduction de nos émissions.

MDR-T_16

À ce jour, nous n'avons pas d'informations sur le suivi de l'efficacité des politiques et actions liées au changement climatique, car le Bilan Carbone est trop récent pour permettre une évaluation complète de notre impact.

2.1.8. E1-5- Consommation d'énergie et mix énergétique

2.1.8.1. Bilan de consommation énergétique

2.1.8.1.a. Présence de l'entreprise dans des secteurs à fort impact climatique

2.1.8.1.b. Tableau de la consommation d'énergie de l'entreprise

E1-5_01

Année	Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres	Consommation totale d'énergie d'origine fossile liée aux opérations propres	Consommation totale d'énergie d'origine nucléaire	Pourcentage des énergies nucléaires dans votre consommation totale d'énergie liée à vos opérations propres	Consommation totale d'énergie d'origine renouvelable liée à vos opérations propres	Consommation d'énergie produite à partir de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse
2024	397 800 810 kWh	324 911 123 kWh	28 695 401 kWh	7,2%	12 923 678 kWh	1 101 602 kWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid obtenus à partir de source renouvelables	Consommation d'énergie renouvelable non-combustible autoproduite	Pourcentage des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	Consommation totale d'énergie provenant du charbon	Consommation totale d'énergie provenant de produits pétroliers	Consommation totale d'énergie provenant du gaz naturel	Consommation totale d'énergie provenant d'autres sources fossiles	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid obtenus à partir de source renouvelables
11 822 075 kWh	0	3,2%	71 649 kWh	0	327 597 958 kWh	0	11 822 075 kWh

2.1.8.1.c. Chiffre d'affaires net réparti selon l'impact climatique

E1-5_22

Année	Chiffre d'affaires net provenant d'activités dans un secteur à fort impact climatique	Chiffre d'affaires net provenant d'autres activités
2024	226 222 488	1 207 426

Notre chiffre d'affaires net total indiqué dans nos états financiers est de 244 883 000 €.

2.1.8.1.d. Postes ou notes des états financiers dans lesquels est indiqué le montant du chiffre d'affaires net provenant d'activités réalisées dans des secteurs à fort impact climatique

E1-5_21

À ce jour, nous n'avons pas d'informations à ce sujet.

2.1.8.2. Production d'énergie

2.1.8.2.a. Production d'énergie

E1-5_16

Notre entreprise ne produit pas d'énergie.

2.1.9. E1-6- Emissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

2.1.9.1. Informations relatives aux émissions de GES de Scope 1 et de Scope 2 de l'entreprise

2.1.9.1.a. Calcul des émissions de GES de Scope 1 de l'entreprise

E1-6_07

Notre entreprise a calculé ses émissions de GES.

E1-6_07

Année	Emissions brutes de GES de Scope 1 du groupe comptable consolidé (société mère et filiales)
2023	69 551 t CO ₂ e

E1-6_07

Aucune société externe bénéficiant de nos investissements et sur laquelle notre entreprise exerce un contrôle opérationnel n'a été identifiée.

2.1.9.1.b. Calcul des émissions de GES de Scope 2 de l'entreprise

E1-6_09

Année	Emissions brutes de GES de Scope 2 du groupe comptable consolidé (société mère et filiales) (calcul fondé sur la localisation)
2023	2 665 t CO ₂ e

E1-6_10

Notre entreprise n'a pas calculé son Scope 2 en utilisant la méthode fondée sur nos contrats d'énergie (market-based).

2.1.9.2. Informations relatives aux émissions de GES de Scope 3 de l'entreprise

2.1.9.2.a. Calcul des émissions de GES de Scope 3

E1-6_11

Notre entreprise a calculé les émissions du Scope 3.

2.1.9.2.b. Emissions de GES de Scope 3 par catégories significatives

E1-6 11

Nom de la catégorie	Émissions brutes de GES de la catégorie	Périmètre du calcul du Scope 3	Méthodes de calcul appliquées
Utilisation des produits vendus	47984 t CO2e	Les entités DEBEC, ECOHUILE et EPR sont concernées	Facteurs d'émission génériques ADEME
Biens et services achetés	46515 t CO2e	Toutes les entités sont concernées	Facteurs d'émission génériques ADEME
Transport de marchandises aval et distribution	24886 t CO2e	Toutes les entités	Facteurs d'émission génériques ADEME
Transport de marchandises amont et distribution	11031 t CO2e	Toutes les entités	Facteurs d'émission génériques ADEME
Déchets générés	24 886 t CO2e	Toutes les entités	Facteurs d'émission génériques ADEME
Emissions liées aux combustibles de l'énergie (hors scope 1 et 2)	12 607 t CO2e	Toutes les entités	Facteurs d'émission génériques ADEME
Bien immobilisés	7 404 t CO2e	Toutes les entités	Facteurs d'émission génériques ADEME
Fin de vie des produits vendus	5274 t CO2e	Toutes les entités	Facteurs d'émission génériques ADEME

2.1.9.2.c. Catégories du Scope 3 exclues par l'entreprise

E1-6 26

Aucune catégorie du Scope 3 n'a été exclue par l'entreprise.

2.1.9.2.d. Part des émissions du Scope 3 ayant été calculé à l'aide de données obtenues directement auprès des fournisseurs ou d'autres partenaire de la chaîne de valeur

E1-6 25

5,2 %

2.1.9.3. Emissions de CO2 biogénique de l'entreprise

2.1.9.3.a. Calcul des émissions de CO2 biogénique

E1-6 24

Notre entreprise n'a pas calculé les émissions de CO2 biogénique pour le moment.

2.1.9.3.b. Absence de calcul des émissions de CO2 biogénique

E1-6 24

Les intrants ne sont pas d'origine agricole et ne font pas l'objet d'émissions de carbone biogénique

E1-6 24

Nous prévoyons de calculer les émissions de GES biogéniques dans les prochains exercices du bilan carbone.

2.1.9.3.c. Quantité d'émissions de CO2 biogénique dans votre chaîne de valeur

E1-6 28

Notre entreprise ne connaît pas la quantité d'émissions de CO2 biogénique dans notre chaîne de valeur, en amont et en aval de nos activités.

2.1.9.4. Emissions de GES totales de l'entreprise

2.1.9.4.a. Emissions totales de GES

Année	Emissions totales de GES en utilisant les données du Scope 2 calculées selon la méthode fondée sur la localisation	Emissions totales de GES en utilisant les données du Scope 2 calculées selon la méthode fondée sur le marché
2023	2 665 t CO ₂ e	Non calculé

2.1.9.5. Méthodes et hypothèses

2.1.9.5.a. Méthodes, principales hypothèses et facteurs d'émission utilisés pour le calcul des émissions de l'entreprise

E1-6_15

Achats de biens et services : Les achats de déchets sont considérés comme neutres en termes d'émissions de gaz à effet de serre car l'ensemble du processus de fabrication est comptabilisé pour le ou les produits finis et non pour les déchets.

Utilisation des produits : Exclusion de l'utilisation des produits car les applications sont trop diverses.

Fret : Estimation du fret amont à partir de la distance moyenne entre le transporteur et le site pour les achats de matières premières. En cas d'absence de données fournisseurs, calcul à partir d'une distance moyenne sur les autres fournisseurs. Fret aval calculé à partir des données transmises par les fournisseurs si transport externalisé. Si transport réalisé avec la flotte interne, calcul à partir du nombre de litres de carburant consommés par les véhicules ou, en l'absence de données à partir des tonnages, du nombre de trajets et du kilométrage total.

Déplacements : pour les déplacements domicile-travail, les données RH de l'entreprise avec le résultat en kilomètres parcourus et 215 jours de travail par an sont pris comme hypothèses. Pour les déplacements professionnels, l'hypothèse de véhicules roulants au Gazole B7 avec 6 litres/100km de consommation a été utilisée.

Déchets directs : Choix de facteurs d'émissions génériques pour les traitements des déchets et il n'y a pas de prise en compte des facteurs d'émissions des entités du groupe pour le calcul du recyclage des déchets du groupe pour cet exercice. Les filières de traitement ne sont pas toujours connues donc choix de la filière de traitement moyenne choisie pour les calculs.

Immobilisations : une catégorie de véhicules (citadine, berline, SUV, VUL, camion...) et un poids moyen ont été attribués à chaque véhicule. Les facteurs d'émissions utilisés sont génériques et issus des bases de données de l'ADEME et Ecoinvent

2.1.9.6. Comparabilité interannuelle des émissions de GES

2.1.9.6.a. Existence de changements significatifs qui auraient pu affecter la comparabilité des émissions de GES d'une année à l'autre

E1-6_14

Notre entreprise n'a pas connu des changements significatifs qui ont pu affecter la comparabilité des émissions de GES d'une année à l'autre.

2.1.9.7. Période de référence

2.1.9.7.a. Période de reporting (année) des entités de la chaîne de valeur

E1-6_16

Notre entreprise n'a pas de période de reporting (année) différente de certaines des entités de notre chaîne de valeur.

2.1.9.8. Intensité des GES sur la base du produit net

2.1.9.8.a. Chiffre d'affaires net total

E1-6_33

253 005 227 €

2.1.9.8.b. Chiffre d'affaires net non utilisé pour calculer l'intensité des émissions de GESE1-6_35

7 205 227 Euros

2.1.9.8.c. Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des émissions de GESE1-6_34

245 800 000 Euros

2.1.9.8.d. Postes dans les états financiers correspondants au chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des émissionsE1-6_32

Utilisation du CA consolidé 245 800 000 €

2.1.9.8.e. Intensité des émissions de GES de l'entreprise : émissions totales divisées par le chiffre d'affaires net (à partir du total des émissions mesurées selon la méthode fondée sur la localisation)E1-6_30

0,95 t CO2/K€

2.1.9.8.f. Intensité des émissions de GES de l'entreprise : émissions totales divisées par le chiffre d'affaires net (à partir du total des émissions mesurées selon la méthode fondée sur le marché)E1-6_31

0,95 t CO2/K€

2.1.9.9. Emissions par une autre typologie de désagrégation**2.1.9.9.a. Existence d'une présentation des émissions à l'aide d'une autre typologie de désagrégation**E1-6_03

Nous pouvons présenter nos émissions à l'aide d'une autre typologie de désagrégation.

2.1.9.9.b. Description de la/des autre(s) typologie(s) de désagrégation et de leur pertinenceE1-6_03

Sur notre plateforme nous pouvons utiliser ces différentes typologies de désagrégation issues des normes et protocoles :

- BEGES
- Bilan Carbone (R)
- GHG
- ISO 146064

Celle que nous utilisons est la vue sur mesure, qui est plus adaptée à la vision business.

2.1.9.9.c. Désagrégation des émissions selon le type proposéE1-6_03

Catégorie	Emissions associées
Utilisation des produits	75 467 t CO2e
Sites (énergie)	47 984 t CO2e
Achats cœur de métier	45 689 t CO2e
Fret	27 677 t CO2e
Déchets	24 821 t CO2e
Fin de vie	5 460 t CO2e
Immobilisations	5 274 t CO2e
Déplacements	1 332 t CO2e
Autres achats	826 t CO2e

2.1.10. E1-7- Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone**2.1.10.1. Absorption et stockage des GES****2.1.10.1.a. Participation à des projets de capture et/ou de stockage de GES**E1-7_01

Notre entreprise n'a pas participé à des projets de capture et/ou de stockage de GES.

E1-7_01

Notre entreprise n'envisage pas de participer à des projets de capture et/ou de stockage de GES.

2.1.10.1.b. Détail de la non-participation à des projets de capture et/ou de stockage de GESE1-7_01

À ce jour, notre entreprise n'a pas prévu de participer à des projets de capture et/ou de stockage de gaz à effet de serre (GES), principalement en raison de la complexité technique et des coûts associés à ces technologies. De plus, à la suite de la réalisation de notre premier Bilan Carbone, notre stratégie se concentrera davantage sur la réduction des émissions à la source par l'amélioration de nos processus d'approvisionnement, de production et de transport.

2.1.10.2. Financement de projets d'atténuation en crédit carbone en dehors de la chaîne de valeur**2.1.10.2.a. Participation a des projets d'atténuation par achat de crédits carbone**E1-7_09

Notre entreprise n'a pas financé de projets d'atténuation du changement climatique en achetant des crédits carbone.

E1-7_09

Notre entreprise n'envisage pas de financer des projets d'atténuation du changement climatique en achetant des crédits carbone.

2.1.10.3. Objectif "Net Zéro"**2.1.10.3.a. Publication d'un objectif "Net Zéro"**E1-7_20

Notre entreprise ne publie pas d'objectif "Net Zéro".

2.1.10.4. Crédits carbone et allégation publiques

2.1.10.4.a. Allégations publiques de neutralité en matière de GES

E1-7 21

Notre entreprise n'a pas fait des allégations publiques de neutralité en matière de GES.

2.1.11. E1-8- Tarification interne du carbone

2.1.11.1. Mécanismes de tarification interne du carbone

2.1.11.1.a. Existence de mécanismes de tarification interne du carbone

Notre entreprise n'applique pas pour le moment des mécanismes internes de tarification du carbone.

2.1.11.1.b. Prévision d'existence de mécanismes de tarification interne du carbone

Notre entreprise ne prévoit pas d'appliquer des mécanismes internes de tarification du carbone.

À ce jour, notre entreprise ne prévoit pas d'appliquer des mécanismes internes de tarification du carbone en raison de l'incertitude réglementaire et de la complexité d'intégrer un tel mécanisme dans notre modèle économique. De plus, étant donné que notre activité est principalement axée sur le recyclage et l'économie circulaire, nous souhaitons privilégier des actions concrètes pour réduire nos émissions à la source.

2.2. ESRS E2

2.2.1. E2.IRO-1- Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution

2.2.1.1. Procédure d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution

2.2.1.1.a. Procédures de recensement et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants en matière de pollution

2.2.1.1.b. Mise en place d'un examen portant sur l'emplacement des sites et sur des activités économiques afin d'identifier les impacts, risques et opportunités en matière de pollution

E2.IRO-1 01

Notre entreprise n'a pas examiné l'emplacement de nos sites et nos activités économiques dans le but d'identifier les impacts, risques et opportunités en matière de pollution.

2.2.1.1.c. Recours à des consultations pour déterminer les impacts, risques et opportunités liés à la pollution

E2.IRO-1 02

Notre entreprise s'est appuyée sur des consultations pour déterminer nos impacts, risques et opportunités liés à la pollution.

2.2.1.1.d. Modalités de consultation des communautés touchées

E2.IRO-1 02

AUREA a mené des consultations auprès de ses parties prenantes afin d'évaluer les enjeux environnementaux liés à ses activités. Des entretiens ont eu lieu avec les interlocuteurs suivants, afin d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités en matière de pollution de l'environnement. :

- RDSI Environnement : consultant externe expert en ICPE et gestion environnementale de sites industriels
- Directeur Investissement d'AUREA

Toutefois, aucune consultation spécifique des communautés locales n'a été réalisée à ce jour.

2.2.1.1.e. Résultat de l'analyse de double matérialité relative au thème "Pollution"

E2.IRO-1_03

AUREA, en tant qu'acteur du recyclage industriel, est directement concerné par les enjeux de pollution, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau ou des sols. L'analyse de double matérialité réalisée met en évidence que la plupart des sous enjeux liés à la pollution sont matériels d'un point de vue d'impacts, mais aussi d'un point de vue financier.

1. Matérialité d'impact : effets des activités d'AUREA sur l'environnement

- Pollution de l'air : Certaines de nos activités industrielles (traitement de métaux, raffinage, régénération d'huiles, transformation de plastiques) génèrent des émissions atmosphériques, notamment des composés organiques volatils (COV) et des poussières fines. Ces émissions sont strictement encadrées par des autorisations préfectorales et des dispositifs de filtration sont en place pour limiter leur impact.
- Pollution de l'eau : Nos processus industriels impliquent l'utilisation d'eau, notamment pour le refroidissement et le lavage des matériaux. Nous avons mis en place des systèmes de traitement des eaux usées afin de limiter les rejets de substances polluantes et favorisons, dans plusieurs filiales, la réutilisation de l'eau en circuit fermé.
- Pollution des sols : L'activité de traitement des déchets peut générer des risques de contamination des sols, notamment par les hydrocarbures ou les métaux lourds. Nous respectons des procédures strictes de stockage et de manipulation des substances potentiellement polluantes afin de minimiser ces risques.
- Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes (SVHC - Substances of Very High Concern) : Certaines de nos activités impliquent le traitement de matériaux contenant des substances classées préoccupantes par la réglementation REACH. Nous œuvrons à leur substitution lorsque cela est possible et veillons à leur traitement dans des conditions respectant les exigences environnementales et sanitaires.
- Microplastiques : Nos activités de recyclage de plastiques et de pneus visent à limiter la pollution par les microplastiques en favorisant leur réintroduction dans de nouveaux cycles de production. Cependant, le broyage et le traitement des plastiques peuvent générer des particules fines dont la dispersion doit être contrôlée.

2. Matérialité financière : risques et opportunités liés à la pollution

- Risques réglementaires et de conformité : L'évolution de la réglementation environnementale impose un renforcement continu des dispositifs de prévention et de traitement de la pollution. Tout manquement pourrait exposer le Groupe à des sanctions et des coûts de mise en conformité.
- Risques opérationnels et réputationnels : Un incident environnemental (déversement accidentel, pollution des eaux, non-respect des normes) pourrait impacter la réputation d'AUREA et entraîner des coûts importants en matière de dépollution.
- Opportunités de marché : L'intégration croissante des critères environnementaux dans les chaînes d'approvisionnement industrielles crée une demande accrue pour des matériaux recyclés à faible impact. Nos efforts en matière de gestion de la pollution renforcent notre attractivité auprès de nos clients soucieux de limiter leur empreinte environnementale.

2.2.1.1.f. Sites critiques en matière de pollution pour les opérations propres ou dans la chaîne de valeur

E2.IRO-1_03

Les sites suivants ont été identifiés comme présentant des enjeux significatifs en matière de pollution, en raison de la nature de leurs activités industrielles :

- RVA : Traitement et raffinage d'aluminium pouvant générer des émissions atmosphériques et des résidus solides.
- Sargon : Traitement, recyclage et l'élimination des déchets solvants pouvant générer des substances préoccupantes.
- Meta Régénération et HG Industries : Régénération de déchets mercuriels avec des risques potentiels de pollution des sols et des eaux.
- Eco Huile : Traitement et régénération d'huiles usagées, nécessitant des mesures strictes pour éviter toute contamination des sols et des eaux.
- EPR et DE BEC Energies : Activités de collecte et traitement de déchets industriels liquides dangereux et d'huiles minérales usagées, puis valorisation matière des hydrocarbures, avec des risques potentiels de pollution des sols et des eaux.
- Rulo : Collecte et recyclage du PVC rigide, production de matériaux secondaires avec un suivi spécifique des émissions et des résidus, microplastiques notamment.
- Roll Gom : Recyclage de pneumatiques, avec des risques liés aux poussières, microplastiques et aux effluents de traitement.

Une vigilance particulière est à apporter sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- Amont : Approvisionnement en matières premières issues de déchets industriels, parfois contenant des substances polluantes (métaux lourds, huiles usagées, solvants).
- Aval : Garantir la conformité environnementale des produits recyclés fournis aux clients industriels, en réduisant les substances préoccupantes et en limitant les impacts en fin de vie.

2.2.1.1.g. Activités associées à des impacts, risques et opportunités importants en matière de pollution.

E2.IRO-1_03

Voir réponses apportées au point E2.IRO-1_03 ainsi que dans l'annexe détaillant les IROs du Groupe.

2.2.2. E1-1- Politiques en matière de pollution

2.2.2.1. Gestion des IRO liés à la pollution

2.2.2.1.a. Politiques en matière de pollution

2.2.2.1.b. Gestion des impacts, risques et opportunités en matière de pollution par les politiques mises en place

MDR-P_01

Nos politiques mises en place permettent de gérer les impacts, risques et opportunités en matière de pollution.

2.2.2.1.c. Principaux éléments de la politique permettant de gérer les impacts, risques et opportunités en matière de pollution

MDR-P_01

La politique d'AUREA en matière de gestion des impacts, risques et opportunités liés à la pollution repose sur un cadre réglementaire strict, en particulier pour ses installations classées pour l'environnement, qui sont encadrées par la DREAL. Chaque site concerné doit disposer d'un dossier d'autorisation spécifique, donnant lieu à un arrêté préfectoral définissant les exigences environnementales applicables.

Les principaux éléments de cette politique comprennent :

- Objectifs généraux : Assurer la conformité réglementaire, prévenir et limiter les impacts environnementaux de nos activités sur l'air, l'eau et les sols, et protéger la santé des travailleurs.
- Évaluation des risques et des opportunités : Une analyse des risques est réalisée et mise à jour à chaque changement notable ou, à minima, tous les cinq ans pour les sites classés SEVESO seuil haut.
- Suivi et contrôle des impacts : Nos valeurs limites d'émission (VLE) pour les rejets dans l'air et l'eau sont consignées et font l'objet d'analyses périodiques conformément aux exigences réglementaires.
- Protection des travailleurs : L'exposition des employés aux polluants est analysée afin de garantir un environnement de travail sûr et conforme aux normes en vigueur.

2.2.2.2. Informations relatives à la politique de l'entreprise

2.2.2.2.a. Périmètre de la politique

MDR-P_02

La politique en matière de gestion des impacts, risques et opportunités liés à la pollution s'applique à l'ensemble des filiales du groupe AUREA. Chaque filiale peut ensuite adapter cette politique en fonction de ses spécificités opérationnelles et réglementaires, tout en respectant le cadre global défini par le groupe.

2.2.2.2.b. Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre de la politique

MDR-P_03

Le niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de pollution est le Président du groupe AUREA.

2.2.2.2.c. Engagement de l'entreprise au respect de normes ou initiatives tiercesMDR-P 03

Notre politique engage l'entreprise à respecter des normes ou initiatives tierces.

2.2.2.2.d. Normes ou initiatives tierces auxquelles la politique fait référenceMDR-P 04

Notre politique fait référence à nos arrêtés préfectoraux ainsi qu'aux normes ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015, parmi d'autres cadres réglementaires et normatifs applicables.

2.2.2.2.e. Attention portée aux intérêts des principales parties prenantes au cours de l'élaboration de la politiqueMDR-P 04

Nous avons élaboré notre politique en portant une attention particulière aux intérêts des principales parties prenantes internes et externes de l'entreprise.

2.2.2.2.f. Prise en considération et influence des parties prenantes sur la politiqueMDR-P 05

La politique environnementale du Groupe prend en compte les intérêts des principales parties prenantes internes et externes. En interne, les collaborateurs sont impliqués à travers des réunions CSE, des actions de sensibilisation et le suivi des obligations réglementaires. En externe, nos fournisseurs et transporteurs sont sélectionnés avec une attention particulière portée sur leur impact environnemental. De plus, notre politique respecte les exigences des autorités réglementaires, telles que la DREAL, à travers les arrêtés préfectoraux et les obligations liées aux installations classées.

2.2.2.2.g. Communication de la politique aux parties prenantes concernéesMDR-P 05

Nous communiquons notre politique aux parties prenantes internes et externes concernées, y compris celles qui doivent la mettre en œuvre.

2.2.2.2.h. Mode de communication de la politique aux parties prenantes concernéesMDR-P 06

Notre politique est consultable sur le site internet du groupe AUREA et peut être déclinée au niveau des filiales. Cette accessibilité permet aux parties prenantes internes et externes concernées d'en prendre connaissance. En interne, elle est également communiquée via des réunions, des formations et des sensibilisations adaptées aux collaborateurs.

2.2.2.3. Atténuation des impacts négatifs liés à la pollution**2.2.2.3.a. Atténuation des impacts négatifs liés aux différentes pollutions dans les politiques**E2-1 01

Nos politiques portent sur l'atténuation de nos impacts négatifs liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, y compris à travers leur prévention ou réduction.

2.2.2.3.b. Prise en compte dans la politique de l'atténuation des impacts négatifs liés à la pollution de l'air, de l'eau et des solsE2-1 01

À ce jour, nous ne disposons pas d'informations à ce niveau de détail concernant l'atténuation des impacts négatifs liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Toutefois, nos activités sont encadrées par des réglementations environnementales strictes, et nous nous engageons à respecter les obligations en vigueur.

2.2.2.4. Atténuation des impacts négatifs liés aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

2.2.2.4.a. Substitution et réduction au minimum de l'utilisation des substances préoccupantes dans les politiques

E2-1_02

Nos politiques portent sur la substitution et la réduction au minimum de l'utilisation des substances préoccupantes (et ce, tout particulièrement dans le cadre d'usages sociétaux non essentiels et dans les produits de consommation).

2.2.2.4.b. Eléments de la politique liés à la pollution portant sur la substitution et la réduction au minimum de l'utilisation des substances préoccupantes

E2-1_02

Notre politique en matière de pollution intègre des engagements forts en faveur de la réduction et de la substitution des substances préoccupantes. Nous traitons notamment des déchets mercuriels et de cadmium à travers des procédés spécifiques.

Le raffinage du mercure permet d'extraire cette substance à partir de piles usagées, de poudres thermoluminescentes, de terres, gravats et verreries pollués, ainsi que d'amalgames dentaires. Le mercure ainsi capté est affiné puis réutilisé dans les secteurs de la chimie et de la parachimie, contribuant ainsi à une gestion plus responsable de cette substance.

Grâce à un programme ambitieux d'investissements, alliant les dimensions environnementale, sociale et économique, nous améliorons continuellement les performances de nos outils industriels et poursuivons notre développement dans une démarche de réduction des impacts liés aux substances préoccupantes.

2.2.2.4.c. Suppression progressive des substances extrêmement préoccupantes dans les politiques

E2-1_02

Nos politiques ne portent pas sur la suppression progressive des substances extrêmement préoccupantes.

2.2.2.5. Gestion des incidents et situations d'urgence

2.2.2.5.a. Prévention des incidents et situations d'urgence dans les politiques

E2-1_03

Nos politiques visent à éviter les incidents et les situations d'urgence.

2.2.2.5.b. Eléments de la politique liés à la pollution visant à éviter des incidents et des situations d'urgence

E2-1_03

Notre politique en matière de pollution vise avant tout à assurer le respect des réglementations en vigueur. Notre objectif principal est de nous conformer strictement aux exigences légales et réglementaires afin d'éviter tout incident ou situation d'urgence.

2.2.2.5.c. Minimisation des impacts des incidents et situations d'urgence sur les populations et l'environnement via les politiques

E2-1_03

Les politiques mises en place visent à minimiser les impacts des incidents et situations d'urgence sur les populations et l'environnement, au travers de contrôles ou de limitation de ces incidences.

2.2.2.5.d. Eléments de la politique liés à la pollution visant à minimiser les impacts des incidents et situations d'urgence sur les populations et l'environnement

E2-1_03

Dans nos POI (plans d'organisation interne), nous avons défini l'ensemble des mesures à prendre en cas d'incidents et/ou situations d'urgence. Chaque personne impliquée connaît précisément son rôle et les actions à entreprendre. De plus, des simulations peuvent être réalisées en collaboration avec des organismes extérieurs pour tester et améliorer la réactivité de nos équipes face à ces situations.

2.2.3. E2-2- Actions et ressources relatives à la pollution**2.2.3.1. Actions de gestion de la pollution****2.2.3.1.a. Actions et ressources relatives à la pollution****2.2.3.1.b. Mise en place d'actions ou d'un plan d'action de gestion de la pollution**MDR-A_01

Nous avons mis en place des actions de gestion de la pollution, qui seront partiellement détaillées dans la partie Politique relative aux pollutions. Voir point de donnée MDR-P_01.

2.2.3.1.c. Liste des actions clés ou plans d'action menés en matière de gestion des différents types de pollutions (air, eau, sol)MDR-A_01

Chaque société du groupe dispose de son propre plan d'actions. Nous mettons tout en œuvre pour garantir notre conformité réglementaire, avec des suivis réguliers afin d'assurer le respect des exigences en vigueur. Des exemples d'actions sont mentionnées dans la partie Politique relative aux pollutions. Voir point de donnée MDR-P_01. La mise en œuvre de ce plan d'action permet à AUREA de réduire les impacts environnementaux de ses activités en limitant la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Grâce à des suivis réguliers et au respect des réglementations en vigueur, l'entreprise s'assure de la conformité de ses opérations et de l'amélioration continue de ses performances environnementales.

2.2.3.1.d. Localisation de l'implémentation de l'action ou du plan d'actionE2-2_01, MDR-A_02, MDR-A_03

Des exemples d'actions sont mentionnées dans la partie Politique relative aux pollutions. Voir point de donnée MDR-P_01.

2.2.3.1.h Apport d'une solution aux communautés touchées par les impacts de l'entreprise en termes de pollutionsMDR-A_04

L'action n'apporte pas de solution aux communautés touchées par les impacts de notre entreprise concernant les pollutions.

2.2.3.1.j Publication d'informations relatives à cette action dans de précédents rapportsMDR-A_05

Nous n'avons jamais publié d'information à propos de cette action ou ce plan d'action dans des rapports précédents.

2.2.3.2. Informations relatives aux actions de gestion de la pollution

Voir informations détaillées dans la partie 2.2.2.1.c. Principaux éléments de la politique permettant de gérer les impacts, risques et opportunités en matière de pollution. Nous n'avons à date pas d'éléments plus détaillés et formalisés que les axes de travail décrits dans nos politiques et obligations réglementaires auxquelles nous sommes soumis.

2.2.3.3. Ressources allouées aux actions de gestion de la pollution**2.2.3.3.a. Ressources financières actuelles et futures pour l'action (par type de ressources et par horizon de temps)**E2.MDR-A_08, MDR-A_06

La mise en œuvre de ces actions nécessite des dépenses opérationnelles (OpEx) et/ou des dépenses d'investissement (CapEx) importantes. Cependant, le Groupe n'a pas été en mesure de produire ce niveau de détail pour l'exercice en cours.

2.2.4. E2 -3- Cibles en matière de pollution

2.2.4.1. Objectifs liés à la prévention et la réduction de la pollution

2.2.4.1.a. Objectifs liés à la pollution

2.2.4.1.b. Définition d'objectifs liés à la gestion de la pollution (air, sols, eau)

MDR-T_02
Notre entreprise s'est fixé des objectifs liés à la gestion de la pollution (air, sols, eau) qui sont globalement détaillés dans la partie Politique MDR-P_01

2.2.4.1.c. Objectifs liés à la gestion de la pollution

MDR-T_02

Objectif	Nature de l'objectif (valeur absolue ou relative)	Unité de mesure	Année de référence	Volontaire ou réglementaire ?
Respect de nos arrêtés préfectoraux	Réglementaire	µg/L ou mg/L ou %	2024	Réglementaire

2.2.4.2. Cadre et méthodes de détermination des cibles

2.2.4.2.a. Nature des changements subis par l'objectif (volontaires ou réglementaires)

2.2.4.2.b. Contribution de ces objectifs aux ambitions fixées par l'entreprise

MDR-T_01
Voir réponse apportée au point de donnée MDR-P_01 de E2-1.

2.2.4.2.c. Définition de certains objectifs au niveau d'un site

E2-3_11
Certains objectifs sont fixés au niveau d'un seul site.

2.2.4.2.d. Sites soumis à des objectifs particuliers

E2-3_11

2.2.4.2.e. Méthodes et hypothèses pour la définition des objectifs

MDR-T_09
Les objectifs sont définis en suivant plusieurs méthodes et hypothèses clés, notamment :
- Le suivi constant de l'évolution de la réglementation en matière de pollution, afin de s'assurer que nos actions et objectifs restent conformes aux exigences légales.
- L'analyse détaillée de nos rejets, permettant d'identifier les sources principales de pollution et de déterminer les actions nécessaires pour réduire leur impact.
- La déclaration régulière de nos rejets, garantissant la transparence de nos pratiques et l'engagement à respecter nos engagements environnementaux.

2.2.4.2.f. Définition d'objectifs intermédiaires

MDR-T_08
Notre entreprise ne s'est pas fixé d'objectif intermédiaire pour atteindre les cibles fixées réglementairement.

2.2.4.2.g. Fondement des cibles sur des données scientifiquesMDR-T 10

Les objectifs fixés ne reposent sur aucune preuve scientifique spécifique hormis les seuils fixés par la DREAL.

2.2.4.2.h. Implication des parties prenantes internes et externes dans la définition des ciblesE2.MDR-T 11

Nos parties prenantes internes et externes ont joué un rôle dans la définition des objectifs.

2.2.4.2.i. Rôle des parties prenantes internes et externes dans la définition des ciblesMDR-T 11

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) joue un rôle clé dans la définition de nos objectifs en matière de pollution, en nous fournissant des orientations réglementaires et des exigences spécifiques à respecter. Leur expertise et leur supervision nous permettent d'ajuster nos objectifs en fonction des normes environnementales en vigueur, et d'assurer la conformité de nos actions avec les obligations légales.

Les autres parties prenantes internes, telles que nos équipes opérationnelles et le comité de direction, contribuent également à définir les objectifs en prenant en compte les réalités opérationnelles et les priorités stratégiques du groupe.

2.2.4.2.j. Changements dans les cibles, les indicateurs correspondants, les méthodes de mesure, les principales hypothèses, les sources et/ou le processus de collecte des donnéesMDR-T 12

Nous n'avons pas modifié les objectifs, leurs indicateurs correspondants, dans les méthodes de mesure, les principales hypothèses, les sources et/ou le processus de collecte des données.

2.2.4.2.k. Suivi des objectifs au sein de l'entrepriseMDR-T 13

Les objectifs sont suivis de manière décentralisée, avec chaque référent QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) dédié à chaque site du groupe. Ces référents assurent un suivi régulier de l'avancement des objectifs en matière de pollution et de conformité environnementale. Ils sont responsables de la mise en œuvre des actions sur site, du contrôle des performances environnementales et de la gestion des indicateurs clés. Des réunions périodiques sont organisées pour évaluer les résultats et ajuster les actions, si nécessaire, garantissant ainsi un suivi efficace et une conformité continue.

2.2.4.2.l. Analyse de la performance de l'entreprise dans l'atteinte des cibles (progrès attendus ou changements majeurs dans la progression)MDR-T 13

Les progrès réalisés par le Groupe sont en ligne avec les objectifs définis par la réglementation et les exigences fixées par la DREAL. Nous avons respecté les cibles attendues en matière de gestion des impacts environnementaux et de pollution, notamment grâce à la mise en place de dispositifs de contrôle rigoureux et à la conformité avec les normes locales et nationales.

Aucun changement majeur n'a affecté notre progression. Les actions mises en place ont permis de maintenir le cap, et aucune déviation significative par rapport aux attentes n'a été observée. Cela peut être attribué à la stabilité de la réglementation et à notre vigilance constante pour anticiper et répondre aux exigences de la DREAL.

2.2.4.3. Cibles liées à la prévention et la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols et de la pollution par des substances préoccupantes**2.2.4.3.a. Couverture par les cibles de la prévention et la réduction des polluants atmosphériques et des charges spécifiques respectives**E2-3 01

Nos cibles couvrent la prévention et la réduction des polluants atmosphériques et des charges spécifiques respectives.

2.2.4.3.b. Description de la couverture par les cibles de la prévention et la réduction des polluants atmosphériques et des charges spécifiques respectivesE2-3_01

Voir réponse apportée au point MDR-T_09 et MDR-T_13

2.2.4.3.c. Couverture par les cibles de la prévention et la réduction des rejets dans l'eau et des charges spécifiques respectivesE2-3_02

Nos cibles couvrent la prévention et la réduction des rejets dans l'eau et des charges spécifiques respectives.

2.2.4.3.d. Description de la couverture par les cibles de la prévention et la réduction des rejets dans l'eau et des charges spécifiques respectivesE2-3_02

Voir réponse apportée au point MDR-T_09 et MDR-T_13

2.2.4.3.e. Couverture par les cibles de la prévention et la réduction de la pollution des sols et des charges spécifiques respectivesE2-3_03

Nos cibles couvrent la prévention et la réduction de la pollution des sols et des charges spécifiques respectives.

2.2.4.3.f. Description de la couverture par les cibles de la prévention et la réduction de la pollution des sols et des charges spécifiques respectivesE2-3_03

Voir réponse apportée au point MDR-T_09 et MDR-T_13

2.2.4.3.g. Couverture par les cibles de la prévention et la réduction des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantesE2-3_04

Nos cibles ne couvrent pas la prévention et la réduction des substances préoccupantes et des substances extrêmement préoccupantes.

2.2.4.4. Seuils écologiques intégrés à la définition des cibles liées à la prévention et la réduction de la pollution**2.2.4.4.a. Prise en compte des seuils écologiques dans la définition des cibles en matière de pollution**E2-3_05

Nous n'avons pas pris en compte de seuil écologique dans la définition de nos cibles en matière de pollution.

2.2.4.4.b. Cibles et comblement des lacunes des critères de contribution substantielle à la prévention et à la réduction de la pollution (facultatif)E2-3_10

Nos cibles ne portent pas sur le comblement de lacunes liées aux critères relatifs à la contribution substantielle pour la prévention et la réduction de la pollution.

2.2.5. E2-4- Pollution de l'air, de l'eau et des sols

2.2.5.1. Polluants émis et microplastiques générés par l'entreprise

2.2.5.1.a. Pollution de l'air, de l'eau, des sols et microplastiques

E2-3_10

Conformément aux exigences des normes de durabilité, le reporting quantitatif détaillé n'est requis que lorsque l'entreprise dépasse certains seuils. Dans le cas du Groupe AUREA, les seuils définis dans les textes de référence ne sont pas atteints. Par conséquent, en l'absence de dépassement de seuils significatifs, aucune obligation de reporting chiffré ne s'applique à ce stade, et l'entreprise se limite donc à une déclaration qualitative ou à une mention de non-applicabilité.

Aucun dépassement de seuil n'a été constaté en 2024 en lien avec la directive Européenne (Regulation (ec) no 166/2006 of the european parliament and of the council of 18 January 2006 concerning the establishment of a European Pollutant Release and Transfer Register and amending Council Directives 91/689/EEC and 96/61/EC.

2.2.5.1.c. Evolution dans le temps des informations de l'entreprise sur les polluants et les microplastiques

E2-4_08

Les informations de l'entreprise sur les polluants et les microplastiques ont toujours été collectées et publiées conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Depuis plusieurs années, notre suivi s'est adapté aux évolutions de la réglementation environnementale, notamment en ce qui concerne les obligations de déclaration et les seuils de rejets admissibles.

Grâce à un contrôle régulier de nos émissions et rejets, nous avons maintenu une transparence constante vis-à-vis des autorités compétentes, comme la DREAL. Nos installations classées respectent les obligations de suivi et de reporting, et toute évolution réglementaire est intégrée dans nos processus d'analyse et de gestion des polluants.

Concernant les microplastiques, la prise de conscience accrue et le renforcement des exigences réglementaires ont conduit à un suivi plus précis de ces substances dans nos activités. Nous restons attentifs aux évolutions législatives pour adapter nos pratiques et améliorer la maîtrise de nos impacts environnementaux.

2.2.5.2. Méthodes et mesures des émissions de polluants et microplastiques générés

2.2.5.2.a. Méthodes de mesure des polluants et microplastiques générés ou utilisés

E2-4_09

Les méthodes de mesure utilisées pour évaluer les polluants et les microplastiques générés ou utilisés dans nos activités sont conformes aux normes et réglementations en vigueur. Elles incluent :

Mesures des rejets atmosphériques :

- Analyses en continu ou périodiques des émissions via des capteurs et des prélèvements réalisés par des laboratoires accrédités
- Mesures des composés spécifiques (COV, particules fines, métaux lourds, etc.) selon les normes ISO et réglementaires.

Mesures des rejets aqueux :

- Prélèvements et analyses physico-chimiques des eaux usées avant rejet, incluant la mesure des métaux lourds, hydrocarbures, pH, DCO/DBO, etc.
- Suivi des seuils réglementaires consignés dans nos arrêtés préfectoraux.

Surveillance des sols et des déchets :

- Analyses des sols en cas de suspicion de pollution ou selon les obligations réglementaires.
- Caractérisation des déchets dangereux et non dangereux selon la réglementation applicable.

Suivi des microplastiques :

- Prélèvements d'échantillons d'eau et d'effluents pour l'identification et la quantification des particules plastiques par spectrométrie ou microscopie.

2.2.5.2.b. Procédures de collecte de données relatives aux polluants et microplastiques

E2-4_10

Voir réponse apportée au point E2-4_09

2.2.5.2.g. Précision inférieure de la méthodologie de mesure des émissions des polluants et microplastiques utilisée par l'entreprise en comparaison avec une mesure directe

E2-4_15

La méthodologie de mesure des émissions des polluants et microplastiques que nous utilisons est aussi précise qu'une mesure directe. Nous faisons appel à des laboratoires agréés pour nos analyses qui respectent les cahiers des charges imposés par la DREAL.

2.2.6. E2-5- Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

2.2.6.1. Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

2.2.6.1.a. Substances extrêmement préoccupantes

E2-5-02

Les substances extrêmement préoccupantes sont au cœur des enjeux environnementaux et sanitaires actuels, en raison de leur toxicité, leur persistance dans l'environnement et leur potentiel de bioaccumulation. Le Groupe AUREA en travail deux, le mercure et le cadmium. En 2024, nous avons géré 629 tonnes de déchets contaminés au mercure et 725 tonnes contenant du cadmium.

2.2.6. E2-M- Indicateurs spécifiques à l'entreprise pour l'ESRS E2

2.2.7.1. Indicateurs spécifiques liés à la pollution

2.2.7.1.a. Indicateurs spécifiques à l'entreprise pour l'ESRS E2

Analyses Extérieures

Libellé court du paramètre (en lien direct avec code sandre du paramètre)	Méthode d'analyse (noms de référence)	Unité résultat total	Fréquence
2,4-DIMETHYL PHENOL	NF EN ISO 12673	µg/L	Annuelle
4-ETHYL PHENOL	NF EN ISO 12673	µg/L	Annuelle
ACENAPHTENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
ACENAPHTYLENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
ANTHRACENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Trimestrielle
AOX	EN ISO 9562	mg/L	Trimestrielle
ARSENIC PAR ICP-MS	NF EN ISO 17294-2	µg/L	Trimestrielle
AZOTE GLOBAL (NTK + NO3 + NO2)	Selon normes Afnor de chaque paramètre	mg/L	Trimestrielle
AZOTE KJELDAHL	NF EN 25663	mg/L	Trimestrielle
BENZO_A_ANTHRACENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
BENZO_A_PYRENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
BENZO_B_FLUORANTHENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
BENZO_GHI_PERYLENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
BENZO_K_FLUORANTHENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
CADMIUM	NF ISO 11885	µg/L	Trimestrielle
CEi50-24h	NF EN ISO 6341 (sst Multilab Rouen)	%	Trimestrielle
CHROME	NF ISO 11885	µg/L	Trimestrielle
CHRYSENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
COULEUR VRAIE (après filtration 0.45µm)	NF EN ISO7887 03/12 - méthode C	HAZEN	Trimestrielle
CUIVRE	NF ISO 11885	mg/L	Trimestrielle
DEHP	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
DEMANDE BIOLOGIQUE EN OXYGENE 5 JOURS	NF EN 1899-1 avec ATU	mg/L	Trimestrielle

DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE	ISO 15705 (Tubes Fermés) 15 Nov 2002	mg/L	Trimestrielle
DIBENZO_AH_ANTHRACENE	méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
DIGESTION A L'ACIDE NITRIQUE	NF EN ISO 15587-2	SANS UNITE	Annuelle
FLUORANTHENE	méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
FLUORENE	méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
INDENO_123CD_PYRENE	méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Trimestrielle
MATIERES EN SUSPENSION	NF EN 872 - Filtre Whatman	mg/L	Trimestrielle
MERCURE	NF EN ISO 17852	µg/L	Trimestrielle
META CRESOL	NF EN ISO 12673	µg/L	Annuelle
NAPHTALENE	méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
NICKEL	NF ISO 11885	µg/L	Trimestrielle
NITRATES	selon NF EN ISO 13395	mg/L	Trimestrielle
NITRATES (mgN/l)	selon NF EN ISO 13395	mg/L	Trimestrielle
NITRITES	selon NF EN 26777/ ISO 6777	mg/L	Trimestrielle
NITRITES (mgN/l)	selon NF EN 26777/ ISO 6777	mg/L	Trimestrielle
NONYLPHENOLS (sandre 1958)	MO281 selon ISO18857-2 L/L	µg/L	Trimestrielle
ORTHO CRESOL	NF EN ISO 12673	µg/L	Annuelle
PARA CRESOL	NF EN ISO 12673	µg/L	Annuelle
PCB_101	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PCB_118	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PCB_138	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PCB_153	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PCB_180	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PCB_28	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PCB_52	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PHENANTHRENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
PHENOL	NF EN ISO 12673	µg/L	Trimestrielle
PHOSPHORE	NF ISO 11885	mg/L	Annuelle
PLOMB PAR ICP-MS	NF EN ISO 17294-2	µg/L	Trimestrielle
PYRENE	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
TOLUENE	Méthode interne par GC/MS -MLE-MO-LAB 028	µg/L	Annuelle
TOTAL 4 HAP	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
TOTAL 6 HAP	Méthode interne MLE MO LAB 061	µg/L	Annuelle
VANADIUM	NF ISO 11885	µg/L	Trimestrielle
ZINC PAR ICP-MS	NF EN ISO 17294-2	µg/L	Trimestrielle
Hydrocarbures TOTAUX	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	µg/L	Hebdomadaire
PHOSPHORE	DIN 51577	mg/L	Mensuelle
COT	HACH	mg/L	Mensuelle
AZOTE GLOBAL (NTK + NO3 + NO2)	HACH	mg/L	Mensuelle
Somme des métaux	NF EN ISO 17294-2	µg/L	Mensuelle
PFOA	Interne Eurofins	µg/L	Semestrielle
PFOS	Interne Eurofins	µg/L	Semestrielle

Analyses Internes

Libellé court du paramètre (en lien direct avec code sandre du paramètre)	Laboratoire	Méthode d'analyse (noms de référence)	Unité résultat total	Fréquence
M.E.S	ECOHUILE	NF EN 872	mg/L	Journalière
D.C.O	ECOHUILE	Microméthode HACH Bichromate ISO 6060-1989, DIN 38409-H41-H44	mg/L	Journalière
Phénols	ECOHUILE	ASTM 1783-01	mg/L	Journalière / hebdomadaire (depuis 2024)
Ph	ECOHUILE	Sonde pHmétrique HANNA Instrument HI991300	-	Journalière
Couleur	ECOHUILE	Méthode spectrophotométrie Echelle couleur HAZEN (Pt- Co)	HAZEN	Journalière
Phosphore	EPR (SRR)	DIN 51577	mg/l	Mensuelle
COT	EPR (SRR)	Microméthode en tube fermé (LCK385)	mg/l	Mensuelle
AZOTE total	EPR (SRR)	Microméthode en tube fermé (LCK138)	mg/l	Mensuelle
METAUX	EUROFIN (COFRAC)	Interne Eurofins	µg/L	Mensuelle
Indice hydrocarbure	EUROFIN (COFRAC)	Interne Eurofins	µg/L	Mensuelle
PFOS	EUROFIN (COFRAC)	Interne Eurofins	µg/L	Semestrielle
PFAS	EUROFIN (COFRAC)	Interne Eurofins	µg/L	Semestrielle

2.2.7.1.b. Indicateurs liés à la pollution différents de ceux listés par la CSRD

MDR-M_01

Nous n'utilisons pas d'autres indicateurs liés à la pollution.

2.2.7.1.c. Indicateurs utilisés

2.3. ESRS E3

2.3.1. E3.IRO-1- Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines

2.3.1.1. Procédure d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution

2.3.1.1.a. Résultats de l'analyse de double matérialité relative au thème "Ressources aquatiques et marines"

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier l'enjeu lié à la ressource en eau est matériel d'un point de vue financier, et ce à plusieurs égards :

L'optimisation de la consommation d'eau dans les processus industriels est un enjeu à considérer dans le cadre des activités du Groupe.

- Réutilisation et recyclage des eaux usées pour réduire l’empreinte hydrique et améliorer l’efficacité des procédés industriels.
- Réduction des prélèvements en eau douce et augmentation du recours aux eaux de process en circuit fermé, notamment avec des technologies comme les tours adiabatiques.
- Conformité aux exigences réglementaires et VLE (Valeurs Limites d'Émission) de rejets aqueux

Risques et opportunités liés aux ressources aquatiques

- Risques physiques : réduction de la disponibilité en eau liée au changement climatique et aux périodes de sécheresse pouvant impacter la continuité des activités industrielles.
- Réglementations croissantes : évolution des exigences environnementales (DREAL, législation européenne) et adaptation des infrastructures en conséquence.

2.3.1.1.b. Existence d'une analyse des actifs et activités de notre entreprise afin d'identifier ses impacts, risques et opportunités (IRO), réels et potentiels, liés aux ressources aquatiques et marinesE3.IRO-1_01

Le Groupe AUREA a réalisé une analyse de ses activités industrielles afin d'identifier les impacts, risques et opportunités en lien avec les ressources aquatiques.

2.3.1.1.c. Description de la méthodologie, les hypothèses et outils utilisés pour l'analyse des actifsE3.IRO-1_01

Le Groupe a réalisé une analyse de ses activités afin d'identifier ses impacts sur les ressources aquatiques. Cette analyse a été menée spécifiquement sur l'aspect de la consommation d'eau et l'utilisation des ressources en eau dans nos processus industriels. Toutefois, cette analyse n'a pas encore été étendue à l'ensemble des impacts potentiels sur les écosystèmes aquatiques.

2.3.1.1.d. Appui sur des consultations pour déterminer les impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marineE3.IRO-1_02

Le Groupe AUREA s'est appuyé sur des consultations avec des parties prenantes pour déterminer ses IROs et les quantifier.

2.3.1.1.e. Description de ces consultations et prise en compte des communautés touchées.E3.IRO-1_02

AUREA a mené des consultations auprès de ses parties prenantes afin d'évaluer les enjeux environnementaux liés à ses activités. Des entretiens ont eu lieu avec les interlocuteurs suivants, afin d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités en matière de consommation de la ressource en eau :

- Banque Palatine : partenaire bancaire
- Directeur Général d'AUREA

Toutefois, aucune consultation spécifique des communautés locales n'a été réalisée à ce jour.

2.3.2. E3-1- Politiques en matière de ressources aquatiques et marines**2.3.2.1. Description générale des politiques de gestion des incidences et risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines****2.3.2.1.a. Existence de politiques mises en place pour gérer les incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines**MDR-P_01

Non

2.3.2.2. Mise en place future de politiques de gestion de la ressource aquatique et marine

2.3.2.2.a. Explication de l'inexistence de mise en place de politique pour gérer les impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines

E3-1_12

Notre entreprise n'a pas encore mis en place de politique spécifique pour gérer ses impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques, car notre analyse s'est principalement concentrée sur la consommation d'eau dans nos processus industriels. À ce stade, les actions mises en place relèvent du cadre réglementaire applicable à nos activités, notamment à travers les autorisations préfectorales et les suivis imposés par la DREAL. Cependant, nous envisageons d'approfondir cette approche en intégrant progressivement une gestion plus structurée des enjeux liés aux ressources aquatiques dans notre stratégie environnementale.

2.3.2.2.b. Prévision de mise en place d'une telle politique dans le futur

E3-1_12

Nous prévoyons de mettre en place une politique de gestion de nos impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines.

2.3.2.2.c. Délais de mise en place d'une politique permettant de gérer les impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines

2.3.2.2.d. Existence d'une zone de stress hydrique non couverte par une politique

E3-1_06

Aucun de nos sites non couverts par une politique de gestion de l'eau n'est situé dans une zone à stress hydrique.

2.3.3. E3-2- Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines

2.3.3.1. Description des actions en faveur des ressources aquatiques et marines

2.3.3.1.a. Existence d'actions ou d'un plan d'action relatifs aux ressources aquatiques et marines

MDR-A_01

Le Groupe AUREA, bien qu'il ne soit pas un grand consommateur d'eau par rapport à d'autres industries, reste attentif à la gestion durable de cette ressource. La majorité des sites du groupe utilisent l'eau dans leurs processus industriels, principalement pour le refroidissement, le nettoyage ou dans certaines étapes de traitement des déchets (comme les boues industrielles, les solvants ou les métaux).

Actions mises en place :

Maîtrise de la consommation d'eau : Une attention particulière est portée à la limitation des prélèvements sur les réseaux publics. L'eau est utilisée de manière raisonnée, notamment dans les circuits de refroidissement en boucle fermée sur plusieurs sites, limitant ainsi les besoins en eau neuve.

Suivi régulier de la consommation : Chaque site surveille sa consommation d'eau dans le cadre des obligations réglementaires (ICPE) et des contrôles de la DREAL. Cela permet d'identifier rapidement les dérives et d'optimiser les consommations.

Traitement des eaux usées : Des systèmes de traitement des eaux industrielles sont en place pour garantir la qualité des rejets. Par exemple, sur certains sites comme META, une STEP (station de traitement des eaux polluées) a été mise en service ou est en cours d'amélioration afin de limiter l'impact environnemental.

Sensibilisation des équipes : Des campagnes internes ont été menées pour encourager les comportements responsables, notamment sur les postes de nettoyage ou les zones de production.

Plan d'action et perspectives :

Investissements ciblés : Dans les années à venir, AUREA prévoit d'investir dans des équipements moins consommateurs en eau et plus performants, en lien avec son plan global de réduction des consommations énergétiques et de ressources naturelles.

Optimisation des process : Le groupe souhaite continuer à réduire les besoins en eau neuve, en intégrant par exemple des technologies de recyclage ou de réutilisation des eaux de process sur certains sites industriels.

Conformité et anticipation réglementaire : Une veille réglementaire est assurée afin de garantir que tous les rejets respectent les normes en vigueur. Le groupe reste également attentif à l'évolution de la réglementation européenne sur la gestion des ressources hydriques.

2.3.3.2. Future mise en place d'actions relatives aux ressources aquatiques et marines

2.3.3.2.a. Justification de la non mise en place des actions ou un plan d'action relatifs aux ressources aquatiques et marines

MDR-A 13

Voir réponse apportée au point E3-1_12

2.3.3.2.b. Prévision de mise en place de telles actions dans le futur

MDR-A 14

Nous prévoyons de mettre en place des actions ou plan d'action relatifs aux ressources aquatiques et marines dans le futur.

2.3.3.2.c. Délais de mise en place de ces actions

MDR-A 14

Notre entreprise prévoit de mettre en place ces actions liées à la gestion des ressources en eau entre 2026 et 2030.

2.3.3.3. Participation à des actions collectives relatives aux ressources aquatiques et marines

2.3.3.3.a. Participation à des actions collectives relatives à l'eau et aux ressources aquatiques et marines

MDR-A 12

Notre entreprise ne participe pas à des actions collectives relatives à l'eau et aux ressources aquatiques et marines.

2.3.4. E3-3- Cibles en matière de ressources aquatiques et marines

2.3.4.1. Cibles de consommation et d'utilisation des ressources aquatiques et marines

2.3.4.1.a. Cibles de consommation et d'utilisation de ressources aquatiques et marines

MDR-T 02

Notre entreprise ne s'est pas fixée de cibles de consommation et d'utilisation de ressources aquatiques et marines.

2.3.4.2. Mise en place future de cibles

2.3.4.2.a. Prévision de fixation de cibles relatives aux ressources aquatiques et marines

MDR-T 12

Oui

2.3.4.2.b. Délais de prévision de fixation de telles cibles

MDR-T 14

Nous prévoyons de fixer de telles cibles d'ici 2030, en alignant notre politique, nos actions et nos objectifs environnementaux afin de répondre aux enjeux liés aux ressources aquatiques.

2.3.4.3. Evaluation de l'efficacité des politiques et actions

2.3.4.3.a. Mesure de l'efficacité des politiques et actions concernant les impacts sur les ressources aquatiques et marines en l'absence de cibles

MDR-T 16

Non

2.3.4.3.b. Explication de la non mesure de l'efficacité des politiques et actions concernant les ressources aquatiques et marines

MDR-T 16

Voir réponse apportée au point E3-1_12

2.3.5. E3-4- Consommation d'eau

2.3.5.1. Consommation d'eau

2.3.5.1.a. Consommation d'eau totale

E3-4_01, E3-4_02, E3-4_03, E3-4_04, E3-4_05

Année	Consommation d'eau totale de votre entreprise E3-4_01	Consommation d'eau totale dans les zones exposées aux risques hydriques, y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé E3-4_02	Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée en m3 E3-4_03	Quantité totale d'eau stockée en m3 E3-4_04	Variation du stockage d'eau en m3 E3-4_05
2024	192 387 m ³				

2.3.5.1.b. Information contextuelle nécessaire à la compréhension des valeurs relatives à notre consommation d'eau (qualité et la quantité d'eau dans les bassins hydrologiques, la manière dont les données ont été rassemblées, les normes, méthodes et hypothèses utilisées, calculs, estimations, modélisations si concernées, la méthode suivie pour l'obtention directe, l'utilisation de facteurs sectoriels...)

E3-4_06

Les données relatives à notre consommation d'eau incluent à la fois les eaux de réseau et les eaux industrielles utilisées dans nos processus de production. Ces valeurs sont renseignées en mètres cubes (m³) et reflètent notre utilisation des ressources aquatiques à travers différents sites du groupe. Les volumes d'eau consommée peuvent varier en fonction des spécificités des installations et des processus industriels de chaque filiale.

2.3.5.1.c. Ventilation de la consommation d'eau en fonction de l'obtention de la donnée : mesure directe, échantillon et extrapolation ou autre méthode permettant la meilleure estimation possible

E3-4_07

Décrivez la méthodologie de meilleure estimation si utilisée	% par mesure directe	% par échantillonnage et extrapolation	% par autre méthodologie d'estimation
Mesure directe	100		

2.3.5.1.d. Autre ventilation de la consommation d'eau

E3-4_09

Catégorie	Volume d'eau
-	

2.3.5.1.e. Informations pertinentes relatives aux prélèvements d'eauE3-4_11**2.3.5.1.f. Informations pertinentes relatives aux décharges d'eau****2.3.5.2. Intensité hydrique****2.3.5.2.a. Intensité hydrique du chiffre d'affaires**E3-4_08

L'intensité hydrique du Groupe AUREA s'élève à 785 m3.

2.3.7. E3-M- Indicateurs spécifiques à l'entreprise pour l'ESRS E3**2.3.7.1. Indicateurs spécifiques liés aux ressources aquatiques et marines****2.3.7.1.a. Utilisation d'autres indicateurs que ceux listés par la CSRD liés à l'ESRS E3**

Le Groupe AUREA s'est appuyé sur des consultations avec des parties prenantes pour déterminer ses IROs et les quantifier.

2.5. ESRS E5**2.5.1. E5.1.IRO-1- Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire****2.5.1.1. Procédures d'identification des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**E5.IRO-1_01

Les activités d'Auréa sont entièrement dédiées à l'économie circulaire, en tant qu'acteur clé de cette filière. Ainsi, aucun plan d'actions, politique spécifique ou objectifs distincts n'ont été définis, puisque cette approche est intrinsèquement liée à son cœur de métier et à son secteur d'activité.

Voir les informations renseignées dans la partie ESRS 2 SBM-1 pour plus de détails.

2.5.1.1.a. Actifs et activités permettant d'identifier ses impacts, risques et opportunités (IRO) liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaireE5.IRO-1_01

Oui

2.5.1.1.b. Méthodologie, hypothèses et outils utilisés pour procéder à cet examenE5.IRO-1_01

AUREA a analysé ses secteurs d'activité afin d'identifier ses impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Cette analyse repose sur l'évaluation des flux de matières, des processus de régénération et de valorisation, ainsi que sur les évolutions de marché impactant le secteur du recyclage.

2.5.1.1.c. Recours à des consultations pour déterminer les impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

E5.IRO-1 02

Notre entreprise s'est appuyée sur des consultations pour déterminer nos impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

2.5.1.1.d. Modalités de consultation des communautés touchées

E5.IRO-1 02

AUREA a mené des consultations auprès de ses parties prenantes afin d'évaluer les enjeux environnementaux liés à ses activités. Des entretiens ont eu lieu avec les interlocuteurs suivants, afin d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire :

- Constellium : client et fournisseur de matériaux
- Directeur Général d'AUREA

Toutefois, aucune consultation spécifique des communautés locales n'a été réalisée à ce jour.

2.5.1.2. Gestion des IROs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

2.5.1.2.a. Unités opérationnelles associées aux impacts, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

E5.IRO-1 01

Les activités d'Auréa sont entièrement dédiées à l'économie circulaire, en tant qu'acteur clé de cette filière. Ainsi, aucun plan d'actions, politique spécifique ou objectifs distincts n'ont été définis, puisque cette approche est intrinsèquement liée à son cœur de métier et à son secteur d'activité.

Voir les informations renseignées dans la partie ESRS 2 SBM-1 pour plus de détails.

2.5.1.2.b. Ressources matérielles utilisées par votre entreprise

E5.IRO-1 01

Les principales ressources matérielles utilisées par notre entreprise sont les suivantes :

- Régénération et valorisation de métaux divers, principalement des déchets et scories d'aluminium, des rebuts de cuivres... qui sont transformés pour être réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.
- Régénération des huiles et des solvants : Processus essentiel dans notre activité, permettant la réutilisation des produits chimiques et réduisant ainsi la consommation de ressources neuves.
- Valorisation des pneumatiques usagés : Transformation des pneumatiques en produits réutilisables, contribuant à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.
- Traitement et valorisation des eaux et boues : Mise en place de processus pour le traitement et la valorisation des eaux usées et des boues, contribuant à la gestion durable de l'eau et à la réduction de l'impact environnemental des déchets liquides.

Ces ressources sont au cœur de notre modèle économique, visant à maximiser la réutilisation et la valorisation des matériaux dans le cadre de nos engagements en matière de durabilité et d'économie circulaire.

2.5.1.2.c. Impacts et risques importants (matériels) liés au maintien du statu quo

E5.IRO-1 01

Ressources entrantes, dont l'utilisation des ressources :

- Impact négatif sur la consommation de ressources neuves liées à l'achat de certaines matières premières.
- Risques financier et opérationnel liés à la volatilité des marchés sur les métaux recyclés (aluminium, cuivre) qui pourrait affecter les revenus et les marges.

Ressources sortantes liées aux produits et services :

- Impact négatif lié à la fin de vie des produits (matériaux bruts et de produits finis) qui pourraient être de moins bonne qualité ou avec une faible durée de vie.
- Risques financier et opérationnel liés aux évolutions technologiques à venir sur les process de traitement / dépollution des déchets, pour la mise sur le marché de matières premières revalorisées.

Déchets :

- Impact négatif des activités qui, malgré le secteur d'activités du recyclage et de la revalorisation, génèrent des déchets d'activités résiduels qui doivent être traités, incinérés ou enfouis.
- Risque opérationnel lié à des difficultés d'approvisionnement potentielles en déchets / matières entrantes.

2.5.1.2.d. Opportunités importantes (matérielles) liées à l'économie circulaireE5.IRO-1_01

Opportunité financière identifiée liée au développement de nouveaux marchés sur la valorisation matière ou l'accompagnement conseil des clients vers des pratiques plus éco responsables.

2.5.1.2.e. Impacts et risques importants (matériels) liés à la transition vers une économie circulaireE5.IRO-1_01

Aucun risque n'est identifié dans le cadre d'une transition vers une économie circulaire.

2.5.1.2.f. Etapes de la chaîne de valeur où se concentrent l'utilisation de ressources, ainsi que les risques et impacts négatifsE5.IRO-1_01

L'utilisation des ressources s'étend sur l'ensemble de la chaîne de valeur, AUREA jouant un rôle clé dans la revalorisation des matières. Les principales étapes où se concentrent l'utilisation des ressources ainsi que les risques et impacts négatifs sont les suivantes :

- Approvisionnement en matières premières : Utilisation de déchets industriels et post-consommation comme ressources secondaires, avec un risque lié à la disponibilité et à la qualité des matières collectées.
- Production et valorisation des matières recyclées : Impact environnemental lié aux procédés de raffinage et de régénération
- Distribution et utilisation des produits recyclés : Dépendance aux marchés de la seconde transformation et sensibilisation des clients à l'utilisation de matériaux recyclés.
- Gestion des résidus et déchets de production : Risque lié à la valorisation des sous-produits et à la conformité aux réglementations environnementales.

2.5.2. E5-1- Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire**2.5.2.1. Politiques d'identification, d'évaluation et de gestion et/ou de réparation des IROs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.****2.5.2.1.a. Gestion des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**MDR-P_01

Nos politiques mises en place permettent de gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

2.5.2.1.b. Principaux éléments de la politique permettant de gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaireMDR-P_01

Voir réponse apportée au point E5.IRO-1_01

2.5.2.2. Informations relatives à la politique de l'entreprise**2.5.2.2.a. Périmètre de la politique, et éventuellement ses exclusions**MDR-P_02

Voir réponse apportée au point E5.IRO-1_01

2.5.2.2.b. Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre de la politiqueMDR-P_03

Le PDG du Groupe est le niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre du modèle économique d'AUREA, dont l'ensemble des opérations s'inscrit naturellement dans une démarche d'optimisation des ressources et de réduction des impacts environnementaux.

2.5.2.2.c. Engagement de l'entreprise au respect de normes ou initiatives tiercesMDR-P_04

Notre politique engage l'entreprise à respecter des normes ou initiatives tierces.

2.5.2.2.d. Normes ou initiatives tierces auxquelles la politique fait référenceMDR-P_04

Notre fonctionnement s'appuie sur le Code de l'environnement, les normes ISO 9001 et ISO 14001, qui encadrent nos pratiques en matière de gestion des ressources et d'économie circulaire.

2.5.2.2.e. Attention portée aux intérêts des principales parties prenantes au cours de l'élaboration de la politiqueMDR-P_05

L'élaboration de la politique et du modèle d'affaires du Groupe a nécessairement pris en compte les intérêts de ses principales parties prenantes internes et externes (fournisseurs, clients, salariés...).

2.5.2.2.f. Communication de la politique aux parties prenantes concernéesMDR-P_06

Nous ne communiquons pas notre politique aux parties prenantes internes et externes concernées.

2.5.2.3. Abandon progressif de l'utilisation de ressources vierges, y compris les augmentations relatives de l'utilisation de ressources secondaires (recyclées)**2.5.2.3.a. Prise en compte dans la politique de l'abandon progressif de l'utilisation de ressources vierges. Cela comprend les augmentations relatives de l'utilisation des ressources secondaires (recyclées).**E5-1_01

Nos politiques ne couvrent pas l'abandon progressif de l'utilisation de ressources vierges

2.5.2.4. Approvisionnement durable et utilisation de ressources renouvelables.**2.5.2.4.a. Prise en compte dans la politique de l'approvisionnement durable et de l'utilisation de ressources renouvelables**E5-1_02

Nos politiques couvrent l'approvisionnement durable et de l'utilisation de ressources renouvelables

2.5.2.4.b. Eléments de la politique liés à l'approvisionnement durable et de l'utilisation de ressources renouvelables.E5-1_02

Voir réponse apportée au point E5.IRO-1_01

2.5.3. E5-2- Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**2.5.3.1. Actions menées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire et sur les ressources allouées à leur mise en œuvre****2.5.3.1.a. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire****2.5.3.1.b. Mise en place d'actions ou d'un plan d'action de gestion de la pollution**MDR-A_01

Le Groupe AUREA ne prévoit pas la mise en place d'actions spécifiques supplémentaires relatives à l'utilisation des ressources, car la valorisation des déchets et la réutilisation des matières sont déjà au cœur de son modèle économique.

Toutes les activités du groupe sont structurées autour de la récupération, du tri, du traitement et de la transformation de toujours plus de matières usagées (métaux, plastiques, solvants, etc.) en matières premières secondaires. Ainsi, l'optimisation de l'usage des ressources est inhérente à ses opérations, ce qui rend superflu un plan d'action spécifique supplémentaire à ce stade.

2.5.3.2. Mise en place future d'actions relatives à l'utilisation des**2.5.3.2.a. Justification de l'absence de plan d'action relative à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**MDR-A_13

Voir réponse apportée au point MDR-A_01 dans E5-2

2.5.3.2.b. Prévision de mise en place d'actions relatives à l'utilisation des ressourcesMDR-A_13

Voir réponse apportée au point MDR-A_01 dans E5-2

2.5.3.2.c. Raison de l'absence de projet de mise en place d'action relative à l'utilisation des ressourcesMDR-A_13

Voir réponse apportée au point MDR-A_01 dans E5-2

2.5.4. E5-3- Métriques et cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**2.5.4.1. Informations sur les cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire****2.5.4.1.a. Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire****2.5.4.1.b. Définition d'objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**MDR-T_02

Voir réponse apportée au point MDR-A_01 dans E5-2

2.5.4.3. Mesure de l'efficacité des politiques et actions relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**2.5.4.3.a. Mesure de l'efficacité de vos politiques et actions concernant l'utilisation des ressources et l'économie circulaire**MDR-T_16

Voir réponse apportée au point MDR-A_01 dans E5-2

2.5.4.3.b. Justification de l'absence de mesure d'efficacité de vos politiques et actions concernant l'utilisation des ressources et l'économie circulaireMDR-T_16, MDR-T_17, MDR-T_18, MDR-T_19

Voir réponse apportée au point E5.IRO-1_01

2.5.5. E5-4- Ressources entrantes

2.5.5.1. Informations sur les ressources entrantes relatives aux incidences, risques et opportunités

2.5.5.1.a. Ressources entrantes

2.5.5.2. Description des ressources entrantes importantes

2.5.5.2.a. Description des ressources entrantes importantes de l'entreprise

E5-4_01

La liste de nos principaux déchets dangereux entrants est la suivante, dont le détail peut être consulté dans le tableau ci-dessous :

Aluminium : 6 184,32 tonnes
 Solvants : 10 737,9 tonnes
 Huiles usagées : 44 763,6 tonnes
 Pneus usagés non réutilisables : 4 317,2 tonnes
 Eaux souillées : 50 741,9 tonnes
 Scories et crasses : 128 567 tonnes

Les entités concernées sont : SARGON, RVA, REAGEAL, SWAN, FLAUREA, ROLL GOM, EPR, ECO HUILE

Source : GEREP

Déchets dangereux	Solvant	Aluminium	Collecte	Mercure	PUNR	Cadmium	Eaux souillées	Scorie et crasses	HUS
Quantité totale produite (t/an)	7 599,76	12 871,7	0	516,729	5,781	18 999	5 310,71	0	10 741,812
Quantité totale admise (t/an)	10 737,91	6 184,32	3 512	753,611	0	0	50 741,98	128 567	44 763,35
Quantité totale traitée (t/an)	10 737,91	6 184,32	0	753,611	5,781	0	50 741,98	123 796	44 967,63
Quantité totale expédiée (t/an)	7599,76	12871,7	3398	516,729	0	18999	5310,71	0	10741,812
Déchets non dangereux									
Quantité totale produite (t/an)	0	0	0	62,589	5 307,061	18 527	485,68	0	66,578
Quantité totale admise (t/an)	17,48	23 720,177	0	58,524	4 317,2	0	8 653,44	101 361	0
Quantité totale traitée (t/an)	17,48	23 720,177	0	62,589	5 307,061	0	8 653,44	101 361	0
Quantité totale expédiée (t/an)	0	0	0	58,524	0	18 527	485,68	0	66,578

2.5.5.2.b. Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisées au cours de la période de reporting (année)

E5-4_02

La quantité totale de déchets entrants confondus est de 383 400 Tonnes

2.5.5.2.c. Pourcentage de matières biologiques (dont biocarburants utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables

2.5.5.2.d. Système de certification utilisé et façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué, quant au pourcentage fourni dans la question précédente

E5-4_03

Le Groupe n'a pas été en mesure de produire ce niveau de détail pour l'exercice en cours.

2.5.5.2.e. Poids (en valeur absolue) des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)

E5-4_04

Le Groupe n'a pas été en mesure de produire ce niveau de détail pour l'exercice en cours.

2.5.5.2.f. Pourcentage des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)

E5-4_05

Le Groupe n'a pas été en mesure de produire ce niveau de détail pour l'exercice en cours.

2.5.5.3. Informations sur les méthodes employées pour calculer les données

2.5.5.3.a. Méthodes employées pour calculer les données précédentes (poids et %) en précisant si les données sont issues de mesures directes ou d'estimations. Indiquez également les principales hypothèses utilisées.

E5-4_06

Les données relatives aux déchets sont obtenues par pesée directe au sein des différentes entités du Groupe AUREA. Cette méthode garantit une mesure précise du poids des matériaux traités. Aucun recours à l'estimation n'est nécessaire, assurant ainsi une fiabilité optimale des données collectées.

2.5.5.3.b. Croisement des catégories "matières réutilisées" et "matières recyclées" dans l'entreprise

E5-4_08

L'entreprise croise les catégories de matières réutilisées et matières recyclées, ces deux approches étant au cœur de son modèle économique fondé sur l'économie circulaire. Les matières issues du recyclage sont vendues et certaines sont également réutilisées en interne dans les processus industriels.

2.5.5.3.c. Manière dont l'entreprise a évité de comptabiliser deux fois les éléments de ces catégories, en expliquant les choix faits

E5-4_08

Voir réponse apportée au point E5.IRO-1_01

2.5.6. E5-5- Ressources sortantes

2.5.6.1. Informations sur les ressources sortantes relatives aux incidences, risques et opportunités

2.5.6.1.a. Ressources sortantes

2.5.6.2. Description des principaux produits et matières qui sont issus de son processus de production et qui sont conçus selon les principes de l'économie circulaire

2.5.6.2.a. Principaux produits et matières issus du processus de production étant conçus selon les principes de l'économie circulaire

E5-5_01

Voir réponse apportée au point E5.IRO-1_01

2.5.6.3. Informations relatives aux ressources sortantes importantes

E5-5_02, E5-5_03, E5-5_04, E5-5_05

Cette question n'est pas applicable à notre activité du fait que les activités du Groupe sont uniquement centrées sur le recyclage de déchets et la revente de matières premières brutes, qui seront à terme réintroduits dans une chaîne de production.

2.5.6.4. Informations sur les déchets issus des opérations propres

2.5.6.4.a. Quantité totale de déchets produite (déchets issus des opérations propres)

E5-5_07

Le Groupe AUREA a généré 305 871 tonnes de déchets dangereux et non dangereux sur l'année 2024.

2.5.6.4.b. Quantité totale (en poids) de déchets dangereux qui n'est pas éliminée en ventilant les données par types d'opérations de valorisation : quantité globale puis ventilation de cette quantité globale selon les 3 types de valorisation

E5-5_08

Année	Quantité totale de déchets dangereux qui n'est pas éliminée (déchets issus des opérations propres)	Quantité de déchets dangereux dont l'élimination a été évitée grâce à la préparation en vue du réemploi	Quantité de déchets dangereux dont l'élimination a été évitée grâce au recyclage	Quantité de déchets dangereux dont l'élimination a été évitée grâce à d'autres opérations de valorisation
2024	0 tonne - 100% des déchets issus de nos productions sont traités	100%		

2.5.6.4.g. Quantité totale (en poids) de déchets non-dangereux qui n'est pas éliminée en ventilant les données par types d'opérations de valorisation : quantité globale puis ventilation de cette quantité globale selon les 3 types de valorisation

E5-5_08

Année	Quantité totale de déchets non-dangereux qui n'est pas éliminée	Quantité de déchets non-dangereux dont l'élimination a été évitée grâce à la préparation en vue du réemploi	Quantité de déchets non-dangereux dont l'élimination a été évitée grâce au recyclage	Quantité de déchets non-dangereux dont l'élimination a été évitée grâce à d'autres opérations de valorisation
2024	0 tonne - 100% des déchets issus de nos productions sont traités	100%		

2.5.6.4.i. Quantité totale (en poids) de déchets dangereux qui est éliminée, par type de traitement des déchets : quantité globale puis ventilation de cette quantité globale selon les 3 types de traitement

E5-5_09

Année	Quantité totale de déchets dangereux éliminée	Quantité de déchets dangereux éliminée par incinération	Quantité de déchets dangereux mise en décharge	Quantité de déchets dangereux éliminée par les autres opérations d'élimination
2024	56 045,492 tonnes	Pas d'information à date	Pas d'information à date	Pas d'information à date

2.5.6.4.q. Quantité totale (en poids) de déchets non-dangereux qui est éliminée, par type de traitement des déchets : quantité globale puis ventilation de cette quantité globale selon les 3 types de traitement

E5-5_09

Année	Quantité totale (en poids) de déchets non-dangereux éliminée	Quantité de déchets non-dangereux éliminée par incinération	Quantité de déchets non-dangereux mise en décharge	Quantité de déchets non-dangereux éliminée par les autres opérations d'élimination
2024	24 448,908 tonnes	Pas d'information à date	Pas d'information à date	Pas d'information à date

2.5.6.4.v. Quantité totale de déchets non recyclés

E5-5_10

La quantité de déchets non recyclés est estimée à 16 100 tonnes, soit 20% du total de déchets éliminés.

2.5.6.5. Informations sur la composition des déchets

2.5.6.5.a. Flux de déchets pertinents pour votre secteur ou vos activités

E5-5_13

Voir réponse apportée au point E5.IRO-1_01 pour avoir le détail des flux de déchets pertinents pour les activités du Groupe.

E5-5_14

La plupart des déchets d'activités d'Aurea sont traités en interne, notamment les scories d'aluminium qui sont traités au sein de RVA. On retrouve d'autres déchets d'activités : Boues, concentrats, bois, ferrailles, DIB...

E5-5_15

Le Groupe AUREA a généré 193 905 tonnes de déchets dangereux sur l'année 2024.

E5-5_17

Les données relatives aux déchets sont calculées conformément à la réglementation en vigueur et aux normes applicables. Les quantités sont suivies en fonction des bordereaux de suivi des déchets (BSD) et des registres internes. Les déchets sont classés selon leur nature (dangereux ou non dangereux) et leur destination (recyclage, valorisation énergétique, élimination).

MDR-M_01

L'entreprise n'a pas d'autres indicateurs que ceux listés par la CSRD.

3. Taxonomie

3.1. Cadre réglementaire / Introduction

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (« règlement Taxonomie »), établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises la publication de la part de leurs chiffres d'affaires, dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation contribuant de façon substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux sans nuire aux cinq autres :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire, le recyclage et la prévention des déchets ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Cette information doit être publiée sur une base annuelle au sein du rapport de durabilité.

Méthodologie

Dans le cadre des travaux visant à la publication des KPIs relatifs à la taxonomie, le groupe AUREA a mis en place une méthodologie en 4 étapes :

- 1. Identification des activités éligibles (comparaison des activités des entreprises du groupe avec les secteurs listés dans les différents actes délégués de la législation)
- 2. Vérification du respect des critères de contribution substantielle
- 3. Vérification des critères des clauses dites « Do no Significant Harm » (ou de non-préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux)
- 4. Vérification des garanties minimales en matière de droit de l'Homme et du travail

3.2. Périmètres de reporting 2024

Du point de vue fonctionnel, le reporting du groupe AUREA au titre de la taxonomie couvre l'ensemble des activités du groupe couvertes dans le reporting financier

En termes de reporting c'est l'ensemble des 6 objectifs environnementaux de la taxonomie pour les données de chiffre d'affaires, de dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation en termes d'éligibilité et d'alignement qui sont couverts. A l'aune de ce qui est fait pour la déclaration financière et pour la publication de durabilité dans laquelle sont publiées les informations relatives à la taxonomie, le cycle de reporting est annuel et les données traitées couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Identification des activités éligibles

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des activités des entités du groupe AUREA identifiées comme éligible au titre de la taxonomie européenne.

Activité Taxonomie	Description de la taxonomie	Activités concernées et descriptions
3.8. Fabrication d'aluminium	Fabrication d'aluminium par la transformation d'aluminium primaire (bauxite) ou le recyclage d'aluminium secondaire	REGEAL et SWAN ALLOY recyclent des déchets en aluminium (exemples : canettes alu, fenêtres et bâtis en alu, déchets issus des fonderies). L'aluminium recyclé est, en très forte majorité, utilisé pour la production des alliages de fonderie dits de seconde fusion, à partir desquels nos clients fabriquent des pièces moulées. L'activité se décline selon deux offres "Dilution" (achat de déchet et revente de l'aluminium produit) et "Transformation" (prestation de recyclage de déchets facturée aux clients des entités)
2.3. Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	Collecte et transport séparés de déchets non dangereux et dangereux pour leur préparation en vue du réemploi ou du recyclage	TDA Valorisation est une entreprise de collecte des déchets générés par l'entretien et la réparation de véhicules (exemples : filtres à huile, liquide de refroidissement, pneus, pare-chocs, pare-brise, jantes alu, carter et radiateurs). TDA Valorisation dispatche ensuite ces déchets dans différents exutoires internes ou externes à AUREA et assure la traçabilité du traitement. Pour rappel, cette société n'aura plus d'activité à partir de 2025.
5.5. Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	Collecte séparée et le transport de déchets non dangereux triés ou mélangés pour être préparés en vue du réemploi ou être recyclés.	

.../...

.../...

2.4. Traitement des déchets dangereux	Construction, modernisation et exploitation d'installations spécialisées pour le traitement des déchets dangereux en vue d'opérations de valorisation des matières	ECOHUILE reçoit des huiles de vidange usagées et les traitent pour fabriquer de nouvelles huiles propres à une utilisation industrielle. Le traitement génère également une faible proportion de gasoil qui est ensuite revendu. META dépollue tous types de déchets contenant du mercure : principalement des terres & boues, piles bouton, ampoules néon, catalyseurs utilisés dans l'industrie chimique, etc. Le mercure obtenu est soit revendu soit inerté par un procédé chimique. Sargon traite des solvants organiques sales issus des procédés de peinture automobiles ou de l'industrie chimique et propose 2 types de facturation : soit l'achat de solvants sales et la revente de solvants propres, soit une prestation de régénération des solvants sales. RVA est une installation unique en France, spécialisée dans le traitement des scories salines d'aluminium issues des fonderies d'aluminium. Le procédé garantit la revalorisation à 100% des scories entrantes sans aucun rejet aqueux. Les produits sortants sont de l'oxyde d'aluminium hydraté, des grenailles d'aluminium, du fer, des sels et du sulfate d'ammonium.
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	Construction, modernisation et exploitation d'installations de tri ou de valorisation des flux de déchets non dangereux en matières premières secondaires de haute qualité au moyen d'un processus de transformation mécanique	M-Lego produit des barres en laiton et Poudmet produit différentes poudres de laiton à destination de l'industrie automobile et aéronautique, ainsi que l'industrie du luxe. La matière première est à 75% des métaux de seconde fusion : cuivre et zinc principalement, ainsi que des déchets de laiton (exemple : vieilles pièces de monnaie) Roll-Gom reçoit des pneus VL et PL usagés, les broie, sépare la gomme de la ferraille et des tissus et fabrique des petites roues pleines par un procédé de nouvelle vulcanisation du caoutchouc. Les clients sont des fabricants de poubelles ou de matériels roulants type kärcher. RULO SA broie des articles en PVC (meubles de jardin, ossatures des fenêtres en PVC ...). Après triage, les granules de plastiques sont revendus aux plasturgistes

Dans le cadre actuel et au vu de l'état d'avancement du projet de documentation du groupe Auréa quant aux justificatifs relatifs

- Au respect de la contribution significative,
- Des clauses dites « Do No Significant Harm » ou
- Des clauses sociales minimales sous une forme compatible avec une assurance limitée lors d'un audit

Et, dans le respect du principe de précaution, AUREA a choisi de publier ces ratios d'éligibilité (CA et CAPEX) et de publier des ratios d'alignement (CA et CAPEX) à 0%

3.3. Présentation des indicateurs pour l'exercice 2024

Activités économiques	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do Not Significant Harm)						Garanties minimales	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire	
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				
A. ACTIVITÉS ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE																
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																
	Code taxonomie	En millions d'euros	%	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	H	T
Total (A1)		0,0	0,0 %													
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																
	Code taxonomie	En millions d'euros	%	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL								
Fabrication d'aluminium	ATT.3.8	100,2	40,9%	Oui												
Traitement des déchets dangereux	EC.2.4.66		27,0%				Oui									
Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	EC.2.7	43,7	17,5%				Oui									
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	EC.2.3	0,8	0,3%				Oui									
Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	ATT.2.5	0,3	0,1%	Oui												
Total (A2)		211,9	86,1%													
Total (A. = A.1 + A.2)		211,9	86,1%													
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																
Total (B)		33,9	13,9%													
TOTAL (A + B)		244,9														

3.3.1. Chiffre d'affaires

Pour les données de chiffre d'affaires, le groupe AUREA s'est basé sur les données des comptes de pertes et profits (P&L) au niveau de chaque entité desquels ont été déduits les portions de chiffre d'affaires intra-groupe.

3.3.2. Dépenses d'investissement (CAPEX)

Pour les données de dépenses d'investissement, le groupe AUREA s'est basé sur les différents plans d'investissements de chaque entité et consolidé au niveau central. Sur cette base, le groupe AUREA a pu calculer le dénominateur des ratios relatifs aux dépenses d'investissement. Pour chaque projet du plan d'investissement consolidé il a été établi s'il relevait

- D'une activité éligible,
- D'une dépense visant à une décarbonation de l'activité ou
- À une amélioration de la performance énergétique de l'entité.

3.3.3. Dépenses opérationnelles (OPEX)

Compte tenu que la nature des dépenses visées par cet indicateur ne représente pas le cœur de l'activité du groupe Auréa, elles constituent donc une faible quotepart des charges opérationnelles totales. En effet, le montant total des dépenses opérationnelles niveau groupe s'élève à 240 millions d'euros en 2024 (voir annexes aux comptes consolidés) alors que le montant total des dépenses opérationnelles relevant du calcul du ratio des dépenses opérationnelles pour la taxonomie est de 7,4 millions d'euros pour la même période (voir annexes aux comptes consolidés). Ainsi le ratio des dépenses opérationnelles retenues pour le calcul du dénominateur du ratio relatif à ces dépenses au sens de la taxonomie par rapport au total du montant des dépenses opérationnelles au niveau du groupe est de 3%. Ainsi cet indicateur n'est pas matériel pour le groupe AUREA.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do Not Significant Harm)						Garantie minimale	Catégorie activité habilitante
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																	
Activités économiques	Code taxonomie	OPEX (M€)	%	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	H
Fabrication d'aluminium	ATT.3.8	na	na	na	na	na	na	na	na								
Traitement des déchets dangereux	EC.2.4	na	na	na	na	na	na	na	na								
Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	EC.2.7	na	na	na	na	na	na	na	na								
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	EC.2.3	na	na	na	na	na	na	na	na								
Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	ATT.2.5	na	na	na	na	na	na	na	na								
Total A1		na	na														
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																	
Total (B)		na	na														
TOTAL (A + B)		na															

Conformément au Règlement Taxonomie, aucune analyse d'éligibilité n'a été réalisée.

4. Informations de gouvernance

4.1. ESRS G1

4.1.1. G1.GOV-1- Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

4.1.1.1. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance relatifs à la conduite des affaires

4.1.1.1.a. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires

G1.GOV-1_01

Chez AUREA, la gouvernance repose sur plusieurs organes de contrôle et de direction assurant une gestion rigoureuse et transparente du Groupe :

- M. Picard, actionnaire majoritaire et Directeur Général, joue un rôle central dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.
- Le Comité de Direction (CODIR), qui se réunit mensuellement, assure le pilotage opérationnel et stratégique en suivant la performance du Groupe
- Le Conseil d'Administration supervise les actions du CODIR et veille aux intérêts des actionnaires en contrôlant les décisions stratégiques.
- En tant que société cotée, AUREA publie ses résultats semestriellement. Ces publications sont soumises au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des commissaires aux comptes, garantissant la conformité et la transparence financière du Groupe.

G1.GOV-1_02

Les organes d'administration, de direction et de surveillance d'AUREA disposent d'une expertise diversifiée et complémentaire pour assurer une gestion efficace du Groupe :

- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et les commissaires aux comptes, en tant qu'entités externes, assurent un contrôle indépendant et rigoureux de la conformité financière et réglementaire du Groupe.
- Le Conseil d'Administration est composé d'un équilibre entre membres internes et externes, ces derniers étant également actionnaires. Cette composition permet une vision stratégique éclairée tout en garantissant un contrôle efficace des décisions du CODIR.
- Le Comité de Direction (CODIR) rassemble les directeurs des principaux sites du Groupe, apportant une expertise terrain et sectorielle essentielle pour piloter la performance opérationnelle et stratégique d'AUREA.

4.1.2. G1-1- Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

4.1.2.1. Politiques de l'entreprise concernant les questions relatives à la conduite des affaires

4.1.2.1.a. Politiques en matière de conduite des affaires et de promotion de sa culture d'entreprise

MDR-P_01

Nous avons mis en place des politiques en matière de conduite des affaires et de promotion de culture d'entreprise

4.1.2.1.b. Principaux éléments de la politique permettant de gérer les impacts, risques et opportunités liés à la conduite des affaires ainsi qu'à la promotion de la culture d'entreprise.

MDR-P_01

La politique d'AUREA pour gérer les impacts, risques et opportunités liés à la conduite des affaires et à la promotion de sa culture d'entreprise repose sur plusieurs éléments clés :

Objectifs généraux : L'objectif principal est de maintenir une gestion saine et transparente des affaires, de promouvoir une culture d'entreprise fondée sur la responsabilité, l'intégrité et la proximité avec les employés, tout en veillant à la performance et à la durabilité du Groupe. AUREA vise à anticiper et gérer pro activement les risques, qu'ils soient financiers ou humains, et à identifier les opportunités de croissance dans un environnement en constante évolution.

Impacts, risques et opportunités importants : La politique prend en compte des risques liés à la performance financière des sites, aux dérives opérationnelles et humaines, ainsi qu'à l'intégrité des opérations. Les risques sont identifiés à travers les différents niveaux du Groupe, en se concentrant sur les processus de production, la gestion des ressources humaines et les interactions avec les parties prenantes. Les opportunités sont également évaluées dans un souci de croissance durable et d'innovation.

Mécanismes de suivi : En plus du CODIR Groupe mensuel, chaque entité d'AUREA dispose d'un CODIR spécifique qui se réunit également chaque mois pour suivre la performance de l'usine et anticiper toute dérive potentielle. Ce dispositif permet d'agir rapidement et de façon ciblée sur les enjeux locaux. En raison de la taille humaine et familiale du Groupe, la communication entre les différents niveaux hiérarchiques est fluide, ce qui permet de remonter rapidement toute alerte. De plus, deux contrôleurs de gestion mobiles visitent chaque semaine plusieurs entités du Groupe, ce qui garantit un suivi quotidien sur le terrain et permet aux employés de partager en toute confiance toute préoccupation.

4.1.2.1.c. Périmètre de la politique

MDR-P_02

La politique de gestion des impacts, risques et opportunités, ainsi que la promotion de la culture d'entreprise, s'applique uniformément à l'ensemble du Groupe AUREA. Elle est régie par une charte de bonne conduite, affichée sur tous nos sites et accompagnée d'une adresse mail dédiée à la remontée d'alertes : alerte@aurea-france.com.

Tous les managers du Groupe jouent un rôle clé en formant les collaborateurs et en veillant à la bonne application de cette politique au quotidien. Ils sont chargés de s'assurer que chacun respecte les normes de conduite établies. Tout manquement à ce code de conduite peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à un licenciement immédiat, selon la gravité de l'infraction.

Il n'y a pas d'exclusion de cette politique au sein du Groupe, elle s'applique de manière homogène à toutes les entités et à tous les collaborateurs, garantissant ainsi une approche cohérente et équitable.

4.1.2.1.d. Niveau hiérarchique le plus élevé dans l'entreprise responsable de la mise en œuvre de la politique

MDR-P_03

Le niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre de la politique de conduite des affaires au sein du Groupe AUREA est le siège du Groupe, qui définit le code de conduite et veille à son application. Chaque site est dirigé par un directeur d'exploitation, qui est directement responsable de l'application du code de conduite dans son usine. Il s'assure que les règles sont respectées par tous les collaborateurs sur site. Le siège, quant à lui, a pour rôle de superviser l'ensemble de la mise en œuvre de cette politique au niveau des sites et de garantir que les directeurs d'exploitation suivent rigoureusement les lignes directrices définies.

4.1.2.1.e. Engagement de l'entreprise au respect de normes ou initiatives tierces

MDR-P_04

Le Groupe AUREA s'engage au respect des normes et d'initiatives tierces auxquelles elle est soumise.

4.1.2.1.f. Normes ou initiatives tierces auxquelles la politique fait référence

MDR-P_04

La politique de conduite des affaires du Groupe AUREA fait référence à plusieurs normes et initiatives tierces, notamment en ce qui concerne la sécurité et la gestion des risques. En effet, certains de nos sites sont classés SEVESO, ce qui implique des exigences supplémentaires en matière de sécurité industrielle et de gestion des risques. De plus, nous appliquons des normes ISO, qui peuvent également introduire des éléments complémentaires au code de conduite, particulièrement dans les domaines de la qualité, de l'environnement et de la sécurité au travail. Ces normes viennent renforcer notre engagement à maintenir des standards élevés de conformité et de responsabilité au sein du groupe.

4.1.2.1.g. Attention portée aux intérêts des principales parties prenantes au cours de l'élaboration de la politique

MDR-P_05

Les parties prenantes n'ont pas été consultées dans le cadre de l'élaboration de la politique de Gouvernance du Groupe AUREA.

4.1.2.1.h. Communication de la politique aux parties prenantes concernéesMDR-P 06

Le code de conduite des affaires est principalement promu en interne au sein du Groupe AUREA. Il est communiqué à tous les collaborateurs par le biais de formations et d'affichages dans nos sites, et chaque salarié est informé de son contenu lors de son intégration dans l'entreprise. En revanche, le code n'est pas directement promu auprès de nos parties prenantes externes. Toutefois, notre code interne veille rigoureusement à ce qu'il n'y ait aucun excès ou comportement inapproprié dans nos relations avec les parties externes, telles que les fournisseurs, clients et partenaires. Cela garantit que nos engagements éthiques et de conformité sont respectés tout au long de nos relations d'affaires.

4.1.2.1.i. Processus d'établissement, de développement, de promotion et d'évaluation de la culture d'entrepriseG1-1 01

Chez AUREA, en tant que société familiale à taille humaine, notre culture d'entreprise se transmet principalement de manière informelle, à travers des échanges oraux au sein des équipes et par l'exemple du fondateur, M. Picard, dont l'empreinte est très forte. M. Picard, à 80 ans, connaît personnellement chacun de ses salariés et incarne une culture de proximité, de respect et de bienveillance au sein du groupe. Bien que la culture d'entreprise ne soit pas formalisée par écrit, elle repose sur des valeurs humaines solides qui sont véhiculées au quotidien.

À l'exception du code de bonne conduite des affaires, aucun autre document officiel ne définit notre culture. Cependant, les valeurs du groupe sont incarnées par le leadership de M. Picard et les interactions quotidiennes entre les collaborateurs, renforçant ainsi un environnement de travail fondé sur la confiance et la collaboration. Cette approche humaine et proche de ses salariés constitue l'élément central de notre culture d'entreprise.

4.1.2.1.j. Intégration de la lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin dans la politiqueG1-1 03

La lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin est intégrée dans nos pratiques et notre politique d'entreprise.

4.1.2.1.k. Politique de formation à la conduite des affaires en interneG1-1 10

Le Groupe ne dispose pas actuellement d'une politique formalisée de formation à la conduite des affaires en interne.

4.1.2.1.l. Description des mécanismes mis en place pour identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires aux codes de conduite de l'entreprise (ou règles internes similaires)G1-1 02

AUREA a mis en place plusieurs mécanismes pour identifier, signaler et examiner les comportements illicites ou contraires à son code de conduite.

Accessibilité du CODIR : En tant que société familiale, AUREA favorise une culture de proximité, où tous les salariés, quel que soit leur statut, peuvent facilement signaler une préoccupation aux membres du Comité de Direction.

Code d'éthique et de conduite des affaires : Ce document, affiché dans toutes les sociétés du Groupe, rappelle les principes fondamentaux en matière d'intégrité et de respect des règles internes et externes.

Code de conduite interne : Appliqué à l'ensemble des salariés, ce code définit les comportements attendus et les obligations en matière de conformité.

Contrôle financier : Les contrôleurs de gestion assurent une revue régulière des comptes afin de détecter d'éventuelles anomalies ou irrégularités financières, garantissant ainsi la transparence et le respect des bonnes pratiques comptables.

4.1.2.1.m. Signalement des comportements illicites ou contraires au code de conduite (ou règles internes similaires)G1-1 02

Un dispositif de signalement des comportements illicites ou contraires au code de conduite est en place au sein du Groupe.

4.1.2.1.n. Protection des lanceurs d'alerteG1-1_05

A ce jour notre entreprise ne dispose pas de dispositif spécifique dédié à la protection des lanceurs d'alerte.

G1-1_07

Dans les 3 années à venir, AUREA prévoit de mettre en œuvre une politique de protection des lanceurs d'alerte. Cette politique visera à garantir un environnement sécurisé et confidentiel pour les employés et parties prenantes qui souhaitent signaler des comportements contraires à nos valeurs éthiques, à notre code de conduite ou à la législation en vigueur.

G1-1_12

Notre entreprise est en effet soumise à des exigences légales strictes en matière de protection des lanceurs d'alerte, conformément aux réglementations en vigueur, notamment la loi sur la protection des lanceurs d'alerte qui garantit la confidentialité et l'absence de représailles pour toute personne signalant des actes illégaux ou contraires à l'éthique au sein de l'organisation.

4.1.2.1.o. Existence de procédures permettant à l'entreprise d'enquêter de manière rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affairesG1-1_08

Il n'existe pas à ce jour de procédures formalisées permettant à l'entreprise de mener des enquêtes rapides, indépendantes et objectives sur les incidents liés à la conduite des affaires.

4.1.2.1.p. Indication des fonctions les plus exposées au risque de corruption et de versements de pots-de-vin au sein l'entrepriseG1-1_11

Les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de versements de pots-de-vin au sein d'AUREA sont identifiées en raison de leur implication dans des transactions financières sensibles, des relations commerciales stratégiques et la gestion de flux de marchandises. Ces fonctions incluent :

- Le trésorier du Groupe : Responsable des flux financiers, cette fonction est exposée à des risques liés aux paiements et à la gestion des liquidités.
- Les acheteurs dans les usines : En charge de la sélection des fournisseurs et de la négociation des conditions d'achat, ils peuvent être exposés à des risques de favoritisme ou de conflits d'intérêts.
- Les collecteurs de déchets (chauffeurs) : Acteurs clés dans l'approvisionnement en matières premières, ils sont en contact direct avec les fournisseurs et peuvent être soumis à des pressions pour accepter ou favoriser certains circuits d'approvisionnement.
- Les chauffeurs assurant la distribution de carburant et de pellets : Gérant des marchandises à forte valeur, ils peuvent être exposés à des tentatives de détournement ou de transactions non déclarées.

AUREA reste particulièrement vigilante sur ces fonctions et veille à renforcer les contrôles internes ainsi qu'à sensibiliser les collaborateurs concernés aux risques liés à la corruption et aux pratiques frauduleuses.

4.1.3. G1-2- Gestion des relations avec les fournisseurs**4.1.3.1. Politique de gestion des retards de paiement****4.1.3.1.a. Politique d'évitement des retards de paiement, en particulier auprès des PME**G1-2_01

Le Groupe AUREA s'engage à honorer ses obligations financières en respectant les délais de paiement convenus avec ses fournisseurs, dans la mesure de ses capacités financières. En particulier, nous mettons tout en œuvre pour éviter les retards de paiement, en tenant compte de notre trésorerie et en ajustant nos paiements en conséquence. Nous nous efforçons de maintenir une relation de confiance avec nos fournisseurs, y compris les PME, en nous assurant que les paiements sont effectués de manière régulière et transparente, tout en garantissant la pérennité financière du groupe.

4.1.3.2. Politique en matière de relation avec les fournisseurs et incidences sur la chaîne d'approvisionnement

4.1.3.2.a. Politiques relatives à la gestion des relations fournisseurs tenant compte des risques encouru le long de la chaîne de valeur et des impacts sur les enjeux de durabilité

G1-2_02

Le Groupe AUREA adopte une politique proactive de gestion de ses relations avec ses fournisseurs, en cherchant à sécuriser ses approvisionnements à travers la diversification de ses sources d'approvisionnement. En disposant de plusieurs fournisseurs pour chaque matière première, nous limitons les risques liés à la dépendance d'un seul partenaire et assurons la continuité de nos activités. En tant que société de l'économie circulaire, AUREA dépend principalement de ses fournisseurs pour lui fournir des déchets, qui constituent la matière première nécessaire à nos opérations. Dans cette optique, nous privilégions des relations durables avec nos fournisseurs.

4.1.3.2.b. Prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors de la sélection des fournisseurs ?

G1-2_03

Les critères sociaux et environnementaux ne sont pas encore systématiquement pris en compte lors de la sélection des fournisseurs. Le critère économique prévaut à date.

4.1.4. G1-3- Prévention et détection de la corruption et des pots de vin

4.1.4.1. Procédure de détection et évitement des cas de corruption et versement de pots-de-vin

4.1.4.1.a. Procédure de détection et empêchement des cas de corruption, versements de pots-de-vin et traitement des allégations se rapportant à ces questions

G1-3_01

Oui

G1-3_01

Le Groupe AUREA a mis en place des procédures strictes pour prévenir et détecter les cas de corruption et de versements de pots-de-vin, et pour traiter les allégations relatives à ces questions. Ces procédures sont clairement définies et affichées dans l'ensemble des sites du Groupe, afin de garantir leur accessibilité et leur compréhension par tous les collaborateurs.

Le contrôle de gestion joue un rôle clé dans cette démarche. En effet, sa mission principale est de contrôler la cohérence des données financières, telles que les notes de frais et la facturation des prestations. Cela permet d'identifier toute anomalie ou incohérence qui pourrait indiquer des pratiques illicites ou contraires aux normes éthiques du Groupe.

4.1.4.1.b. Séparation du comité d'enquête et de la chaîne de gestion concernée

G1-3_02

Non

4.1.4.1.c. Procédure de communication des résultats des enquêtes aux organes d'administration, de direction et de surveillance

G1-3_03

Non

4.1.4.2. Accessibilité des informations relatives à la détection et évitement de la corruption et versement de pots-de-vin

4.1.4.2.a. Accessibilité et compréhension par les parties prenantes concernées des procédures relatives à la prévention et la détection des cas de corruption et de pots-de-vin

G1-3_05

Voir réponse renseignée au point de donnée G1-3_01

4.1.4.3. Formation en matière de détection et empêchement de la corruption et versement de pots-de-vin**4.1.4.3.a. Nature, contenu et degré d'approfondissement des formations en matière de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin**G1-3_06

Non

4.1.5. G1-4- Cas de corruption ou de versement de pots de vin**4.1.5.1. Plan d'action relatif à la lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin****4.1.5.1.a. Actions menées concernant la corruption et les pots-de-vin**MDR-A_01

Analyse des notes de frais, des dons et des pourboires : Une revue systématique et rigoureuse est réalisée sur toutes les notes de frais soumises par les collaborateurs, ainsi que sur les dons et pourboires. Cela permet de détecter toute dépense ou pratique suspecte qui pourrait être liée à des comportements indésirables.

Rapprochements bancaires mensuels : Des rapprochements bancaires sont effectués chaque mois pour vérifier les flux de trésorerie et identifier toute transaction inhabituelle ou douteuse. Cette procédure permet d'assurer une traçabilité optimale des paiements et de détecter d'éventuels versements de pots-de-vin ou autres transactions illégales.

Politique de frais avancés par les commerciaux : Les commerciaux sont tenus d'avancer leurs frais, sans disposer de cartes bancaires d'entreprise. Cela limite les risques de paiements non conformes et garantit que toutes les dépenses sont correctement documentées et soumises à un contrôle strict.

Les résultats attendus relatifs à cette action ou plan d'action sont clairs : pas de corruption et pas de sortie de cash non justifiée. L'objectif est de garantir une gestion transparente et éthique des finances au sein du Groupe, en évitant tout comportement frauduleux qui pourrait affecter la réputation et la stabilité financière de l'entreprise.

4.1.5.1.b. Périmètre, années de début et de finMDR-A_02

Le périmètre des actions mises en place pour prévenir la corruption et les pots-de-vin couvre l'ensemble du Groupe AUREA, y compris le Directeur Général (DG), qui est lui-même contrôlé par le Conseil d'Administration. Cette approche garantit que toutes les entités du Groupe, ainsi que les dirigeants à tous les niveaux, sont soumises aux mêmes normes et procédures de conformité, renforçant ainsi l'engagement global du Groupe contre la corruption et les comportements illicites.

MDR-A_03

Année de démarrage de la procédure anti-corruption et comportements illicites 2016

MDR-A_03

Année de fin de la procédure anti-corruption et comportements illicites 2099

4.1.5.1.c. Apport du plan d'action aux communautés touchées par les impacts de l'entreprise sur la corruption et les pots-de-vinMDR-A_04

Aucun plan d'action spécifique n'a été mis en place à ce jour visant à apporter un soutien direct aux communautés potentiellement touchées par les impacts de l'entreprise en matière de corruption et de pots-de-vin.

4.1.5.1.d. Contribution du plan d'actions à l'atteinte des objectifs relatifs à la corruption et aux pots-de-vin

Voir réponse apportée au point 4.1.5.1.a

4.1.5.1.d. Etat d'avancement actuel du plan d'actionMDR-A_05

L'état d'avancement actuel de l'action/du plan d'action est très satisfaisant, avec une revue complète sur chaque entité concernant les notes de frais, les charges et les consommations de carburant. 100% des contrôles ont été effectués de manière rigoureuse, garantissant ainsi une gestion transparente et conforme des dépenses. Par ailleurs, une étude est en cours pour mettre en place un outil de validation des charges de dépenses (achats / notes de frais) sur l'ensemble du Groupe, en s'inspirant du modèle de RVA. Cette initiative vise à renforcer davantage le contrôle interne et à améliorer l'efficacité de la gestion des dépenses à l'échelle du Groupe.

4.1.5.1.d. Ressources financières actuelles et futures dédié au plan d'actionMDR-A_08

Pas d'information pour ce premier exercice

4.1.5.1.b. Dépenses opérationnelles (OpEx) et d'investissement (CapEx) relatives au plan d'actionMDR-A_06

Pas d'information pour ce premier exercice.

4.1.5.2. Mesures prises, condamnations et amendes dans le cadre de la lutte contre la corruption**4.1.5.2.a. Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption**G1-4_01, G1-4_02

Nous dénombrons zéro condamnation pour infraction ainsi que zéro € d'amende

4.1.5.2.b. Mesures prises pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruptionG1-4_04

En cas de non-respect avéré des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption, le Groupe AUREA applique des mesures strictes et proportionnées. Toute personne impliquée dans un acte de corruption ou dans des pratiques contraires à la politique de lutte contre la corruption s'expose à des sanctions disciplinaires sévères. En particulier, si la corruption est avérée, le salarié peut faire l'objet d'un licenciement pour faute grave.

4.1.6. G1-5- Activités d'influence politique et de lobbying**4.1.6.1. Enregistrement dans un registre de transparence (UE ou Etat-membre)****4.1.6.1.a. Enregistrement dans le registre de transparence de l'UE ou dans un registre de transparence équivalent dans un Etat membre**G1-5_10

Non

4.1.6.2. Activités et engagements liés à l'exercice de ses activités politiques influence**4.1.6.2.a. Représentants de l'entreprise au sein des organes d'administration, de direction et de surveillance, qui sont responsables de la surveillance des activités et des engagements liés à l'exercice de son influence politique, y compris de ses activités de lobbying en lien avec des impacts, risques et opportunités importants**G1-5_01

Oui

4.1.6.2.b. Description du/des représentant(s)G1-5_01

Au sein du Groupe AUREA, la surveillance des activités et des engagements liés à l'exercice de notre influence politique, y compris celles en lien avec des activités de lobbying, est assurée par des représentants au sein de notre Conseil d'Administration, composé de personnalités expérimentées dans ces domaines. En particulier, notre Conseil inclut un sénateur et un grand avocat, qui apportent une expertise juridique et politique précieuse. De plus, M. Picard, en tant que dirigeant historique du Groupe, a eu une carrière marquée par une collaboration étroite avec plusieurs gouvernements français, les ayant même mandatés pour des missions spécifiques, renforçant ainsi la vigilance et la conformité de nos activités en matière d'influence politique.

4.1.6.2.c. Existence de dépenses de contributions politiques (financières ou en nature)G1-5_02

Non

4.1.6.2.d. Existence d'activités de lobbyingG1-5_09

Non

4.1.6.3. Membre des organes d'administration, de direction et de surveillance qui occupait un poste comparable dans le l'administration publique

4.1.6.3.a. Existence de membres des organes d'administration, de direction et de surveillance ayant occupé une position comparable dans une administration publique (y compris dans un organisme de régulation) pendant les deux années précédant la nomination au cours de la période de reporting actuelle

G1-5_11

Oui

4.1.6.3.b. Membres concernés, leur rôle actuel et précédentG1-5_11

Voir réponse apportée au point de donnée G1-5_01

4.1.6.3.c. Représentation dans une chambre de commerce ou d'une organisation représentant ses intérêtsG1-5_12

Oui

4.1.6.3.d. Organisation(s) concernée(s)G1-5_12

Le Groupe AUREA est membre de la Chambre Syndicale du Raffinage, une organisation représentant les intérêts des entreprises du secteur. Cette affiliation nous permet de participer activement aux discussions et décisions sectorielles, ainsi qu'à la défense de nos intérêts dans le cadre de notre activité.

4.1.7. G1-6- Pratiques de paiement**4.1.7.1. Pratiques de paiement****4.1.7.1.a. Délai moyen pour payer une facture**G1-6_01

Le délais moyen pour payer une facture fournisseur est 47 jours

4.1.7.1.b. Pour chacune de vos grandes catégories de fournisseurs, indiquez les délais de paiement standards, en nombre de jours.G1-6_02

Pour chacune de nos grandes catégories de fournisseurs, les délais de paiement standards sont les suivants :

- Achats de marchandises : 30 jours, avec possibilité de paiement comptant si escompte.
- Honoraires : 30 à 45 jours, à l'exception des commissaires aux comptes (CAC) et des frais liés à la consommation (CONSO).
- Assurances et Énergie : Paiement immédiat.
- Intercos (transactions inter-entreprises) : Les délais varient selon les entités, mais ne dépassent généralement pas 60 jours.

4.1.7.1.c. Pourcentage de paiements effectués dans les délais de paiement standardG1-6_03

95 %

4.1.7.1.d. Nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiementG1-6_04

0

4.1.7.1.e. Informations complémentaires contextuelles sur les délais de paiement de l'entrepriseG1-6_05

Ces informations complémentaires permettant de contextualiser les données sur les délais de paiement de notre entreprise :

- Achats de marchandises : Nous rencontrons parfois des retards uniquement lorsqu'il y a des litiges sur les règlements, notamment avec Regeal. Dans ce cas, un échéancier a été négocié avec Stellantis pour résoudre les différends.
- Siège : Il peut y avoir des retards sur certains honoraires, tels que ceux des commissaires aux comptes (CAC) et des frais liés à la consommation (CONSO), bien que ces situations soient relativement exceptionnelles et souvent dues à des ajustements administratifs.

4.1.8. G1-M- Indicateurs spécifiques à l'entreprise pour le G1**4.1.8.1. Indicateurs spécifiques liés à la gouvernance****4.1.8.1.a. L'entreprise utilise-t-elle d'autres indicateurs que ceux listés par la CSRD liés à cet enjeu spécifique ?**MDR-M_01

Non

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Groupe AUREA, relatives à l'exercice clos le 31/12/2024

A l'Assemblée Générale de la société AUREA,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes en charge de la vérification des informations consolidées en matière de durabilité du Groupe AUREA. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section "Rapport de durabilité" du rapport de gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, la société AUREA est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe AUREA sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de L'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par AUREA pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du Groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit "Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852".

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par AUREA dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des Techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de AUREA, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par AUREA en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par AUREA pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au 6^{ème} alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par AUREA lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section dédiée du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion sur les vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par AUREA avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au 6^{ème} alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par AUREA pour déterminer les éléments publiés.

- **Concernant l'identification des parties prenantes**

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont présentées dans la section "1.1.9. SBM2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées" du rapport de durabilité.

Nous nous sommes entretenus avec la Directrice RSE et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons examiné la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par AUREA avec la nature de ses activités ;
- évaluer la pertinence des modalités de dialogue opérées par AUREA auprès de ses parties prenantes ;
- évaluer également la manière dont ces dernières ont été intégrées à l'identification et l'évaluation des IRO matériels, dont la description est donnée dans la section "1.1.11.1. Méthodologie d'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités" au sein du rapport de durabilité.

- **Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités**

Les informations relatives au processus mis en œuvre par AUREA concernant l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section "1.1.11. IRO1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants" du rapport de durabilité.

La description est conforme au processus mis en œuvre par AUREA concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des "Exigences d'application" de la norme ESRS 1.

Nous avons pris connaissance de la matrice réalisée par AUREA des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette matrice avec notre connaissance du Groupe et les analyses sectorielles disponibles.

- **Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière**

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au sein de la section "1.1.11.3. Processus concernant les Risques et Opportunités financières" du rapport de durabilité de AUREA,

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et les experts ayant accompagné AUREA et analyse de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par AUREA, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par la norme ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont AUREA a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris ceux relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

Nous avons examiné la prise en compte dans la méthodologie de cotation menée par AUREA pour déterminer la matérialité des impacts au regard des critères de probabilité, d'ampleur, d'étendue, et en cas d'impacts négatifs, du caractère irréversible.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section dédiée du rapport de gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section dédiée du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;

- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par AUREA relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section dédiée du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "2.1.5. E1-2- Politiques liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique" du rapport de durabilité, qui précise que l'élaboration de la politique du Groupe pour gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci est actuellement en cours.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- **Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)**

Les informations relatives aux normes environnementales sont mentionnées au paragraphe "2. Informations environnementales" du rapport de durabilité.

Nos diligences sur ces informations ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance des informations intégrées dans la section précitée du rapport de durabilité,
- Conduire des entretiens avec la responsable Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) Groupe, afin d'échanger sur les politiques mises en place,
- Conduire des entretiens avec le contrôleur de gestion en charge de la consolidation des données nécessaires au Bilan Carbone et les experts qui ont accompagné AUREA sur ces sujets,
- Analyser la cohérence des informations publiées dans le rapport de durabilité, en s'assurant de leur conformité avec les réglementations en vigueur,
- Examiner, sur la base de sondages, la conformité des justificatifs avec les informations correspondantes.

S'agissant de la norme ESRS E1, relative aux changement climatique, et traitée dans la section "2.1. ESRS E1" du rapport de durabilité, nous avons analysé les méthodologies de calcul employées pour l'élaboration des données relatives au Bilan Carbone qui intègre les émissions indirectes du scope 3. Nous avons examiné dans ce cadre la conformité des justificatifs en lien avec les consommations d'énergie et la commercialisation de carburants.

S'agissant de la norme ESRS E2 relative aux pollutions et présentée dans la section "2.2. ESRS E2", nous avons examiné la conformité des justificatifs liés à la réalisation d'analyses.

Le Groupe AUREA a appliqué les dispositions transitoires ouvertes aux entreprises de moins de 750 salariés évoquées à l'Appendice C de la norme ESRS 1. A ce titre, aucune information n'est fournie en application de la norme ESRS E4.

Dans le cadre de la norme ESRS E5, portant sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire, et détaillée dans la section "2.5. ESRS E5", nous avons centré notre analyse sur la "Quantité totale produite de déchets dangereux" ainsi que sur les flux de ressources entrants.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par AUREA pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes "2.1.2.2. Alignement avec la Taxonomie Verte européenne" et "3.2.1 Identification des activités éligibles" du rapport de durabilité, qui précisent que le Groupe n'a pas encore établi de plan d'alignement de ses activités économiques et a choisi dans ce contexte de publier les ratios d'alignement à 0%.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- **Concernant le caractère éligible des activités**

Une information concernant l'éligibilité des activités figure dans le rapport de durabilité du Groupe au sein de la section "3.2.1 Identification des activités éligibles".

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance des modalités d'identification des activités éligibles mises en œuvre par le Groupe,
- Vérifier que les activités économiques que l'entité a déterminées comme éligibles figurent dans la liste des activités économiques éligibles et répondent aux descriptions du référentiel taxonomie,
- Vérifier que les informations fournies au titre de ces activités éligibles répondent aux conditions posées par le référentiel taxonomie, y compris dans le format de présentation de ces activités.

- **Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent**

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section "3.2.2 Présentation des indicateurs pour l'exercice 2024" du rapport de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- Apprécié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers consolidés et/ou avec les données de gestion elles-mêmes rapprochées de la comptabilité ; et
- Vérifié le correct calcul arithmétique des indicateurs.

Fait à Niort, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
GROUPE Y Audit



Christophe POISSONNET
Associé Département Développement Durable



Déclaration du Responsable du Rapport Financier Annuel 2024

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice écoulé sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion et le rapport sur la gestion du Groupe présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables »

Joël PICARD
Président Directeur Général
Paris, le 28/04/2025



Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux alinéas 6, 7 et suivants de l'article L.225-37 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, je vous rends compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport est établi sur la base des travaux du service financier du Groupe AUREA. Il a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein du Groupe au titre du dispositif de contrôle interne.

Le Conseil d'administration du Groupe AUREA se réfère au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, rendu public le 17/12/2009 et révisé en septembre 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Le Conseil d'administration considère en effet que les prescriptions (recommandations et points de vigilance) du Code MiddleNext sont adaptées aux enjeux, à la taille de la Société, à la composition de l'équipe dirigeante et à la structure du capital. Le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites est disponible sur le site www.middlenext.com.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil

1.1. Présentation du Conseil

Le Conseil est actuellement composé de 5 membres, assisté de 2 censeurs.

Celui-ci se réunit au minimum chaque trimestre, sur convocation du Président. La présence des administrateurs à ces réunions est assidue. De surcroît, dans le courant de l'exercice clos le 31/12/2024, des réunions informelles et des consultations fréquentes ont eu lieu entre le Président et les administrateurs.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil arrêtant les comptes annuels.

Les documents et les dossiers, objets de toute délibération pendant les réunions, sont tenus à disposition des administrateurs et/ou communiqués sur toute demande.

Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président, assisté du secrétaire du Conseil. Ces derniers sont régulièrement couchés sur le registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration n'est pas doté de comités spécialisés. Le rôle du comité d'audit est assuré par le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L.823-19 nouveau du Code de commerce.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité d'AUREA et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

D'une manière générale, le Conseil d'administration est ainsi amené à :

- Examiner les états financiers, approuver le budget annuel, contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- Discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée...),
- Contrôler la régularité des actes de la Direction générale,
- Autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la Société.

Il est à noter que, compte tenu de la rapidité de sa croissance, la société AUREA ne s'est pas encore dotée d'un règlement intérieur, dont la mise en place est recommandée par le Code MiddleNext.

1.2. Organisation humaine du Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Nom	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de fin de mandat
Joël PICARD	Président Directeur Général ⁽¹⁾	25/06/2007	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2025
FINANCIERE 97	Administrateur ⁽²⁾	12/11/2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2025
René RIPER	Administrateur ⁽³⁾	27/08/2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Antoine DIESBECQ	Administrateur ⁽⁴⁾	25/06/2007	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2024
Myrtille PICARD	Administrateur ⁽⁵⁾	14/09/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2029

(1) Joël PICARD, administrateur depuis le 12/11/2002, a été nommé Président Directeur Général par le conseil d'administration du 25/06/2007. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 23/07/2020 pour une durée de 6 années. Joël PICARD est à l'origine de la création du Groupe AUREA et en est l'actionnaire de contrôle.

(2) La société FINANCIERE 97 est représentée par Airelle PICARD. Le mandat de la société FINANCIERE 97 a été renouvelé par l'assemblée générale du 23/07/2020.

(3) Le mandat de René RIPER a été renouvelé par l'assemblée générale du 30/06/2022.

(4) Antoine DIESBECQ est un administrateur indépendant. Son mandat a été renouvelé pour 6 ans lors de l'assemblée générale du 20/06/2019.

(5) Le mandat de Myrtille PICARD a été renouvelé par l'assemblée générale du 28/06/2024.

Lien familial entre les administrateurs

- Madame Myrtille PICARD, nommée par l'AG du 14/09/2012 puis renouvelée par les AG du 21/06/2018 et du 28/06/2024, est la fille de Monsieur Joël PICARD, Président du Conseil d'administration.
- Madame Airelle PICARD, nommée le 25/06/2014 en qualité de représentante de FINANCIERE 97, est la fille de Monsieur Joël PICARD, Président du Conseil d'administration.

Conflits d'intérêts potentiels

A la date du présent document et à la connaissance d'AUREA, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard d'AUREA des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

Critères de sélection des administrateurs

Avant chaque nomination d'un nouveau membre, le Conseil d'administration examine la situation du candidat par rapport aux domaines de compétence de celui-ci, de manière à en apprécier l'adéquation par rapport aux missions du conseil, ainsi que sa complémentarité avec les compétences des autres membres du Conseil. La limite d'âge de la fonction de Président du Conseil d'administration est de 82 ans.

Dans sa 13^{ème} résolution, l'assemblée générale du 28/06/2024 a modifié l'âge maximum aux administrateurs pour le porter de 80 à 82 ans. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 82 ans révolus ne peut pas être supérieur au quart des administrateurs en fonctions. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Toutefois, les fonctions de président du Conseil d'administration, du Directeur général et des directeurs généraux délégués prennent fin de plein droit à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 82 ans révolus.

Administrateurs indépendants

Les qualités que doit requérir l'administrateur sont la compétence, l'expérience et le respect de l'intérêt de la société. Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, pour être qualifié d'indépendant un membre doit :

- Ne pas être salarié de la société ou mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 derniers exercices,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années,
- D'une manière générale ne pas avoir avec la Société un lien susceptible d'entraver sa capacité de jugement indépendant dans l'exécution de ses fonctions de membre du Conseil d'administration.

Il appartient chaque année au Conseil d'administration d'examiner, lors du premier conseil suivant la clôture de l'exercice de la société, la situation de chacun des membres au regard de ces critères d'indépendance. Le Conseil d'administration peut, sous réserve de justifier sa position, considérer que l'un des membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères. A l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous les critères n'est pas indépendant.

Chaque membre, qualifié d'indépendant au regard des critères ci-dessus, informe le président dès qu'il en a connaissance de tout changement dans sa situation personnelle au regard de ces mêmes critères.

Conformément aux dispositions du Code MiddleNext, le Conseil d'administration a étudié la situation de chaque administrateur au regard desdits critères et a ainsi constaté qu'un seul administrateur pouvait être considéré comme administrateur indépendant en 2024 : Monsieur Antoine DIESBECQ.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

- Madame Myrtille PICARD a été nommée administratrice lors de l'AG du 14/09/2012 et renouvelée par les AG du 21/06/2018 et du 28/06/2024.
- Madame Airelle PICARD a été nommée représentante de FINANCIERE 97 le 25/06/2014.

Cumul de mandats (article L.225-21 du Code de commerce)

Les mandats des membres du Conseil d'administration et les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés sont détaillés en page 21. Les mandats des membres du Conseil d'administration et les fonctions qu'ils ont exercé dans d'autres sociétés au cours des 5 dernières années sont détaillés dans le document de référence 2023 (cf. paragraphe 3.2.2). Aucun administrateur d'AUREA ne se trouve, à la connaissance de la société et à la date du présent document, en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1.3. Organes liés au Conseil d'administration

Direction générale

La Direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, Joël PICARD. Le PDG est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom d'AUREA. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration

Comités spécialisés constitués au sein du Conseil d'administration

AUREA a choisi de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un comité d'audit (obligation prévue à l'article L.823-20-4 du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité mentionné à l'article L.823-19 du même Code, sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration). Le Conseil d'administration d'AUREA s'est identifié, dans les conditions définies par les textes, comme étant l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi. Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration d'AUREA, remplissant les fonctions de comité d'audit, assure ainsi le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière,
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Censeurs

L'assemblée générale du 22/06/2017 avait décidé d'instaurer la possibilité pour le Conseil d'administration de nommer des censeurs ayant notamment pour rôle d'assister le Conseil d'administration sans voix délibérative. Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts et de présenter leurs observations aux séances du Conseil d'administration. Les censeurs exercent auprès de la Société une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci. Dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, les censeurs peuvent notamment :

- Faire part d'observations au Conseil d'administration,
- Demander à prendre connaissance, au siège de la Société, de tous livres, registres et documents sociaux,
- Solliciter et recueillir toutes informations utiles à leur mission auprès de la direction générale et des commissaires aux comptes de la Société,
- Etre amenés, à la demande du Conseil d'administration, à présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport sur une question déterminée.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration a nommé le censeur suivant :

- Roland du LUART, administrateur jusqu'au 22/06/2017, a été nommé censeur par le conseil d'administration qui s'est tenu à la même date pour une durée de 1 an. Son mandat a été renouvelé depuis et court jusqu'à l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.
- Le mandat de censeur de Bernard GALLOIS n'a pas été renouvelé par le conseil d'administration.

1.4. Organisation matérielle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres son dirigeant, qui organise et dirige ses travaux. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Tenue des réunions du conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au minimum chaque trimestre, sur convocation du président, et en tout état de cause à chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2024. De surcroît, tout au long de l'exercice 2024, des réunions informelles et des consultations fréquentes ont eu lieu entre les administrateurs. Le Président communique préalablement, à chaque administrateur, toute information et tous documents nécessaires à la réunion. Les documents et les dossiers, objets des délibérations pendant les réunions, sont tenus à la disposition des administrateurs et / ou communiqués sur demande. Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels et semestriels. Ils ont effectivement participé à ces réunions au cours de l'exercice 2024.

Le Conseil d'administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues, à la majorité des membres présents ou représentés. Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président, assisté du secrétaire du Conseil. Les procès-verbaux sont régulièrement couchés sur le registre des délibérations du Conseil d'administration.

Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration évalue régulièrement son mode de fonctionnement.

1.5. Conventions et engagements réglementés et déclarables

Conventions et engagements réglementés

Les procédures d'autorisations préalables sont respectées lorsque des conventions et engagements relèvent des articles L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce. Conformément à ces textes, les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à ce contrôle. Les personnes concernées par les engagements susvisés ne prennent pas part au vote. Ces conventions sont transmises aux commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

Conventions et engagements dits déclarables

Il s'agit des conventions et engagements portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-12, les conventions courantes et conclues à des conditions normales n'ont plus à être communiquées au président du Conseil d'administration, qui n'est plus tenu d'en communiquer la liste et l'objet aux membres du Conseil et aux commissaires aux comptes.

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Principe d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du Groupe sont assurés par le service financier, dont les missions sont les suivantes :

- Organisation et contrôle des finances, de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- Supervision et contrôle des travaux comptables de consolidation des comptes des filiales aux normes IFRS,

- Organisation d'un secrétariat juridique pour la convocation, la tenue des réunions du Conseil d'administration, des assemblées et la rédaction des procès-verbaux,
- Poursuite du contrôle de l'établissement du bilan social et du compte de résultat d'AUREA.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe, le Président du Conseil d'administration a suivi le travail du service financier avec la participation active des administrateurs.

2.2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Gestion des risques majeurs

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la société. Chez AUREA, ces actions de préventions sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risques pesant sur AUREA est développée dans le rapport de gestion 2024.

La Direction générale tient le Conseil d'administration régulièrement informé de son évaluation des risques et de la nature de ceux-ci. Le Conseil d'administration s'assure que les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour limiter la portée de ces risques et leur impact sur l'activité d'AUREA. Les mesures palliatives entreprises sont régulièrement revues et améliorées par la Direction générale.

Contrôles effectués lors des délibérations du Conseil d'administration

Au titre de ses responsabilités de Président du Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration s'est attaché à contrôler la diffusion des informations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la presse financière. Il a également veillé au respect par la société des obligations légales et réglementaires concernant les publications sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Le Conseil est régulièrement informé de ces contrôles.

Le Conseil d'administration prend connaissance des documents significatifs relevant d'audits, rapports, écrits et comptes rendus concernant les projets d'acquisitions de sociétés. Tous les participants aux délibérations du Conseil d'administration sont soumis au respect des règles de confidentialité. Les informations significatives de gestion relatives aux budgets, aux investissements importants des filiales et à leur réalisation, sont exposées au Conseil d'administration. Les éventuels écarts et modifications significatives à décider ou à approuver en cours d'exercice, du fait de la conjoncture, d'une décision administrative ou de tout autre élément nouveau à prendre en compte, sont analysés lors des délibérations du Conseil, pour autant qu'ils ne relèvent pas de la gestion journalière ou excèdent les limitations de pouvoir du dirigeant de la filiale.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Joël PICARD veille au respect des délégations de pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la Société et du Groupe.

Contrôles effectués au sein des filiales

Sur le plan opérationnel, le Président du Conseil d'administration visite régulièrement chacune des filiales. Lors de chaque visite, il contrôle avec le concours des dirigeants locaux :

- L'activité proprement dite de la société,
- L'avancement des projets en termes de coûts et délais,
- Le respect des normes liées au droit du travail.

De plus, il s'attache à faire respecter et à développer l'image de chaque filiale, afin de conforter celle du Groupe propre à sa vocation environnementale.

Evaluation des contrôles

Le Président du Conseil d'administration vérifie que les contrôles dans les filiales, qu'il s'agisse du respect des normes liées à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité, sont bien effectués. Le Conseil d'administration de la société AUREA est régulièrement informé des problèmes éventuellement rencontrés. Lors de l'exercice clos le 31/12/2024, l'organisation mise en place, des contrôles et de leur évaluation, a prouvé sa pertinence et son adaptation à la gestion des filiales, qui est locale et déléguée.

2.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Etablissement des comptes sociaux

Les comptabilités des entités du Groupe sont supervisées par le service financier d'AUREA. Tout changement des normes comptables est vérifié par le service financier d'AUREA, aidé le cas échéant par un cabinet d'expertise comptable. Tout changement significatif dans les pratiques comptables d'AUREA est revu et, le cas échéant, approuvé par le Conseil d'administration. La Direction, avec l'assistance des commissaires aux comptes, suit régulièrement les documentations relatives aux transactions significatives inhabituelles et les écritures comptables non standards. L'expert-comptable de la société-mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

Etablissement des comptes sociaux et consolidés d'AUREA

L'établissement des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, est confié au cabinet d'expertise comptable de la société-mère, sous le contrôle du service financier d'AUREA.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

Evolution du contrôle interne

AUREA se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne. Le système de contrôle financier (budget / reporting) mis en place depuis de nombreuses années est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie semblent performants eu égard à la taille actuelle d'AUREA mais devront être adaptés en cas de croissance significative de la Société.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par le service financier. En fonction de l'évolution de sa taille, AUREA renforcera de manière pragmatique cette fonction : renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes...

AUREA audite périodiquement sa gestion des risques (soit en interne, soit en externe) et a formalisé des plans d'action d'amélioration réguliers. Ainsi, AUREA a la capacité de revoir régulièrement ses règles de procédure, pour déterminer si elles restent adéquates au regard de ses activités.

3. Pouvoirs du Directeur général

Il n'existe pas de limitation statutaire aux pouvoirs du Directeur général. Les pouvoirs du Président du Conseil d'administration sont toutefois encadrés par les dispositions mises en place dans le cadre de la réduction des risques de dépendance vis-à-vis d'hommes-clés, ainsi que celles visant à circonscrire le risque de contrôle abusif.

4. Participation aux assemblées

La participation aux assemblées est régie par l'article 17 des statuts de la société.

Les informations concernant les convocations aux assemblées générales sont régulièrement mises en ligne sur le site internet de la société www.aurea-france.com.

5. Rémunération des mandataires sociaux

5.1. Informations requises au titre de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce

Monsieur Joël PICARD, Président directeur général et seul mandataire social dirigeant de la société, a perçu en 2024 une rémunération fixe de 8 724 € (8 623 € perçus en 2023) et aucune rémunération variable au cours de ces deux exercices. Il a par ailleurs perçu 20 000 € de jetons de présence au cours de chacun de ces deux mêmes exercices. Il n'est pas envisagé à ce stade d'évolution dans son mode de rémunération, tant en ce qui concerne la partie fixe annuelle que l'absence de partie variable.

Les autres mandataires sociaux, non dirigeants (Monsieur Antoine DIESBECQ, seul Administrateur extérieur, Monsieur René RIPER, Madame Myrtille PICARD et FINANCIERE 97 représentée par Madame Aïrelle PICARD, ont perçu chacun 20 000 € respectivement en 2022, 2023 et 2024, et aucune autre rémunération. Il n'est pas envisagé à ce stade d'évolution dans le mode de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants.

Ces rémunérations ont été versées dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30/06/2022 conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 II du Code de commerce.

Le Président directeur général et les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération de la part des sociétés comprise dans le périmètre de consolidation d'AUREA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

En outre, la société n'a pas pris d'engagements vis-à-vis de ces mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, ces informations seront soumises à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Rémunération du président directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le président présente la politique de rémunération des mandataires sociaux, à savoir les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature qui leur sont accordés.

Le Conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité ou non d'autoriser le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président directeur général, directeur général, président du directoire et gérant.

Le seul mandataire social dirigeant est Joël PICARD, Président du Conseil d'administration et Directeur général. Sa rémunération se limite aux jetons de présence (20 000 € au titre de l'année 2024), lorsqu'il en est distribué, auxquels s'est ajoutée une rémunération annuelle salariale pour 2024 de 8 724 € bruts (y compris charges patronales). En outre, la société NORTHBROOK Belgium (société contrôlée par Joël PICARD) a conclu avec AUREA un contrat de consultant au titre duquel elle perçoit 66 000 € par an.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, ces éléments seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

A titre d'information, il est précisé les autres mandataires sociaux non dirigeants (René RIPER, la société FINANCIERE 97 représentée par Aïrelle PICARD, Antoine DIESBECQ et Myrtille PICARD) ont perçus des jetons de présence pour un total de 20 000 € chacun au titre de 2024.

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, il est conseillé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. De plus, l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants sont soumis à des conditions de performance pertinentes, traduisant l'intérêt à moyen / long terme de l'entreprise. A ce jour, aucune option de souscription ou rachat d'actions et actions de performance n'a été attribuée à des mandataires sociaux, dirigeants comme non dirigeants.

5.2. Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 I du Code de commerce, vous trouverez ci-après une description de la politique de rémunération des mandataires sociaux proposée par le Conseil d'administration

Il n'est envisagé aucune modification de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants pour l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 II du Code de commerce, cette politique sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.



Rapport spécial relatif à l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-6 et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions gratuites d'actions de la société durant l'année 2024.

1. Actions définitivement acquises durant l'année 2024

Au cours de l'exercice 2024, aucune action n'ont été définitivement attribuées.

La cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation d'un an à compter de la date d'attribution définitive. Pendant la période de conservation, et nonobstant l'obligation de conservation des actions, les bénéficiaires pourront exercer les droits attachés à celles-ci, et en particulier le droit d'information et de communication, le droit préférentiel de souscription, le droit de vote et le droit aux dividendes.

2. Actions attribuées durant l'année 2024

L'assemblée générale du 20/06/2019 dans sa 20^{ème} résolution avait autorisé le Conseil d'administration de la société, pour une durée de 38 mois à compter de la date de ladite assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (de la société et/ou de ses filiales) et des mandataires sociaux (de la société et/ou de ses filiales), avec renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être émises dans le cadre de cette autorisation. L'assemblée générale du 29/06/2022, dans sa 19^{ème} résolution, a renouvelé cette autorisation pour une durée de 38 mois.

- Au cours de l'année 2020, 20 900 actions ont été attribuées dans le cadre de l'autorisation ci-dessus.
- Au cours de l'année 2021, 37 900 actions ont été attribuées dans le cadre de l'autorisation ci-dessus.
- Au cours de l'année 2022, 14 700 actions ont été attribuées dans le cadre de l'autorisation ci-dessus.
- Au cours de l'année 2023, aucune action n'a été attribuée dans le cadre de l'autorisation ci-dessus.
- Au cours de l'année 2024, 7 990 actions ont été attribuées dans le cadre de l'autorisation ci-dessus.

AUREA



Groupe européen dédié
à l'économie circulaire

Comptes consolidés
au 31/12/2024

Comptes consolidés au 31/12/2024

Compte de résultat

En K€	Notes	2024 IFRS	2023 IFRS	2022 IFRS
Chiffre d'affaires		244 883	245 789	253 497
Production stockée		774	-1 675	-1 558
Achats et services extérieurs		-194 733	-196 437	-207 258
Impôts et taxes		-2 010	-2 970	-2 683
Frais de personnel		-34 070	-34 189	-28 993
Autres produits et charges opérationnels		2 190	-271	579
Dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels		-12 604	-13 853	-8 076
Résultat opérationnel courant		4 430	-3 607	5 508
Autres produits opérationnels non courants		14	13 114	353
Autres charges opérationnelles non courantes		-104	-2 405	-436
Résultat opérationnel		4 339	7 102	5 425
Coût de l'endettement financier net		-1 530	-1 260	-728
Charge d'impôt		-1 748	-1 206	-1 669
Résultat net des activités poursuivies		1 061	4 635	3 028
Résultat net des activités abandonnées (arrêtées, cédées)		-	-	-
Résultat net des entreprises intégrées		1 061	4 635	3 028
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-	-	-
RESULTAT NET		1 061	4 635	3 028
Résultat net part du groupe		1 061	4 635	3 000
Intérêts minoritaires		-	-	28
Résultat net par action des activités poursuivies				
Résultat par action		0,11 €	0,49 €	0,31 €
Résultat dilué par action		0,11 €	0,49 €	0,31 €
Résultat net par action part du groupe				
Résultat par action		0,11 €	0,49 €	0,31 €
Résultat dilué par action		0,11 €	0,49 €	0,31 €

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Notes	2024	2023	2022
Résultat net avant part des minoritaires		1 061	4 635	3 028
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres		-	-	-
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat		-	-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		32	-166	839
Quotes- parts des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts		-8	42	-209
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		24	-125	630
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du groupe		24	-125	630
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du groupe		1 086	4 510	3 659
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part des minoritaires		-	-	28
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 086	4 510	3 687

Comptes consolidés au 31/12/2024

Bilan simplifié actif

En K€	Notes	2024 IFRS	2023 IFRS	2022 IFRS
Ecart d'acquisition		9 681	9 681	9 764
Immobilisations incorporelles		468	440	464
Droits d'utilisation		7 970	9 498	5 702
Immobilisations corporelles		66 336	67 051	50 908
Actifs financiers non courants		2 267	1 678	1 487
Autres actifs non courants		-	-	-
Actifs d'impôts différés non courants		1 283	4 220	1 063
Actifs non courants		88 005	92 568	69 389
Stocks		37 099	38 189	37 506
Clients et autres débiteurs		45 955	43 132	34 961
Trésorerie et équivalents de trésorerie		30 839	37 307	40 799
Actifs courants		113 892	118 628	113 266
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés		-	-	-
TOTAL ACTIF		201 898	211 196	182 655

Comptes consolidés au 31/12/2024

Bilan simplifié passif

En K€	Notes	2024 IFRS	2023 IFRS	2022 IFRS
Capital		11 264	11 264	12 130
Primes		6 361	6 360	9 903
Actions propres		-114	-446	-3 119
Résultats accumulés		55 307	50 218	47 223
Résultat de l'exercice		1 061	4 635	3 000
Intérêts minoritaires		-	-	-
Capitaux propres		73 880	72 031	69 138
Emprunts portant intérêts		31 887	31 259	39 787
Dettes locatives non courantes		4 297	5 199	2 676
Provisions pour risques et charges		1 350	1 144	718
Passifs d'impôts différés non courants		4 519	6 653	6 771
Engagements de retraite		913	1 528	1 266
Passifs non courants		42 965	45 784	51 218
Provisions pour risques et charges		142	136	233
Fournisseurs et autres créditeurs		67 860	66 649	47 329
Partie à court terme des emprunts portant intérêts		14 204	24 043	13 434
Dettes locatives courantes		2 354	2 536	1 279
Emprunts CT		493	17	24
Passifs courants		85 053	93 381	62 300
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés		-	-	-
TOTAL PASSIF		201 898	211 196	182 655

Comptes consolidés au 31/12/2024

Tableau des flux de trésorerie

En K€	Notes	2024 IFRS	2023 IFRS	2022 IFRS
Résultat consolidé (y compris intérêts minoritaires)		1 061	4 635	3 028
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :				
Dotations nettes aux amortissements et provisions		12 082	15 710	8 444
Autres produits et charges calculés		-	-	-
Variation de juste valeur		-4	217	-54
Plus et moins-values de cession		420	397	-37
Paiement fondé sur des actions		1	63	169
Ecart d'acquisition négatif		-	-12 899	-
Coût de l'endettement financier net		1 886	1 766	1 013
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		1 748	1 206	1 669
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Capacité d'autofinancement		17 196	11 094	14 232
Variation du BFR :				
Impôts versés		-1 126	-1 024	-1 959
Variation du BFR lié à l'activité		-296	9 981	478
Variation de trésorerie générée par l'activité (A)		15 774	20 051	12 751
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-8 930	-11 513	-11 539
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles		391	209	421
Variation nette des autres actifs financiers non courants		-576	-5 624	-122
Variation nette des titres non consolidés		-	-	-
Dividendes reçus des entreprises associées et non consolidées		-	-	-
Incidence des variations de périmètre		-	-	-
Autres		-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux investissements (B)		-9 116	-16 928	-11 240
Variation de capital		-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-	-1 428
Dette sur dividende vis-à-vis des actionnaires		-	-	-
Augmentation de capital		-	-	730
Achat et revente d'actions propres		332	-1 689	6
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières		14 615	13 963	14 877
Remboursement des emprunts et dettes financières		-26 647	-16 962	-12 616
Autres flux liés aux opérations de financement		-2 013	-1 768	-1 347
Flux net de trésorerie lié aux financements (C)		-13 712	-6 455	221
Incidence des variations de devises		106	64	-
Autres flux sans incidence sur la trésorerie		4	-217	-50
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (A+B+C)		-6 944	-3 485	1 682
Trésorerie à l'ouverture		37 290	40 775	39 093
Trésorerie à la clôture		30 345	37 290	40 775

Les postes du tableau de flux de trésorerie comprennent les éléments des activités poursuivies et abandonnées.

Comptes consolidés au 31/12/2024

Variation des capitaux propres

En K€	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	10 108 593	12 130	9 903	-3 119	50 223	69 138	-	69 138
Opérations sur capital	-721 709	-866	-3 496	4 362	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-48	-	-	-48	-	-48
Opérations sur titres auto détenus	-	-	-	-1 689	-	-1 689	-	-1 689
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	4 635	4 635	-	4 635
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-125	- 125	-	-125
Variation de périmètre	-	-	-	-	119	119	-	119
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2023	9 386 884	11 264	6 360	-446	54 853	72 031	-	72 031
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	1	-	-	1	-	1
Opérations sur titres auto détenus	-	-	-	332	-	332	-	332
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	1061	1 061	-	1 061
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	24	24	-	24
Variation de périmètre	-	-	-	-	429	429	-	429
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2024	9 386 884	11 264	6 361	-114	56 368	73 880	-	73 880

Le capital d'AUREA est constitué au 31/12/2024 de 9 386 884 actions de 1,20 € entièrement libérées.

Comptes consolidés au 31/12/2024

Annexe

AUREA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège social 3, avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris France, et est cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

AUREA est un groupe européen spécialiste de la régénération de déchets. Ses activités se situent au cœur de l'économie circulaire.

Tous les chiffres, sauf précision contraire, sont présentés en milliers d'euros.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes d'établissement des comptes

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe AUREA qui sont publiés au titre du 31/12/2024 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 (*).

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables appliqués par le groupe au 31/12/2024 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du 31/12/2023, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables à partir du 1^{er} janvier 2024, à savoir :

1.1.1. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2024 sont référencés ci-dessous :

Normes relatives aux méthodes de consolidation :

- Amendement à IAS 1 – Passifs non courants assortis de clauses restrictives ("Covenant") : le classement en non courant d'un emprunt, reposant sur le droit de différer le règlement au-delà de 12 mois après la clôture, n'est pas affecté par les covenants que l'entité doit respecter après la date de clôture. Le classement est déterminé sur la base des covenants que l'entité doit respecter au plus tard à la date de clôture.
- Amendement à IFRS 16 – "Passif de location dans le cadre d'une cession bail" : cet amendement confirme qu'aucun résultat de cession ne doit être reconnu sur la quote-part des droits conservés par le vendeur-preneur et que le passif de location ne doit pas être réévalué pour refléter les ré estimations des paiements variables futurs attendus au titre de la location.
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – "Accords de financements fournisseurs" : ces amendements imposent la publication au sein des comptes consolidés d'informations complémentaires relatives aux accords de financements fournisseurs, dont les contrats de reverse-factoring. L'information donnée sur les principales conditions contractuelles et montants concernés doit être enrichie.

1.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 1^{er} janvier 2024

Le groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à IAS 21 - « Absence de convertibilité » : ces amendements précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

AUREA mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

1.2. Règles et méthodes de consolidation

1.2.1. Périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en 2 catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs.

1.2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes. Cette opération est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

1.2.3. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les principes de la précédente version de la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

En application de cette nouvelle norme, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt d'AUREA dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

1.2.4. Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté, dès lors qu'elles concernent :

- Soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession,
- Soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

1.3. Méthodes d'évaluation et de présentation

1.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées suivant si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites dans la note 3 "Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers".

Paievements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions sont définies par la norme IFRS 2 "Paievements fondés sur des actions". L'attribution d'actions gratuites représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par AUREA. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Evaluations de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Les justes valeurs sont hiérarchisées selon 3 niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : les valeurs mobilières de placement sont valorisées ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisations internes : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématiques usuelles, intégrant des données observables sur les marchés.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables.

Evaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestation définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées dans la note 8-1 "Provision pour retraite". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

1.3.2. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend le coût du financement, les charges d'intérêts de l'emprunt obligataire, le résultat de change, les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

1.3.3. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations en vigueur dans le pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.3.4. Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les plans d'attribution d'actions gratuites.

1.3.5. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur aux dates d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrés globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Ecart d'acquisition".

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur ("impairment test") au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

1.3.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 2 à 5 ans
- Licences d'exploitation 15 à 20 ans

1.3.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions 10 à 15 ans
- Agencement, aménagements des constructions 8 à 15 ans
- Matériels et outillages 3 à 15 ans
- Installations et agencements 3 à 20 ans
- Matériel et mobilier de bureau 3 à 15 ans

1.3.8. Contrats de location

Le groupe a opté pour une application de la norme IFRS 16 de manière rétrospective simplifiée dans les comptes de l'exercice 2019.

Le groupe a choisi de retenir les exemptions prévues par IFRS 16, qui permet de continuer à enregistrer les loyers des contrats suivants :

- Contrats de location d'une durée initiale inférieure ou égale à 12 mois,
- Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur.

A la date de transition, AUREA n'a pas modifié la valeur des actifs et passifs liés aux contrats de location qualifiés de location-financement selon IAS 17. Les actifs ont été reclassés en droits d'utilisation et les dettes de location financement sont désormais présentées avec les dettes de location. Les dispositions d'IFRS 16 seront appliquées aux événements qui pourraient survenir après la date de transition.

La durée de contrat correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Concernant les baux commerciaux français, la position de l'Autorité des Normes Comptables du 16 février 2018 a été appliquée selon laquelle, pour les baux commerciaux français, il n'existe pas au plan comptable d'option de renouvellement au terme du bail de la période pendant laquelle le contrat est exécutoire, est généralement de 9 ans, la période non résiliable étant de 3 ans.

1.3.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction du profil de risque de son activité.

1.3.10. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les participations non consolidées, des dépôts et cautionnement et des autres créances immobilisées.

1.3.11. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

1.3.12. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement. Pour rappel, en 2018, la première application de la norme IFRS 9 n'a pas entraîné de changement de méthode comptable en termes de classement et d'évaluation des actifs financiers.

1.3.13. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM et de certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

1.3.14. Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leurs coûts éventuels. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

1.3.15. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan dans le compte de régularisation passif.

1.3.16. Provisions non courantes

Elles comprennent les provisions non directement liées au cycle d'exploitation évaluées conformément à la norme IAS 37. Elles sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

1.3.17. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

1.3.18. Provisions pour retraites

Les engagements liés aux régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (contrat d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisée au bilan.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des changements liés à l'expérience (différence entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

1.3.19. Emprunts obligataires, autre emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier".

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante "Capitaux propres", la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante "Capitaux propres". La valeur attribuée à la composante "Capitaux propres" comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante "Dettes" est évaluée selon la méthode du coût amorti sur la durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante "Dette" et à la composante "Capitaux propres". La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste "Partie à court terme des emprunts portant intérêts".

1.3.20. Revenus

Les revenus sont constitués par des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. Ces revenus sont comptabilisés selon IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients". Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, cette norme impose d'identifier un contrat, ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une obligation de performance.

La comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec des clients doit traduire :

- D'une part le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service,
- Et d'autre part le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance du chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu ou à une date précise.

2. Faits marquants de l'exercice

Cessation de 2 activités :

- RULO France suite à l'application de nouvelles réglementations en France sur le plomb,
- TDA VALORISATION, dont le redressement nécessiterait des investissements massifs que le Groupe AUREA juge non stratégiques.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4. Notes au bilan consolidé

Note 1 : Ecarts d'acquisition

En application de la norme IAS 38, la partie non identifiable des fonds commerciaux reconnus dans les comptes sociaux a fait l'objet d'un reclassement en goodwill et figure à ce titre sur la ligne "Autres mouvements".

En K€	Valeur nette
Valeur au 31/12/2022	9 764
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	2 157
Autres mouvements	-
Sorties de périmètre	-
Pertes de valeur	-2 239
Valeur au 31/12/2023	9 881
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-
Autres mouvements	-
Sorties de périmètre	-
Pertes de valeur	-
Valeur au 31/12/2024	9 681

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles**Note 2.1 : Immobilisations incorporelles**

En K€	Frais de R&D	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 31/12/2022	155	-	2 806	82	3 043
Acquisitions	-	-	36	-	36
Cessions	-	-	-5	-	-5
Effets de périmètre et reclassement	19	-	83	114	213
Valeur brute au 31/12/2023	174	-	2 917	197	3 288
Acquisitions	-	-	14	-	14
Cessions	-	-	-293	-	-293
Effets de périmètre et reclassement	-	-	110	35	145
Valeur brute au 31/12/2024	174	-	2 747	231	3 152

En K€	Frais de R&D	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Autres immobilisations incorporelles	Total
Amortissements au 31/12/2022	-145	-	-2 394	-40	-2 579
Amortissements de la période	-5	-	-54	-4	-63
Cessions	-	-	5	-	5
Effets de périmètre et reclassement	-19	-	-45	-149	-213
Amortissements au 31/12/2023	-169	-	-2 489	-193	-2 851
Amortissements de la période	-5	-	-105	-2	-112
Cessions	-	-	275	-	275
Effets de périmètre et reclassement	-	-	-	3	3
Amortissements au 31/12/2024	-174	-	-2 319	-192	-2 685

En K€	Frais de R&D	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 31/12/2022	10	-	412	42	464
Valeur nette au 31/12/2023	5	-	428	6	439
Valeur nette au 31/12/2024	-	-	429	39	468

Note 2.2 : Droits d'utilisation

En K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31/12/2022	1 059	3 625	17 787	962	23 433
Acquisitions	-	12	1 253	521	1 786
Cessions	-	-910	-1 782	-246	-2 938
Effets de périmètres et reclassement	2 808	-	6 721	418	9 947
Valeur brute au 31/12/2023	3 867	2 726	23 977	1 654	32 225
Acquisitions	-	26	1 647	-	1 673
Cessions	-	-216	-1 165	-75	-1 456
Effets de périmètres et reclassement	135	-	93	20	248
Valeur brute au 31/12/2024	4 002	2 536	24 551	1 600	32 689

En K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Amortissements au 31/12/2022	-121	-2 689	-14 415	-504	-17 726
Amortissements de la période	-389	-324	-2 559	-330	-3 603
Cessions	-	851	1 757	246	2 854
Effets de périmètres et reclassement	-309	-2	-3 890	-69	-4 271
Amortissements au 31/12/2023	-819	-2 165	-19 107	-656	-22 747
Amortissements de la période	-396	-219	-2 366	-379	-3 360
Cessions	-	216	1 165	75	1 456
Effets de périmètres et reclassement	-37	-	-24	-8	-69
Amortissements au 31/12/2024	-1 252	-2 167	-20 331	-969	-24 719

En K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 31/12/2022	939	936	3 372	458	5 707
Valeur nette au 31/12/2023	3 048	561	4 891	998	9 498
Valeur nette au 31/12/2024	2 750	369	4 220	631	7 970

Note 2.3 : Immobilisations corporelles

En K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avance	Total
Valeur brute au 31/12/2022	6 948	17 115	87 139	6 653	6 737	124 593
Acquisitions	-	85	2 754	304	8 188	11 330
Cessions	-83	-589	-2 666	-180	-421	-3 940
Effets de périmètres et reclassement	946	6 387	37 531	1 695	-1 407	45 151
Valeur brute au 31/12/2023	7 810	22 996	124 759	8 471	13 098	177 134
Acquisitions	-	247	3 690	569	4 415	8 921
Cessions	-	-71	-1 999	-760	-42	-2 872
Effets de périmètres et reclassement	123	202	6 465	168	-6 231	727
Valeur brute au 31/12/2024	7 934	23 373	132 914	8 448	11 239	183 908

En K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avance	Total
Amortissements au 31/12/2022	-545	-11 728	-58 190	-3 220	-	-73 683
Amortissements de la période	-40	-992	-7 474	-887	-233	-9 626
Cessions	8	544	2 211	154	421	3 336
Effets de périmètres et reclassement	-469	-4 369	-17 765	-277	-7 229	-30 109
Amortissements au 31/12/2023	-1 046	-16 545	-81 219	-4 232	-7 042	-110 084
Amortissements de la période	-47	-990	-6 879	-910	-495	-9 321
Cessions	-	96	1 252	363	693	2 404
Effets de périmètres et reclassement	-	-15	-218	-4	-334	-571
Amortissements au 31/12/2024	-1 093	-17 454	-87 064	-4 783	-7 178	-117 572

En K€	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avance	Total
Valeur nette au 31/12/2022	6 403	5 386	28 949	3 432	6 738	50 908
Valeur nette au 31/12/2023	6 764	6 451	43 540	4 239	6 056	67 051
Valeur nette au 31/12/2024	6 841	5 919	45 850	3 665	4 060	66 336

Note 3 : Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31/12/2024.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels après impôt (résultat opérationnel courant + amortissements et provisions – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions connues.

Note 3.1 : Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

En K€	Valeur nette comptable du goodwill au 31/12/2024	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie Taux d'actualisation		Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice		Taux de croissance (valeur terminale)
		2024	2023	2024	2023	2024
Métaux & Alliages	3 463	9,34%	9,30%	-	-	0,49%
Produits dérivés du Pétrole	5 735	9,34%	9,30%	-	-	0,14%
Caoutchouc & Développements	470	9,34%	9,30%	-	-	2,73%
Chimie Pharma	-	9,34%	9,30%	-	-	1,54%
Autres	14	9,34%	9,30%	-	-	p.m.
Total	9 668			-	-	

Les activités du Groupe AUREA s'exerçant suivant le même business model et sur des zones géographiques stables et homogènes, les taux utilisés par le groupe pour chacune des UGT sont identiques.

La durée du plan d'affaires est de 3 ans soit, pour les comptes arrêtés au 31/12/2024, la période 2025 à 2027.

Note 3.2 : Sensibilité de la valeur des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs aux hypothèses retenues est résumée dans les tableaux ci-après :

Sensibilité aux taux

Au 31/12/2024, une variation de 1,00% du taux d'actualisation des flux de trésorerie, d'une part, et une variation de 0,50% du taux de croissance à l'infini, d'autre part, n'auraient pas d'effet sur les comptes consolidés du groupe.

Sensibilité aux flux

Au 31/12/2024, une variation de 10% des cash-flows d'exploitation prévisionnels n'aurait pas d'effet sur les comptes consolidés du groupe.

Note 3.3 : Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

Au 31/12/2024, le groupe n'a enregistré aucune perte de valeur sur les autres actifs immobilisés.

Note 4 : Actifs financiers non courants**Note 4.1 : Titres de participation non consolidés**

En K€	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Dotations aux provisions	Reprises sur provisions	31/12/2024
Autres	-	-	-	-	-	-
Total participations détenues	-	-	-	-	-	-

Note 4.2 : Autres actifs financiers

En K€	2024	2023
Dépôts et cautionnements versés	1 992	1 371
Autres créances immobilisées	276	307
Total autres actifs financiers	2 267	1 678

Note 5 : Stocks

En K€	2024	2023
Métaux & Alliages	24 312	25 413
Produits dérivés du Pétrole	5 822	6 506
Caoutchouc & Développements	1 766	1 944
Chimie Pharma	6 596	5 548
Total valeurs brutes	38 496	39 411

En K€	31/12/2023	Dotations provisions	Reprise provisions	31/12/2024
Métaux & Alliages	-255	-254	138	-371
Produits dérivés du Pétrole	-257	-	18	-239
Caoutchouc & Développements	-140	-	-	-140
Chimie Pharma	-570	-87	9	-647
Total dépréciations	-1 222	-341	165	-1 397

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Métaux & Alliages	23 941	25 158
Produits dérivés du Pétrole	5 583	6 249
Caoutchouc & Développements	1 626	1 804
Chimie Pharma	5 949	4 978
Total valeurs nettes	37 099	38 189

Note 6 : Clients et autres débiteurs

En K€	2024	2023
Créances clients et comptes rattachés	33 615	32 033
Etat, organismes sociaux	6 776	7 483
Créances diverses	5 073	3 057
Charges constatées d'avance	491	558
Total clients et autres débiteurs	45 955	43 132

Note 6.1 : Analyse des créances clients

En K€	2024	2023
Créances clients facturées	33 987	32 482
Dépréciation des créances clients	-372	-449
Créances clients nettes	33 615	32 033

Note 6.2 : Analyse des créances échues non dépréciées

En K€	2024	2023
Entre 0 et 30 jours	8 992	3 959
Entre 30 et 60 jours	3 598	606
Entre 60 et 90 jours	1 526	1 527
Plus de 90 jours	2 307	1 377
Total créances échues non dépréciées	16 422	7 469

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	2024	2023
Actions et obligations	575	459
OPCVM	268	675
Dépôts à terme	162	4 378
Valeurs mobilières de placement	1 005	5 512
Disponibilités	29 833	31 795
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 838	37 307
Concours bancaires CT (cf. note 9)	-493	-17
Trésorerie à la clôture	30 345	37 290

Note 8 : Provisions pour risques et charges

En K€	Ouverture au 1/01/2024	Effet de périmètre et reclassement	Dotations	Reprises		Clôture au 31/12/2024
				Utilisations	Devenues sans objet	
Passifs non courants :						
. Risques fiscaux	24	-	-	-	-	24
. Risques opérationnels	810	-	556	-291	-23	1 052
. Risques sociaux	263	-	20	-21	-46	217
. Risques divers	-	-	9	-	-	9
. Restructuration	47	-	-	-	-	47
Provisions pour risques et charges	1 144	-	585	-312	-68	1 349
Engagements pour indemnités de fin de carrière	1 528	-	524	-134	-1 006	913
Passifs courants :						
. Risques fiscaux	-	-	-	-	-	-
. Risques opérationnels	126	-	16	-	-	142
. Risques sociaux	10	-	-	-10	-	-
. Risques divers	-	-	-	-	-	-
. Restructuration	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	136	-	16		-	142

Définition des régimes de retraite

Les engagements de retraite concernent les salariés en activité. Les régimes dont ils bénéficient sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

- Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.
- Régimes à prestations définies : ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de départ à la retraite. Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds, qui sont évalués chaque année sur la base de leur valeur de marché. La valeur de ces fonds dédiés, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les sociétés françaises, pays dans lequel le groupe a l'essentiel de ses engagements, sont :

	2024	2023
Taux d'évolution des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'actualisation	3,38%	3,17%
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Turn-over	Faible	Faible

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur), dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Charge nette de l'exercice

En K€	2024	2023
Coût des services rendus	-704	-58
Coût de désactualisation	66	70
Rentabilité attendue des actifs du régime	-	-
Charges (produit) net de l'exercice	-638	12

Evolution des engagements, des fonds investis et de la provision

En K€	Engagement	Fonds investis	Engagement net des fonds investis	Provision au bilan
Solde au 31/12/2022	1 823	-558	-	1 266
Charge nette de l'exercice	12	-	-	12
Contributions versées aux fonds	-	-	-	-
Ecart actuariels	166	-	-	166
Variations de périmètres et autres	97	-12	-	85
Solde au 31/12/2023	2 099	-570	-	1 528
Charge nette de l'exercice	-638	-	-	-638
Contributions versées aux fonds	-	-	-	-
Ecart actuariels	-33	-	-	-33
Variations de périmètres et autres	-	55	-	55
Solde au 31/12/2024	1 428	-516	-	913

Répartition des fonds investis

En K€	2024	2023
Obligations	90%	90%
OPCVM	10%	10%
Total	100%	100%

Sensibilité au taux d'actualisation de la charge 2024

En K€	+0,50%	-0,50%
Taux d'actualisation	80	-73

Note 9 : Dettes financières

En K€	2024	2023
Passifs non courants :		
Dettes auprès des établissements bancaires	31 103	30 781
Autres emprunts et dettes assimilées	5 080	5 676
Autres dettes	1	1
Emprunts portant intérêts	36 184	36 458
Passifs courants :		
Dettes auprès des établissements bancaires	14 695	14 057
Autres emprunts et dettes assimilées	2 354	12 540
Autres dettes	1	-
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	17 051	26 597
Total des dettes financières	53 234	63 055

Note 9.1 : Endettement net

En K€	2024	2023
Total des dettes financières	53 234	63 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 7)	-30 838	-37 307
Endettement net	22 396	25 748

Note 9.2 : Dettes auprès des établissements bancaires

En K€	2024	2023
Autres emprunts	45 305	44 821
Total des emprunts	45 305	44 821
Concours bancaires CT	493	17
Total dettes auprès des établissements bancaires	45 798	44 838

Note 10 : Echancier des dettes

En K€	2024	2023
Part à 1 an au plus	17 051	26 597
Part exigible de 1 à 5 ans	31 217	36 458
Part exigible au-delà de 5 ans	4 966	-
Total dettes	53 234	63 055

Note 11 : Fournisseurs et autres créditeurs

En K€	2024	2023
Fournisseurs et comptes rattachés	37 546	37 551
Etat et organismes sociaux	10 405	11 607
Dettes diverses	13 358	13 209
Comptes de régularisation passif	6 551	4 285
Total fournisseurs et autres créditeurs	67 860	66 651

Note 12 : Impôts différés et charge d'impôt**Note 12.1 : Analyse des actifs et passifs d'impôts différés**

En K€	2024	2023
Immobilisations et amortissements	-2 759	-2 527
Reports déficitaires	-	-
Différences temporaires	-	-
Provisions	-2 712	-2 605
Instruments financiers	-21	-20
Effets de l'intégration fiscale	-	-
Autres	-95	2
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 067	-1 503
Total impôts différés passifs nets	-4 519	-6 653
Immobilisations et amortissements	235	39
Reports déficitaires	1 753	2 114
Différences temporaires	322	413
Engagements de retraite	40	150
Instruments financiers	-	-
Autres	-	-
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	- 1 067	1 503
Total impôts différés actifs nets	1 283	4 220
Total impôts différés nets	- 3 236	-2 433

Note 12.2 : Taux d'impôt effectif

En K€	2024	2023
Résultat avant impôts	2 810	5 841
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	25%	25%
Impôt théorique attendu	-702	-1 460
Différentiel de taux sur résultat étranger	-9	20
Ecart d'acquisition négatifs	-	3 225
Dépréciation des survaleurs	-	-
Paieement fondé sur des actions	-	-16
Décalages permanents	-364	-1 173
Incidence des déficits reportables et différences temporaires	-116	2
Incidence des déficits remontés en intégration fiscale et non activés	-491	-1 804
Incidence du report variable	-66	-
Incidence IS contribution sociale 3,3% + contribution dividende	-	-
Autres	-	-
Impôt effectivement constaté	-1 748	-1 206
Taux d'impôt effectif	66,22%	20,65%

Note 13 : Variation du besoin en fonds de roulement

En K€	2024	2023
Stocks	1 303	4 541
Créances clients et comptes rattachés	-1 176	7 817
Fournisseurs et comptes rattachés	- 592	-3 222
Autres actifs courants	-1 625	1 861
Autres passifs courants	1 794	-1 017
Total	-296	9 981

Note 14 : Information relative à la gestion des risques financiers

Le Groupe a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé. La gestion de ces risques financiers se fait conformément à la politique de gestion définie par la direction du Groupe.

Cette information figure dans le rapport de gestion du Groupe.

5. Notes au compte de résultat consolidé

Note 15 : Frais de personnel

<i>Effectif</i>	2024	2023
Cadres	64	60
Agents de maîtrise	89	85
Non-cadres	428	429
Total effectif	580	574

<i>Effectif</i>	2024	2023
France	451	449
International	130	125
Total effectif	580	574

Note 16 : Attribution d'actions

L'évolution du nombre d'actions gratuites donnant lieu à la reconnaissance d'une charge est résumée dans le tableau ci-après :

<i>Dates d'attribution</i>	2024	2023
Actions gratuites en circulation au 31/12/2022	-	14 700
Attribuées en 2023	-	-
Acquises en 2023	-	-14 700
Annulées en 2023	-	-
Actions gratuites en circulation au 31/12/2023	-	-
Attribuées en 2024	7 990	-
Acquises en 2024	-	-
Annulées en 2024	-	-
Actions gratuites en circulation au 31/12/2024	7 990	-

Les justes valeurs des actions gratuites sont calculées à la date d'attribution et correspondent au cours de bourse à cette date.

- Plan du 23/07/2020 4,72 €
- Plan du 29/06/2021 7,00 €
- Plan du 30/06/2022 8,58 €
- Plan du 29/06/2023 n/a
- Plan du 28/06/2024 5,50 €

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants**Note 17.1 : Autres produits opérationnels non courants**

En K€	2024	2023
Ecart d'acquisitions négatifs	-	12 899
Reprises sur dépréciations des actifs	-	-
Autres reprises sur dépréciations	-	-
Produits exceptionnels	14	215
Total	14	13 114

Note 17.2 : Autres charges opérationnelles non courantes

En K€	2024	2023
Dépréciation des survaleurs	-	-2 239
Dépréciation des actifs	-	-
Autres dotations nettes	-	-
Coûts exceptionnels	-105	-165
Total	-105	-2 405

Note 17.3 : Résultat opérationnel non courant

En K€	2024	2023
Autres produits opérationnels non courants	14	13 114
Autres charges opérationnelles non courantes	-104	-2 405
Total	90	10 709

Note 18 : Coût de l'endettement financier net

En K€	2024	2023
Revenus des placements	421	641
Change	-	88
Produits de cession de titres non consolidés	-	-
Variation de valeur des instruments financiers	4	-
Reprise sur dépréciation des titres non consolidés	-	-
Reprise sur dépréciation des titres de placement	163	280
Transfert de charges financières	3	2
Total des produits financiers	591	1 011
Intérêts des autres emprunts obligataires	-	-
Coût du financement	-1 886	-1 766
Change	-57	-111
Variation de valeur des instruments financiers	-	-217
Moins-values sur équivalents de trésorerie	-	-
Dépréciation des titres non consolidés	-	-
Dépréciation des titres de placement	-165	-168
Autres charges financières	-13	-
Total des charges financières	-2 121	-2 271
Coût de l'endettement financier net	-1 530	-1 260

Note 19 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre d'actions auto-détenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs. Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs. En cas d'effet anti-dilutif, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

En K€	2024			2023		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat net par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat net par action
Nombre moyen d'actions ordinaires		9 386 884			9 386 884	
Actions d'autocontrôle		-22 666			-16 582	
Résultat par action avant dilution	1 061	9 364 218	0,11	4 635	9 370 302	0,49 €
Paiements fondés sur des actions	1	7 990		55	14 700	
Résultat net dilué par action	1 062	0,11	0,11	4 635	9 385 002	0,49 €

Note 20 : Information sectorielle**Note 20.1 : Par segment opérationnel**

En K€	2024		2023	
	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
Métaux & Alliages	158 579	30 107	151 228	29 968
Produits dérivés du Pétrole	44 730	22 267	55 042	23 465
Caoutchouc & Développements	12 507	5 540	12 995	5 490
Chimie Pharma	29 081	25 006	26 483	28 985
Autres	-14	5 085	40	4 662
Total	244 883	88 005	245 789	92 568

Note 20.2 : Par nationalité de société

En K€	2024		2023	
	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
France	169 568	73 315	191 086	72 622
Europe	75 315	20 635	54 702	19 946
Total	244 883	88 005	245 789	92 568

6. Autres notes**Note 21 : Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées concernent les rémunérations et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration du Groupe AUREA.

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et les avantages assimilés. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur l'exercice 2024, selon le détail suivant :

En €	Administrateurs	
	2024	2023
Rémunérations	8 724	8 623
Honoraires	66 000	66 000
Jetons de présence	140 000	140 000

Note 22 : Honoraires des Commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

En K€	CFG Audit				Cabinet Gilles HUBERT			
	2024		2023		2024		2023	
	En k€	En %	En k€	En %	En k€	En %	En k€	En %
Commissariat aux comptes :								
• AUREA	54	50%	45	50%	54	50%	45	50%
• Filiales intégrées globalement	65	48%	42	40%	71	52%	63	60%
Prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total Audit	119	100%	87	45%	125	100%	108	55%
Autres prestations (juridique, fiscal, social...)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	119	100%	87	45%	125	100%	108	55%

7. Liste des sociétés consolidées au 31/12/2024

Sociétés françaises		
AUREA	Paris 8 ^{ème}	Société mère
AUREA DEVELOPPEMENT	Paris 8 ^{ème}	100%
AUREA INVESTIMMO	Paris 8 ^{ème}	100%
CHAUFFAGE ENERGIES	Crépy	100%
COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE	Lillebonne	100%
DE BEC ENTREPRISES	Paris 8 ^{ème}	100%
EPR	Paris 8 ^{ème}	100%
HG INDUSTRIES	Paris 8 ^{ème}	100%
M LEGO	Boëssé le Sec	100%
META REGENERATION	Château Arnoux St Auban	100%
POUDMET	Paris 8 ^{ème}	100%
REGEAL	Paris 8 ^{ème}	100%
ROLL GOM	Tilloy les Mofflaines	100%
RULO FRANCE	Paris 8 ^{ème}	100%
RVA (RECUPERATION VALORISATION ALUMINIUM)	Sainte-Menehould	100%
SARGON	Paris 8 ^{ème}	100%
TDA VALORISATION	Lillebonne	100%
TREZ FRANCE	Aiguebelle	100%
SCI IMMOBILIERE DES MOFFLAINES	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE DE COMPIEGNE	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE ALBRECHT 8	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 2	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 3	Paris 8 ^{ème}	100%
Sociétés étrangères		
Belgique		
AIP	Bruxelles	100%
RULO SA	Herinnes-lez-Pecq	100%
FLAUREA CHEMICALS	Ath	100%
IMMOBILIERE DE BLACHOU	Ath	100%
BAGNOUFFE	Ath	100%
Allemagne		
BHS KUNSTSTOFF AUFBEREITUNGS GMBH	Blieskastel Bockweiler	100%
Royaume-Uni (Pays de Galles)		
SWAN ALLOY UK	Swansea	100%

Comptes consolidés au 31/12/2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société AUREA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AUREA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

3. Justificatif des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 244,883 millions d'euros. La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée selon les modalités décrites en note 1.3.20 de l'annexe aux comptes consolidés. Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue et lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de cet agrégat dans les comptes du Groupe, de la diversité des clients, et enfin parce que le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important pour la communication financière du groupe.

Notre approche d'audit

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des diligences relatives à la prise de connaissance des procédures de comptabilisation du chiffre d'affaires et des contrôles de substance sur le chiffre d'affaires comptabilisé.

Dans le cadre de nos travaux relatifs au contrôle interne, nous avons notamment examiné les procédures mises en œuvre par le groupe (contractualisation, facturation, comptabilisation du chiffre d'affaires) et les contrôles clés permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nos contrôles ont également consisté à :

- Obtenir des confirmations externes auprès d'une sélection de clients ;
- Et vérifier, par sondage, la concordance des facturations avec la comptabilité ainsi que leur encaissement.

Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié et principaux jugements

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, sont décrits dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau du type d'activité.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 9,681 millions d'euros, n'est pas inférieure à la valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus dans les types d'activité auxquels des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier périodiquement la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrites en note 3. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant le type d'activité.

La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition des types d'activité repose largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- L'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à chacun des types d'activité testé et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le type d'activité et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés ;
- L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note 3 donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

4. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AUREA par les assemblées générales du 24 juin 2009 pour le cabinet CFG Audit et du 30 juin 2003 pour le cabinet Gilles Hubert. Au 31 décembre 2024, le cabinet CFG Audit était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Gilles Hubert dans la 22^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT
Sébastien INDUNI



Pour le Cabinet Gilles HUBERT
Amandine JUIGNET



AUREA



Groupe européen dédié
à l'économie circulaire

Comptes sociaux
au 31/12/2024

Comptes sociaux au 31/12/2023

Bilan simplifié

En €	Note	2024	2023	2022
Immobilisations incorporelles		-	-	-
Immobilisations corporelles		31 894	13 467	20 808
Immobilisations financières		38 990 387	38 778 730	29 253 593
Actions propres		74 214	83 082	3 159 752
Total actif immobilisé		39 096 495	38 875 279	32 434 153
Clients et comptes rattachés		1 306 829	1 211 180	1 110 564
Autres créances		384 101	866 914	546 764
Comptes courants intégration fiscale des sociétés intégrées		243 504	204 943	516 586
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées		41 198 737	33 130 982	32 138 853
Actions propres		39 308	-	110 250
Valeurs mobilières de placement		760 990	5 277 881	7 755 216
Disponibilités		12 271 979	13 051 708	19 843 668
Charges constatées d'avance		3 965	4 577	4 347
Total actif circulant		56 209 413	53 748 185	62 026 248
Frais d'émission d'emprunts		-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-
TOTAL ACTIF		95 305 908	92 623 464	94 460 401

En €	Note	2024	2023	2022
Capital		11 264 261	11 264 261	12 130 312
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 974 269	5 974 269	9 470 148
Réserves		12 378 939	12 378 939	12 378 939
Report à nouveau		28 736 176	26 688 753	26 309 056
Résultat de l'exercice		1 698 258	2 047 424	379 697
Provisions réglementées		-	-	-
Total capitaux propres		60 051 903	58 353 646	60 668 152
Provisions pour risques et charges		110 536	116 626	170 514
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	10 187 058	10 187 058
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		23 826 578	19 815 688	16 323 742
Emprunts et dettes financières divers		143 245	80 391	47 247
Comptes courants intégration fiscale des sociétés intégrées		996 251	676 880	447 489
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées		9 839 188	2 588 072	6 101 159
Dettes d'exploitation		996 251	776 642	486 393
Autres dettes		63 297	28 462	28 647
Total emprunts et dettes		35 143 469	34 153 192	33 621 735
Produits constatés d'avance		-	-	-
TOTAL PASSIF		95 305 908	96 623 464	94 460 401

Comptes sociaux au 31/12/2024

Compte de résultat simplifié

En €	Note	2024	2023	2022
Ventes de marchandises		-	-	-
Production vendue de biens		-	-	-
Production vendue de services		2 665 910	2 428 606	2 406 881
Chiffre d'affaires		2 665 910	2 428 606	2 406 881
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		1 007 382	100 000	-
Autres produits		2 481	1 617	6 174
Total produits d'exploitation		3 655 773	2 530 223	2 413 055
Autres achats et charges externes		1 320 922	1 123 160	742 031
Impôts, taxes et versements assimilés		241 968	233 156	36 867
Frais de personnel		740 121	763 936	630 013
Dotations aux amortissements et provisions		2 956 950	2 109 031	2 607 429
Autres charges		140 558	140 017	140 013
Total charges d'exploitation		5 400 519	4 369 300	4 156 353
Résultat d'exploitation		-1 744 746	-1 839 077	-1 743 298
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun		67	91	42
Produits financiers		3 577 335	4 568 352	3 769 096
Charges financières		1 452 674	1 724 531	2 680 100
Résultat financier		2 124 661	2 843 281	1 088 996
Résultat courant avant impôts		379 981	1 004 835	-654 260
Produits exceptionnels		126 250	67 033	535 719
Charges exceptionnelles		141 175	100 186	313 118
Résultat exceptionnel		-14 924	-33 153	222 601
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-	-
Impôt sur les bénéfices		-1 333 202	-1 075 745	-811 356
Total des produits		8 692 627	8 241 444	6 717 912
Total des charges		6 994 368	6 194 017	6 338 215
RÉSULTAT NET		1 698 258	2 047 427	379 697

Comptes sociaux au 31/12/2024

Annexe

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Acquisitions / Cessions / Sorties

Cessation de 2 activités :

- RULO France suite à l'application de nouvelles réglementations en France sur le plomb,
- TDA VALORISATION, dont le redressement nécessiterait des investissements massifs que le Groupe AUREA juge non stratégiques.

1.2. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société AUREA relève du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration au 31/12/2024 se compose de la société mère AUREA, dite l'intégrante, et de 16 filiales, dites intégrées, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------|
| • AUREA DEVELOPPEMENT | • POUDMET |
| • AUREA INVESTIMMO | • REGEAL |
| • CHAUFFAGE ENERGIES | • ROLL GOM |
| • COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE | • RULO FRANCE |
| • DE BEC ENTREPRISES | • SARGON |
| • ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY (EPR) | • TREZ France |
| • HG INDUSTRIES | • RVA |
| • M LEGO | • META REGENERATION |

L'impôt Groupe 2024 s'est élevé à 0 €. L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 1 333 202 €.

1.2.1. Paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'IFA et de la contribution sociale par la société intégrée

Chaque société intégrée s'engage, au titre des exercices pendant lesquels elle fera partie du périmètre d'intégration, à payer à la société intégrante une contribution (ci-après la "Contribution") égale à la somme de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle et la contribution sociale assise sur l'impôt sur les sociétés, et dont elle serait redevable si elle n'appartenait pas au périmètre d'intégration du Groupe.

Il s'ensuit que le résultat fiscal de référence de la société intégrée sera celui déterminé déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Le versement des sommes susvisées à la société intégrante interviendra dans les mêmes conditions et selon le même échéancier que si ces sommes étaient payées directement au Trésor Public.

Par exception, les acomptes d'impôt sur les sociétés du premier exercice d'intégration seront, le cas échéant, directement versés au Trésor Public par la société intégrée.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés excédentaires seront remboursés par la société intégrante à la société intégrée dans les 30 jours qui suivent la date limite du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés du Groupe.

En cas de retard dans l'exécution des paiements, la société débitrice pourra être redevable d'intérêts de retard, calculés selon un taux d'intérêt qui ne pourra excéder celui prévu à l'article 1727 du Code général des impôts.

1.2.2. Détermination du résultat fiscal de la société intégrée

Pour les besoins du calcul de la contribution due par chaque société intégrée à la société intégrante, le résultat fiscal de la société intégrée sera déterminé comme si celle-ci était imposée séparément, c'est-à-dire dans les mêmes conditions que si elle n'appartenait pas au périmètre d'intégration fiscale du Groupe. Pour ce faire, il sera fait référence à la déclaration constituée par les états 2058 A bis et 2058 B bis.

En conséquence, ce résultat fiscal de référence résultera de l'application des règles de droit commun et ne sera pas influencé par les retraitements éventuels qui devront être effectués dans le cadre de ce régime d'intégration fiscale.

1.2.3. Sort de l'économie d'impôt sur les sociétés

L'économie d'impôt sur les sociétés, d'imposition forfaitaire annuelle et de contribution sociale, qui résulte de l'application de ce régime est définitivement acquise à la société intégrante.

Cette économie d'impôt, égale à la différence entre l'impôt sur les sociétés qui doit être payé par la société intégrée à la société intégrante et l'impôt sur les sociétés qui doit être versé au Trésor Public par la société intégrante, n'est donc pas réallouée par cette dernière à la société intégrée.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la société intégrée n'est titulaire à raison de cette situation d'aucune créance sur la société intégrante, pas même dans le cas où cette dernière s'est constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Néanmoins, les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits des filiales membres du Groupe ne sont que provisoires pour la société intégrante, du fait que ces déficits sont appelés à minorer ultérieurement la charge d'impôt qui sera constatée par les sociétés intégrées lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

1.2.4. Déficits cumulés

Le total cumulé des déficits activés (nets des reprises) qu'AUREA est susceptible de restituer au 31/12/2024 s'élève à 23 992 589 € contre 18 751 989 € au 31/12/2023.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 2014-03 du 05/06/2014, modifié par le règlement ANC n°2018-07 du 10/12/2018 et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société AUREA est la société-mère consolidante du Groupe AUREA.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont exclusivement composées de logiciels inscrits dans la rubrique "Concessions, brevets, licences", évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat tous frais inclus). Ils sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 2 et 5 ans.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Installations et agencements 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique 3 à 5 ans

2.4. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et à la comptabilisation des actifs, AUREA intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition.

Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flow des sociétés concernées.

2.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées lorsque ceux-ci sont supérieurs à leurs dernières valeurs liquidatives en fin d'exercice.

2.7. Instruments financiers

Les emprunts sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en "Charges à répartir" et font l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt.

2.8. Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues affectées à la couverture de plans d'attribution d'actions gratuites sont enregistrées en "Valeur mobilières de placement".

Conformément au CRC 2008-15, une provision pour risque est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions auto-détenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en "Autres immobilisations financières" à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation à caractère financier est constituée si le cours de bourse est inférieur au coût de revient unitaire de ces titres.

2.9. Engagements de retraite

Les engagements de la Société au titre des indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan. Ces provisions sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées.

3. Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture.

5. Notes relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	3 800	-	-	-	3 800
Immobilisations incorporelles	3 800	-	-	-	3 800
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements	39 087	31 687	-	-	70 774
Matériels de bureau et informatique	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	39 087	31 687	-	-	70 774

En €	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Amortissements fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	3 800	-	-	-	3 800
Immobilisations incorporelles	3 800	-	-	-	3 800
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements	25 620	13 260	-	-	38 880
Matériels de bureau et informatique	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	25 620	19 702	-	-	38 880

En €	Valeurs nettes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs nettes fin d'exercice
Total immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	13 467	18 427	-	-	31 894

Note 2 : Immobilisations financières

En €	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Titres de participation	43 422 517	-	-	-	43 422 517
Actions propres	89 472	152 521	128 471	-39 308	74 214
Autres immobilisations financières	356 213	261 658	-	-	617 870
Immobilisations financières	43 868 202	414 179	128 471	-39 308	44 114 601

En €	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Provisions fin d'exercice
Titres de participation	5 000 000	50 000	-	-	5 050 000
Actions propres	6 390	-	6 390	-	-
Provisions	5 006 390	50 000	6 390	-	5 050 000

En €	Valeurs nettes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs nettes fin d'exercice
Total immobilisations financières	38 778 730	211 658	-	-	39 990 387
Total actions propres	83 082	152 521	122 081	-39 308	74 214

Note 3 : Actions propres

Note 3.1 : Valeurs brutes

En €	Situation au 31/12/2023		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2024	
	Valeur unitaire	Valeur	Valeur unitaire	Valeur	Valeur unitaire	Valeur	Valeur unitaire	Valeur	Valeur unitaire	Valeur
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions rachetées en vue de leur annulation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto détention directe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte de liquidité	5,40	89 472	5,25	152 521	5,59	-128 471	-4,92	-39 308	5,06	74 214
Immobilisations financières	-	89 472		152 521		-128 471		-39 308	-	74 214
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-	4,92	39 308	4,92	39 308
Actif circulant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 308
Total opérations au comptant sur actions AUREA	-	89 472	-	152 521	-	-128 471	-	-	-	113 522

Note 3.2 : Provisions

En €	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions fin d'exercice
Actions propres classées en actif immobilisé	6 390	-	6 390	-
Actions propres classées en actif circulant	-	-	-	-
Provisions	6 390	-	6 390	-

Note 4 : Charges à répartir

En €	Début d'exercice	Augmentations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Note 5 : Capitaux propres

En €	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	12 130 312	9 470 148	38 687 995	379 697	60 668 152
Affectation du résultat de l'exercice 2022 et dividendes distribués	-	-	379 697	-379 697	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-866 051	-3 495 879	-	-	-4 361 930
Autres affectations	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	2 047 424	2 047 424
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2023	11 264 261	5 974 269	39 067 692	2 047 424	58 353 646
Affectation du résultat de l'exercice 2023 et dividendes distribués	-	-	2 047 424	-2 047 424	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-	-	-	-	-
Autres affectations	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	1 698 258	1 698 258
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2024	11 264 261	5 974 269	41 115 115	1 698 258	6 051 903

Le capital d'AUREA au 31/12/2024 est composé de 9 386 884 actions de 1,20 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Aucun dividende n'a été distribué en 2024.

Note 6 : Provisions

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises devenues sans objet	Fin d'exercice
Engagements de retraite et assimilés	20 626	-	7 382	-	13 244
Risques sociaux	96 000	-	-	-	96 000
Autres provisions (actions gratuites)	-	1 292	-	-	1 292
Total provisions	116 626	1 292	7 382	-	110 536

Les autres provisions couvrent l'obligation d'AUREA de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 7 : Excédent / Endettement financier net

En €	2024	2023
Emprunts obligataires	-	10 187 058
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 826 578	19 815 688
Autres emprunts et dettes assimilés	143 245	80 391
Comptes courants intégrations fiscales sociétés intégrées	274 910	676 880
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	9 839 188	2 588 072
Total des dettes financières	34 083 921	33 348 090
Créances rattachées à des participations et prêts	-	-
Comptes courants intégrations fiscales des sociétés intégrées	-243 504	-204 943
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	-41 198 737	-33 130 982
Valeurs mobilières de placement	-760 990	-5 277 881
Disponibilités	-12 271 979	-13 051 708
Trésorerie	-54 475 210	-51 665 514
Excédent / Endettement net	-20 391 289	-18 317 424

La position financière nette d'AUREA est passée d'un excédent financier net de 18 317 424 € au 31/12/2023 à un excédent financier net de 20 391 289 € au 31/12/2024, soit une variation de -2 073 865 €.

Les sommes figurant dans la rubrique "Comptes courants intégrations fiscales sociétés intégrées" correspondent aux versements à la société mère du Groupe fiscal des acomptes d'impôts et des crédits d'impôts des filiales intégrées.

Note 8 : Etats des échéances des créances et des dettes

En €	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Actif immobilisé	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 306 829	1 306 829	-
Autres créances fiscales et sociales	272 824	272 824	-
Débiteurs divers	111 277	111 277	-
Comptes courants intégration fiscale sociétés intégrées	243 504	243 504	-
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	47 741 661	47 741 661	-
Charges constatées d'avance	3 965	3 965	-
Actif circulant	49 680 060	49 680 060	-
Total créances au 31/12/2024	49 680 060	49 680 060	-

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué de la manière suivante :

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Reclassements	Fin d'exercice
Clients	-	-	-	-	-
Comptes courants des sociétés apparentées	4 599 234	2 943 690	-1 000 000	-	6 542 924
Valeurs mobilières de placement	150 684	166 937	-150 684	-	166 937
Total provisions sur créances	4 749 918	3 110 627	-1 150 684	-	6 709 861

Echéancier des créances clients

En €	2024	2023
Inférieur à 30 jours	-	-
Entre 30 et 60 jours	-	-
Supérieur à 60 jours	-	-
Total	-	-

Dettes au 31/12/2024

En €	Montant brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	23 826 578	5 404 417	14 181 200	4 240 961
Emprunts auprès des établissements de crédit	143 245	143 245	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale sociétés intégrées	274 910	274 910	-	-
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	9 839 188	9 839 188	-	-
Dettes financières	34 083 921	15 661 760	14 181 200	4 240 961
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	685 573	-	-	-
Autres dettes fiscales et sociales	310 679	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 276	-	-	-
Autres dettes	36 021	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Autres dettes	1 059 548	1 059 548	-	-
Total dettes au 31/12/2024	35 143 469	16 721 308	14 181 200	4 240 961

Echéancier des dettes fournisseurs

En €	2024	2023
Inférieur à 30 jours	51 849	37 318
Entre 30 et 60 jours	895	-
Supérieur à 60 jours	211 787	39 475
Total	264 531	76 793

Note 9 : Charges à payer incluses dans les postes du bilan

En €	2024	2023
Emprunts obligataires	-	187 058
Emprunts auprès des établissements de crédit	143 245	80 391
Autres emprunts et dettes assimilées	2 240	4 564
Dettes financières	145 485	272 013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289 727	377 193
Autres dettes fiscales et sociales	64 966	65 937
Autres dettes	354 693	443 130
Total charges à payer	500 178	715 143

Note 10 : Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

En €	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	109 844	74 721
Créances clients et comptes rattachés	737 473	1 208 247
Autres créances fiscales et sociales	-	-
Total produits à recevoir	847 317	1 282 969

6. Notes relatives au compte de résultat**Note 11 : Résultat financier**

En €	2024	2023
Produits perçus des participations	980 000	1 980 000
Produits / charges financiers nets	1 204 525	1 348 819
Provisions financières et divers	-59 864	-484 998
Résultat financier	2 124 661	2 843 821

Note 12 : Résultat exceptionnel

En €	2024	2023
Résultat sur opérations en capital	-14 924	-33 153
Cession d'immobilisations financières	-	-
Résultat sur opérations de gestion	-	-
Provisions exceptionnelles et divers	-	-
Résultat exceptionnel	-14 924	-33 153

Note 13 : Entreprises liées**Note 13.1 : Bilan**

En €	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Titres de participation	38 990 787	-
Créances rattachées à des participations et prêts	-	-
Actif immobilisé	38 990 387	-
Créances clients et comptes rattachés	1 306 829	-
Comptes courants de trésorerie et intégration fiscale des sociétés apparentées et intégrées	41 442 241	-
Actif circulant	42 749 070	-

En €	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Comptes courants de trésorerie et intégration fiscale des sociétés apparentées	10 114 098	-
Dettes financières	10 114 098	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	996 251	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	63 287	-
Autres dettes	1 059 548	-

Note 13.2 : Compte de résultat

En €	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Prestations et assistance	2 638 578	-
Produits d'exploitation	2 638 578	-
Produits des participations	980 000	-
Autres produits financiers	2 112 665	-
Produits financiers	3 092 665	-
Charges financières	282 950	-
Charges financières	913 950	-

Note 14 : Engagements financiers donnés hors bilan

En €	2024	2023
Avals, cautions et garanties	3 370 015	1 898 447
Autres garanties	-	-
Total	3 370 015	1 898 447

La ligne "Avals, caution et garanties" concerne les garanties données par AUREA pour le compte de certaines de ses filiales en faveur d'établissements financiers.

Note 15 : Rémunérations et effectifs**Note 15.1 : Rémunération des dirigeants**

Les rémunérations comptabilisées, y compris les charges sociales relatives aux membres des organes de direction d'AUREA en 2023, s'analysent comme suit :

En €	Administrateurs	
	2024	2023
Rémunérations	8 724	8 623
Honoraires	66 000	66 000
Jetons de présence	140 000	140 000

Note 15.2 : Effectifs moyens de la société

L'effectif moyen de la société est de 6,9 personnes en 2024.

Note 16 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

En €	2024	2023
Différences temporaires	732 144	732 144
Déficits reportables	3 311	5 156
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôts)	726 988	726 988
Différences temporaires	-	-
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	-	-
Total	730 299	732 144

7. Résultats et autres éléments caractéristiques de la société AUREA au cours des 5 derniers exercices

	2024 12 mois	2023 12 mois	2022 12 mois	2021 12 mois	2020 12 mois
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en €)	11 264 261	11 264 261	12 130 312	12 028 394	11 889 848
Nombre d'actions ordinaires	9 386 884	9 386 884	10 108 593	10 023 662	9 908 207
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes (en €)	2 645 910	2 428 606	2 406 881	2 304 796	1 476 130
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions (en €)	3 322 007	3 080 713	3 798 482	4 369 834	316 878
Impôt sur les bénéfices (en €)	-1 333 202	-1 075 745	-811 356	-583 052	-926 822
Résultats après impôt mais avant dotation aux amortissements et provisions (en €)	1 988 805	2 004 968	2 987 126	3 786 782	1 243 700
Résultat après impôt, dotations aux amortissements et provisions	1 698 259	2 047 427	379 697	3 654 038	978 879
Montant des bénéfices distribués (en €)	-	-	1 428 027	978 879	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice (en €)	-	-	-	-	-
Résultats des opérations réduits à 1 action					
Résultat après impôt et participation mais avant dotations aux amortissements et provisions (en €)	0,21	0,21	0,30	0,38	0,13
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (en €)	0,18	0,22	0,04	0,36	0,10
Dividende net attribué à chaque action (en €)	-	-	0,15	0,10	-
Personnel					
Nombre de salariés	6,9	5	4	5	3
Montant de la masse salariale (en €)	529 980	508 376	333 424	692 108	304 085
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) (en €)	215 997	194 672	128 244	214 276	122 889

8. Liste des filiales et participations au 31/12/2024

Sociétés	Capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société
			Brute	Nette	
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations					
Filiales détenues à plus de 50%					
AGENCE INDEPENDANTE DE PRESTATIONS (AIP) SPRL (société belge)	12 400	100%	12 276	12 276	819
AUREA DEVELOPPEMENT SARL	7 622	100%	8 380	8 380	-
AUREA INVESTIMMO SAS	10 000	100%	10 000	10 000	-
BHS KUNSTSTOFF AUGEREITUNG GmbH (société allemande)	150 000	100%	3 200 000	200 000	-
COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE SAS	152 400	100%	15 000 000	15 000 000	2 713 712
DE BEC ENTREPRISES SAS	400 000	100%	400 000	-	3 289 757
ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY (EPR) SARL	150 000	100%	184 740	184 740	-
FLAUREA CHEMICALS SA (société belge)	1 000 000	100%	1 000 000	-	12 302 041
HG INDUSTRIES SAS	200 000	100%	200 000	200 000	397 998
M LEGO	3 920 000	100%	8 500 000	8 500 000	-
META REGENERATION	100 000	100%	100 000	-	6 647 730
POUDMET SAS	500 000	100%	500 000	500 000	1 008 622
RECUPERATION VALORISATION ALUMINIUM (RVA)	38 204	100%	731 485	731 485	-
REGEAL SAS	1 000 000	100%	1 000 000	1 000 000	5 898 843
ROLL-GOM SAS	1 400 000	100%	928 850	928 850	180 001
RULO SA (société belge)	1 300 000	100%	1 959 341	1 959 341	-
RULO France SAS	50 000	100%	50 000	-	902 897
SARGON SAS	100 000	100%	100 000	100 000	2 446 768
SWAN ALLOY (société galloise)	9 373 023	100%	9 037 439	9 037 439	-
TREZ FRANCE SAS	500 000	100%	500 000	-	9 883 504
Participations détenues à moins de 50%					

Néant

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
Participations non reprises en A					
SCI IMMOBILIERE DE COMPIEGNE	10 000	0,01%	1	1	0
SCI IMMOBILIERE DES MOFFLAINES	10 000	0,01%	1	1	54
SCI IMMOBILIERE ALBRECHT 8	10 000	0,01%	1	1	5 000
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT	10 000	0,01%	1	1	20 480
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 2	10 000	0,01%	1	1	720
SCI IMMOBILIERE PERIGNAT 3	10 000	0,01%	1	1	1 200

Comptes sociaux au 31/12/2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société AUREA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUREA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

3. Justificatif des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Risques identifiés et principaux jugements

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 38,373 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.4 "Titres de participation" de l'annexe, la valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flow des sociétés concernées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre notamment à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des provisions pour dépréciation éventuelles constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de l'entité concernée établies par la direction opérationnelle et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations présentées dans la note 2.4 "Titres de participation" de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le Rapport Financier Annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AUREA par les assemblées générales du 24 juin 2009 pour le cabinet CFG Audit et du 30 juin 2003 pour le cabinet Gilles Hubert.

Au 31 décembre 2024, le cabinet CFG Audit était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Gilles Hubert dans la 22^{ème} année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention

des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT
Sébastien INDUNI



Pour le Cabinet Gilles HUBERT
Amandine JUIGNET



Exercice clos le 31/12/2024

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article L 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Conventions de trésorerie

2.1.2. Convention de gestion de trésorerie entre la société AUREA et la société TOMBSTONE France autorisée par le conseil d'administration du 6/07/2006

La société TOMBSTONE France ne disposant pas en propre des moyens objets de la convention, il a été conclu une convention de gestion de trésorerie destinée à faire face à des besoins ponctuels.

- Personnes concernées : Monsieur Joël PICARD, dirigeant commun aux sociétés AUREA et TOMBSTONE France, Président Directeur Général de la société AUREA et de la société TOMBSTONE France.
- Nature et objet de la convention :
 - Prise en charge de la gestion de trésorerie,
 - Remboursement des frais exposés.
- Modalités : L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10%. Les intérêts sont stipulés payables par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non-paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.
- Aucun mouvement financier n'a été constaté au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

2.2. Conventions de prestations de services

2.2.1. Convention de prestations de services entre la société NORTHBROOK Belgium et la société AUREA conclue le 5/03/2010 et approuvée par le conseil d'administration du 4/03/2010

La société NORTHBROOK Belgium dispose de compétences dont a besoin la société AUREA. Dans ce cadre, une convention de prestations de services a été conclue entre les 2 sociétés dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Personnes concernées : Monsieur Joël PICARD, dirigeant commun aux sociétés NORTHBROOK Belgium et AUREA, représentant légal de la société NORTHBROOK Belgium et Président Directeur Général de la société AUREA.
- Nature et objet de la convention : La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation, de gestion financière et comptable, administrative (recrutement du personnel d'encadrement, détermination de la politique de rémunération) et juridique (préparation et tenue des assemblées, établissement des contrats et conventions, suivi des contentieux, application de la réglementation fiscale).
- Modalités : En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, NORTHBROOK Belgium perçoit une rémunération annuelle 66 000€ hors taxes. Cette convention conclue pour une durée de 12 mois est renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre trois mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.
- Montant total facturé par NORTHBROOK Belgium au titre de l'exercice 2024 : 66 000 €.

2.3. Autres conventions

2.3.1. Convention de domiciliation conclue entre les sociétés FINANCIERE 97 et AUREA le 30/08/2002

La société FINANCIERE 97 disposant de locaux au 3, Avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris, elle a conclu une convention de domiciliation avec la société AUREA.

- Personnes concernées : La société FINANCIERE 97 est administrateur au sein de la société AUREA.
Dirigeants communs aux sociétés AUREA et FINANCIERE 97 : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA est aussi administrateur de la société FINANCIERE 97.
- Nature et objet de la convention : La société FINANCIERE 97 donne en location à la société AUREA un bureau pour la domiciliation de son siège social au 3, avenue Bertie Albrecht à Paris 8ème.
- Montant des loyers facturés au titre de l'année 2024 : 0 €.

Paris, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT
Sébastien INDUNI



Pour le Cabinet Gilles HUBERT
Amandine JUIGNET

